



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Bundesamt für Migration BFM
Office fédéral des migrations ODM



Joëlle Moret, Denise Efionayi, Fabienne Stants

Diaspora sri lankaise en Suisse

Editeur: Office fédéral des migrations (ODM), Quellenweg 6,
3003 Berne-Wabern, www.bfm.admin.ch

Cette étude a été réalisée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) sur mandat du l'Office fédéral des migrations (ODM).

Rédaction et réalisation: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM), Université de Neuchâtel, Rue St-Honoré 2,
CH-2000 Neuchâtel, www.migration-population.ch

Auteurs: Joëlle Moret, Denise Efonayi, Fabienne Stants

Graphisme et présentation: www.rapgraphics.ch

Photos: Vera Markus

Photos pages 9, 62, 137, 144: Herr Grisoni

page 13: Ursula Markus

page 27: Marco D'Anna

Distribution: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne,
www.publicationsfederales.admin.ch

Numéro de commande: 420.040f

© ODM/DFJP novembre 2007



Liste des abréviations	5
Propos préalables	6
1 Migration et intégration des Sri Lankais en Suisse, un aperçu	10
2 Le Sri Lanka et sa population	18
Le Sri Lanka	19
Le conflit	20
Réfugiés et migrants économiques du Sri Lanka	25
3 La communauté tamoule en Suisse	28
3.1 Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère	28
Population résidente et flux migratoires	28
Politique suisse à l'égard des requérants d'asile tamouls	32
La Suisse comme pays de destination	36
Des « criminels abuseurs » aux « travailleurs discrets et efficaces »: une image qui se modifie	37
3.2 Données sociodémographiques	40
Structure d'âges, genre et état civil	40
Naturalisations	42
Cantons de résidence	44
Autres données sociodémographiques	45

4	Intégration socio-économique	47
4.1	Formation et langues	47
	Le niveau de formation	48
	Rôle important de la formation	50
	Les langues	57
4.2	Intégration économique	61
	Prédominance du travail peu qualifié ...	62
	...mais bonne intégration économique (des hommes)	66
	Risque de précarité et aide sociale	69
	Une image globalement positive au sein de la société et une criminalité limitée	72
4.3	Santé	76
	Perceptions de la santé et de la médecine	76
	Troubles les plus fréquents	80
	Une relation complexe avec le système de santé	82

5	Organisation culturelle, sociale et politique	85
5.1	Culture et religion	85
	Le maintien de la culture d'origine	86
	Le système des castes	88
	Pratiques et célébrations traditionnelles	91
	Pratiques économiques et statut social	93
	Religions	94
5.2	Couples, familles et générations	97
	Rôles familiaux et gestion des conflits	98
	Mariages	101
	Deuxième génération	103
5.3	Activités sociales et politiques	109
	Organisation sociale de la collectivité tamoule	109
	Activités politiques: le LTTE	111
	Les autres groupements politiques actifs en Suisse	114

6	Retours, migrations secondaires et liens transnationaux	118
	Départs de la Suisse: retours au Sri Lanka et migrations secondaires	118
	Activités transnationales et transferts d'argent	123
	Annexe I: Bibliographie	127
	Annexe II: Adresses utiles	132
	Organisations à caractère politique	134
	Permanences et lieux de conseil	135
	Associations culturelles	137
	Temples et organisations religieuses	146
	Temples hindous	146
	Temples bouddhistes	149
	Organisations chrétiennes	149
	Médias	150
	Clubs de loisir	151
	Annexe III: liste des interlocuteurs	153



Liste des abréviations

AUPER	Automatisiertes Personenregister
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DPLF	Democratic People's Liberation Front
EPRLF	Eelam People Revolutionary Liberation Front
EROS	Eelam Revolutionary Organization of Students
Fedpol	Office fédéral de la police
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IPKF	Indian Peace Keeping Force
IVG	Interruption volontaire de grossesse
JVP	Janatha Vimukthi Peramuna
LA si	Loi sur l'asile
LSEE	Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers
LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam
ODM	Office fédéral des migrations
OFS	Office fédéral de la statistique
OLE	Ordonnance limitant le nombre d'étrangers
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
PLOTE	People's Liberation Organization of Tamil Eelam
RCE	Registre central des étrangers
SLFP	Sri Lanka Freedom Party
SLMM	Sri Lanka Monitoring Mission
TMVP	Tamil Makkal Viduthalai Pulikal
TULF	Tamil United Liberation Front
TYO	Tamil Youth Organisation
UE	Union européenne



Propos préables

La population sri lankaise constitue l'un des groupes de migrants les plus importants de Suisse, comprenant quelque 42'000 personnes (y compris les personnes naturalisées) et composée majoritairement de membres de l'ethnie tamoule. Malgré leur nombre élevé et leur présence en Suisse depuis plus de vingt ans, les Tamouls restent peu connus de la population suisse. Leur pays, le Sri Lanka, est ravagé depuis les années quatrevingt par une guerre civile meurtrière dont aucune tentative de résolution pacifique n'a jusqu'à aujourd'hui abouti. Les pronostics peu optimistes en ce qui concerne la situation au Sri Lanka laissent en outre prévoir que des Tamouls continuent à chercher protection en Suisse au cours des années à venir.

Fort de ce constat, c'est sur cette collectivité que s'est porté l'intérêt de l'Office fédéral des migrations (ODM) quand il s'est agi de lancer une étude pilote sur les diasporas en Suisse. Confiée au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), elle vise à établir une vue d'ensemble des données, informations et tendances générales concernant cette population spécifique, son histoire migratoire et son intégration. Sur la base de cette démarche, des recherches, similaires ou adaptées en fonction des expériences faites, pourront être envisagées au sujet d'autres collectivités migrantes en Suisse. Le but est avant tout de fournir un instrument de travail et d'information adressé à un large public.

Celui-ci est composé de représentants des autorités (communales, cantonales et fédérales), d'intervenants de différents milieux (social, scolaire, médical, policier, judiciaire etc.) et de personnes privées qui ont, dans le cadre de leurs activités, affaire à des hommes, des femmes ou des enfants tamouls et qui se trouvent – certains entretiens l'ont confirmé – parfois démunis face à des comportements et attitudes qu'ils ne comprennent pas. Le texte proposé se présente sous la forme d'un recueil de blocs thématiques et de chapitres qui peuvent être consultés indépendamment et dans un ordre aléatoire au gré des intérêts du lecteur ou de la lectrice. Toutefois, si ces textes peuvent servir de base à une réflexion en mettant en lumière des éléments de compréhension, ils ne doivent en aucun cas être appréhendés comme des « modes d'emploi » ni comme le reflet exhaustif d'une réalité. Malgré la nécessité de simplifier certaines notions et thématiques dans le but de faciliter la

lecture, la complexité des enjeux et la diversité des situations ne doivent pas être minimisées.

Quelques mots de méthodologie

Trois sources principales ont été utilisées pour mener l'étude à bien. Celle-ci est tout d'abord fondée sur la littérature existante: littérature scientifique sur le Sri Lanka, la diaspora tamoule en générale ou la population tamoule de Suisse plus spécifiquement, mais également documentation officielle (rapports des autorités fédérales, d'organisations internationales ou d'ONG).

Différentes sources statistiques ont ensuite été consultées, en particulier les données du Recensement fédéral de 2000, ainsi que celles du Registre central des étrangers (RCE) et de la base de données AUPER sur l'asile, tous deux tenus par l'Office fédéral des migrations. Il n'a pas été possible d'obtenir, pour chaque type de données souhaitées, celles d'une unique année de référence. Il a alors été décidé d'utiliser, dans chaque cas, les données les plus récentes à disposition, généralement celles de 2005 ou de 2006 en ce qui concerne le RCE ou AUPER, et celles de 2000 pour les données provenant du Recensement fédéral.

Enfin, une vingtaine d'entretiens ont été l'occasion d'éclaircir différents aspects avec, d'une part, des représentants de la collectivité tamoule de Suisse, d'autre part des spécialistes provenant de différents milieux (recherche, santé, éducation, social, autorités,



œuvres d'entraide, etc.). Au total, 27 personnes ont ainsi été rencontrées au cours d'entretiens qui ont, pour la plupart, eu lieu en « tête-à-tête » (seule une minorité d'entretiens téléphoniques ont été organisés) et le plus souvent avec un seul interlocuteur à la fois. Dans une dernière étape, les différents textes ont été soumis à certains interlocuteurs, en fonction de leurs compétences et connaissances spécifiques, afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions en vue du rapport final. Les textes prennent en considération les événements et les développements historiques ou politiques jusqu'à la fin de l'année 2006.

Note de lecture

Le présent recueil est présenté sous une forme didactique et permettant une lecture flexible, proposant dix courts chapitres organisés à l'intérieur de blocs thématiques et accessibles indépendamment les uns des autres. Quelques redondances sont, pour cette raison, inévitables. Les textes sont avant tout descriptifs, présentant – pour chaque thématique – les éléments principaux dans une version parfois volontairement simplifiée de réalités le plus souvent complexes. Les différents chapitres sont construits de la même manière: un encadré présente un résumé des points les plus importants liés au thème traité, plusieurs sous-chapitres les exposent ensuite de manière plus élaborée, enfin une bibliographie succincte permet au lecteur d'approfondir l'un ou l'autre des aspects traités. Par ailleurs, des renvois vers d'autres chapitres sont systématiquement insérés dans le texte. Les thèmes traités sont illustrés par des graphiques, des images et des citations tirées des entretiens menés au cours de la recherche. Ces dernières, introduites par le titre « Vu de l'intérieur » quand elles sont attribuées à une personne sri lankaise et « Parole de spécialiste » quand elles émanent d'un spécialiste externe à cette collectivité, ne doivent pas être considérées comme opposées, de nombreuses personnes cumulant les deux caractéristiques. Enfin, une liste d'adresses a été incluse (Annexe II) afin de faciliter la tâche aux personnes désireuses d'entrer en contact avec des membres de la population sri lankaise ou d'obtenir des informations supplémentaires.

Terminologie

L'étude porte sur la **collectivité sri lankaise** vivant en Suisse. Toutefois, parce que celle-ci est composée dans sa très grande majorité de personnes appartenant au groupe ethnique **tamoul**, il est parfois fait référence directement à cette population, notamment en ce qui concerne la langue, la religion ou d'autres dimensions culturelles. Les statistiques disponibles ne permettent pas de différencier entre les Tamouls, les Cinghalais ou d'autres minorités ethniques ou religieuses venant du Sri Lanka; elles regroupent l'ensemble des ressortissants de ce pays. Par ailleurs, les termes « **collectivité** » ou « **population** » tamoule ou sri lankaise ont le plus souvent été préférés à celui de « **communauté** ». Il s'agit de garder à l'esprit que les ressortissants sri lankais de Suisse ne constituent en aucun cas un groupe homogène: les différences de genre, de classes d'âges, de classes sociales, de parcours migratoires, etc. qui le traversent rendent une analyse simplifiée en terme de communauté, de culture ou d'identité unique impossible et scientifiquement inacceptable. Pour les mêmes motifs, l'utilisation du terme « **culture** » doit faire l'objet d'une mise en garde. Il n'existe rien de tel qu'une culture sri lankaise ou tamoule: les connaissances et les pratiques sociales, religieuses, artistiques ou encore normatives d'une collectivité ne doivent pas être appréhendées comme des catégories figées, mais plutôt comme un ensemble diversifié, flexible et en constante évolution. Enfin, bien qu'une terminologie épïcène ait été favorisée autant que possible, le masculin générique est parfois utilisé, pour des raisons

de lisibilité du texte, pour désigner les deux sexes.

Remerciements

Les auteures tiennent à remercier en premier lieu les interlocuteurs, membres de la population tamoule ou non, qui ont accepté de leur faire part de leur expertise, de leurs connaissances et expériences, rendant par leur disponibilité cette étude possible. La liste de ces personnes se trouve dans l'annexe III: que chacune d'entre elles soit vivement remerciée. Une mention particulière est adressée à Isabel Bartal, Rosita Fibbi, Mythily Ganesh, Alagipody Gunaseelan, Damaris Lüthi, Chiyama Poopala-sundram et Martin Stürzinger, qui ont pris du temps pour relire certains textes et les commenter de manière avisée. La relecture critique du texte par le groupe de suivi de l'Office fédéral des migrations (ODM), Gillian Cavarero, Christoph Erismann, Adrian Gerber et Stephan Parak, a également été vivement appréciée. Les données statistiques ont été fournies par Beat Baeriswyl et Paul Bögli de l'Office fédéral des migrations, et Anna Borkowky, Jan Boruvka, Marcel Heiniger et Gabriela Maurer de l'Office fédéral de la statistique (OFS); leur sont adressé un grand merci, de même qu'à Philippe Wanner, de l'Université de Genève, et à Marco Pecoraro (SFM), dont le soutien statistique a été d'une grande aide. Enfin, la relecture critique et linguistique de la version française de ce texte a été assurée par Denis Dafflon.

*Neuchâtel, septembre 2007
Joëlle Moret, Denise Efonayi-Mäder
(responsable du projet), Fabienne Stants*

1 Migration et intégration des Sri Lankais en Suisse, un aperçu

Quelque 42'000 personnes d'origine sri lankaise vivent en Suisse, dont 90 à 95% sont des Tamouls. Dans les années 1980, fuyant un conflit armé qui n'a pas trouvé de résolution pacifique jusqu'à aujourd'hui, les premiers Tamouls arrivent en Suisse pour y déposer une demande d'asile. Le Sri Lanka est déchiré depuis plus de vingt ans par un conflit qui voit se confronter une majorité cinghalaise au pouvoir et une minorité tamoule qui lutte contre les discriminations dont elle est l'objet. A l'armée sri lankaise s'oppose en particulier le mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) qui revendique au moyen d'actions violentes l'indépendance totale du territoire tamoul, au Nord et à l'Est du pays.

Bien que peu de Sri Lankais obtiennent un statut de réfugié politique, beaucoup resteront finalement en Suisse. Titulaires pendant de nombreuses années d'autorisations de séjour peu favorables à leur intégration car provisoires, ils ont malgré tout su s'adapter de manière flexible aux demandes économiques en matière de main-d'œuvre. Des jeunes femmes commencent rapidement à rejoindre un mari ou un fiancé vivant en Suisse, fondant des familles et élevant les enfants dont beaucoup sont aujourd'hui les jeunes adultes de la deuxième génération. A l'heure actuelle, un tiers de la population sri lankaise résidante permanente ou naturalisée vivant en Suisse y est né. En tout, plus de 11'000 personnes ont obtenu la nationalité suisse depuis 1973. La Suisse alémanique, en particulier les cantons de Zurich et de Berne, ainsi que la région de Bâle, accueille le plus grand nombre de Tamouls, mais une population relativement importante réside également dans le canton de Vaud.

Les Tamouls du Sri Lanka et de la diaspora soutiennent majoritairement le projet national dont le LTTE est porteur et sa lutte, menée au nom d'une minorité bafouée, même s'ils ne cautionnent pas forcément les moyens utilisés. Cette lutte devient le moteur d'une identité politique, mais aussi d'une identité culturelle, qui soude le peuple tamoul au-delà des frontières, mais également au-delà des appartenances religieuses, par exemple.

Comme au Sri Lanka, la majorité des Tamouls vivant en Suisse sont de religion hindoue (69% de la population sri lankaise de Suisse). Peu de Cinghalais, bouddhistes dans leur majorité, résident en Suisse. Une petite proportion des Sri Lankais vivant en Suisse est en outre de confession catholique. De nombreuses pratiques culturelles sont imprégnées de la religion hindouiste; elles transcendent pourtant le plus souvent l'appartenance religieuse elle-même pour devenir des pratiques quotidiennes autour desquels se retrouvent les Tamouls de différentes religions.

Une intégration ciblée

L'intégration des Tamouls de Suisse se présente sous une forme contrastée. Dans la population suisse prévaut depuis plusieurs années l'image d'une collectivité sympathique, qui ne pose pas de problème et est bien intégrée. Les statistiques et différentes études montrent en effet une volonté d'intégration relativement forte des familles tamoules, en particulier quand il s'agit d'accéder au marché du travail pour la première génération ou à une bonne formation pour la deuxième (Bartal 2003; Lüthi 2005). Cette image positive est sans aucun doute renforcée par la discrétion dont les Tamouls font généralement preuve, un caractère peu revendicateur, confirmé par différents interlocuteurs, et l'appréciation positive qu'ils recueillent sur le marché du travail. Ils sont en outre rarement associés, dans l'imaginaire populaire, à des activités criminelles (la réalité de ce présumé étant d'ailleurs confirmée par les statistiques), caractéristique particulièrement valorisée en Suisse, surtout par opposition à d'autres catégories d'étrangers qui paraissent à l'opinion publique



bien plus problématiques. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi: dans les années 1980, les requérants tamouls arrivés en nombre en Suisse et d'abord frappés, comme tous les demandeurs d'asile, d'une interdiction de travailler, ont souffert d'une vague de xénophobie et furent associés au trafic de drogue et largement considérés comme des abuseurs de l'aide sociale, des thèmes qui, par la suite, reviendront fréquemment pour d'autres groupes d'étrangers, en particulier dans le domaine de l'asile.

Cette intégration structurelle relativement bonne contraste avec une insertion sociale et culturelle volontairement limitée, en particulier par les représentants de la première génération. De nombreux Tamouls se meuvent dans un cercle social le plus souvent organisé autour d'intérêts et d'activités liés à la nation d'origine et à sa culture. Le souci du maintien de la langue et des traditions et de leur transmission aux générations nées en exil va de pair avec un agenda social le plus souvent organisé en fonction d'activités, d'événements et de fêtes au sein de la collectivité tamoule. La rareté des mariages mixtes, même au sein de la deuxième génération, est un autre indice de cet intérêt social avant tout tourné vers la collectivité tamoule. Pourtant, nombreuses sont les personnes ou associations tamoules à être également actives en matière d'intégration: certaines ont mis sur pied des permanences de soutien social ou administratif, tandis que d'autres organisent des cours de langue locale ou des séances d'information sur différents aspects de la vie quotidienne en Suisse. Récemment, plusieurs Sri lankais ont fait parler d'eux en étant élus dans des parlements municipaux ou cantonaux (Vaud, Zug, Lucerne entre autres).

La volonté de s'intégrer dans certains domaines de la vie permettant de jouir de stabilité et d'indépendance tant sur le plan économique que social se conjugue ainsi à un attachement à la culture d'origine qui se manifeste par une distanciation sociale et culturelle marquée par rapport à la population suisse. Cette intégration ciblée, que Bartal qualifie « d'intégration sélective » (2003), montre que des stratégies bien spécifiques sont mises en œuvre par ces hommes et ces femmes qui n'ont pendant longtemps pas perdu l'espoir de retourner un jour dans leur pays d'origine, mais qui cherchent à mettre à profit leur séjour forcé de la manière la plus avantageuse



possible: obtenir un statut de séjour stable, gagner suffisamment d'argent pour faire vivre la famille en Suisse et éventuellement au Sri Lanka, offrir à leurs enfants une éducation de qualité. Cette intégration sélective doit-elle être considérée comme problématique? Comme le signe d'un repli communautaire inacceptable pour la cohésion de notre société? L'étude ne prétend pas répondre à cette question particulièrement sensible. Toutefois, il est certain qu'elle mérite d'être posée, en particulier dans une période marquée par le retour du débat sur l'assimilation des populations étrangères. Les caractéristiques définissant une intégration « réussie » varient selon le contexte et l'époque (Wimmer 2007), et si une intégration structurelle a pu être considérée, à un moment donné, comme une marque suffisante d'intégration, la tendance est aujourd'hui plutôt à exiger des preuves de « bonne » insertion sociale, culturelle, ou encore linguistique.

L'héritage des années de précarité

L'intégration structurelle décrite plus haut ne doit pas masquer les difficultés socio-économiques auxquelles sont confrontés nombre de Tamouls en Suisse. Si le taux d'occupation de cette population est de manière générale élevé, la plupart sont actifs dans des branches peu ou pas qualifiées qui les confinent dans des échelles salariales peu élevées et leur offrent peu de perspectives de carrière professionnelle. Un retour en arrière permet de mieux comprendre cette situation: arrivés dans le cadre de l'asile, la plupart des Tamouls, comme d'autres demandeurs d'asile, ont vécu pendant de nombreuses années dans une précarité sociale et économique étroitement liée à la précarité de leur statut légal. Les autorités suisses ont longtemps hésité à stabiliser le séjour de ces personnes qui n'ont que rarement obtenu le statut de réfugié, mais qui ne pouvaient, pour des raisons humanitaires, pas être renvoyées au Sri Lanka. La Suisse, par son refus, pendant plusieurs années, de rendre prioritaires des mesures favorisant l'intégration et le regroupement familial des Sri Lankais, porte ainsi une part de responsabilité dans la situation encore difficile actuellement de nombreuses familles. Bénéficiant au mieux d'une admission provisoire – avec les restrictions sociales et professionnelles qu'implique ce permis –, ce n'est

que vers le début des années 2000 que les Tamouls ont en grande partie pu stabiliser leur situation légale en obtenant un permis de séjour ou d'établissement, voire en obtenant leur naturalisation ou celle de leurs enfants. Les possibilités d'ascension professionnelle et – partant – économiques ayant été limitées pour la première génération, la majorité des familles tamoules font encore aujourd'hui partie des couches les plus défavorisées de la société (Bachmann und Müller 2003; Bartal 2003). Les frustrations liées à cette situation, conjuguées à un espoir de retour qui s'amenuise au fil du temps, mènent dans certains cas à d'importantes difficultés: tendances à l'alcoolisme, violences conjugales, endettement, incompréhensions intrafamiliales et intergénérationnelles. Ces difficultés ne s'estompent pas immédiatement et certains Tamouls de la première génération risquent de continuer à subir les conséquences de ces années de séjour en Suisse où une réelle intégration n'était souhaitée ni par les autorités suisses ni par eux-mêmes qui envisageaient, aussi au vu de l'accueil qui leur était réservé, un rapide retour chez eux. L'avenir pour les jeunes de la deuxième génération s'annonce toutefois bien plus ouvert.

Familles et relations de genre

Un partage traditionnel des rôles entre hommes et femmes a conservé une certaine importance en situation d'exil: le rôle des femmes comme « garantes de la tradition » et responsables de l'éducation des enfants est particulièrement valorisé quand elles ont la possibilité de rester au foyer. Hormis les femmes des castes supérieures qui exercent, au Sri Lanka, des métiers prestigieux (médecins, avocates, etc.), celles des castes moyennes et inférieures n'occupent un emploi extérieur que parce qu'elles y sont contraintes par la nécessité économique, ce qui est souvent le cas en Suisse. Toutefois, pour des raisons liées au marché du travail comme – peut-être – à cette préférence pour des activités au sein du ménage, elles occupent souvent des emplois de manière temporaire et sont plus souvent au chômage que les hommes. En 2000, le taux de chômage des hommes sri lankais n'était que de 5%, tandis que celui des femmes de même origine était de 25%, dépassant de loin la moyenne suisse et la moyenne des étrangères.

La situation pourrait se développer différemment pour les membres de la deuxième génération qui sont poussés par leurs parents à acquérir une bonne formation, dans un souci d'ascension sociale. Cette pression à la réussite est exercée sur les garçons comme sur les filles, ce qui offre à ces dernières l'opportunité d'accéder à la carrière que leurs mères n'ont souvent pas pu avoir. S'il est fort possible que ces filles de la deuxième génération reproduisent le schéma traditionnel au moment de leur mariage et abandonnent leur carrière professionnelle pour s'occuper de leur famille, elles n'en conservent pas moins les avantages acquis au cours de leur formation (compétences professionnelles, linguistiques, sociales, etc.). Le couple, et partant la famille, reste ainsi une valeur fondamentale, et le lieu par excellence de la perpétuation de règles visant avant tout à la reproduction d'un certain ordre social. L'institution du mariage arrangé en est la principale expression qui permet le maintien de liens entre deux familles, parfois sur le plan transnational, et la perpétuation du groupe social, puisque la majorité des mariages se font entre personnes appartenant à la même caste. Les mariages arrangés endogames (ou plutôt « endocastes »), ainsi que d'autres traditions telles que le paiement d'une dot, sont le plus souvent acceptés et soutenus par la deuxième génération, même si une marge de négociation de plus en plus grande permet à ces jeunes d'adapter et d'assouplir les codes régissant ces institutions. Dans certains cas pourtant, les conflits

entre la génération des parents et leurs enfants prennent de telles proportions qu'ils aboutissent à des situations dramatiques où l'union convenue devient mariage forcé, ou alors où l'incompréhension mène à un éloignement total du jeune adulte non seulement par rapport à sa famille mais également à sa communauté d'origine.

Des réseaux transnationaux étendus

La plupart des familles tamoules maintiennent des contacts étroits avec le Sri Lanka et avec une diaspora tamoule qui s'étend de l'Inde à l'Amérique du Nord, de l'Australie à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne. Ce réseau transnational favorise les voyages visant à rendre visite aux membres de la famille exilés ailleurs et à célébrer ensemble les fêtes les plus importantes (mariages, naissances, deuils, cérémonies de la puberté, etc.), mais il fait également partie de certaines stratégies migratoires. Les couples formés transnationalement offrent par exemple des opportunités de mobilité à des jeunes hommes et des jeunes femmes, mobilité que beaucoup de leurs pairs leur envient à l'heure où celle-ci commence à être érigée en modèle de nos sociétés globalisées.

Les réseaux transnationaux ne permettent pas uniquement la circulation de personnes: les transferts de fonds envoyés par la diaspora vers les membres de leurs familles restés au Sri Lanka se comptent en millions de francs chaque année et constituent parfois l'unique moyen de survie pour les personnes qui n'ont pu ou n'ont voulu fuir le pays. Ces

envois réguliers d'argent, s'ils constituent pour les familles tamoules de Suisse une obligation de solidarité, signifient également certains sacrifices et parfois le recours à l'emprunt et les dangers de l'endettement. Beaucoup d'activités sont soutenues par le LTTE: activités politiques et collectes d'argent destinées à soutenir le conflit armé, mais également certains transferts de fonds, coordination de projets de reconstruction au Sri Lanka et organisation d'activités culturelles et d'événements sociaux sur le plan régional, national ou international. Le LTTE joue, à n'en pas douter, un rôle fédérateur au sein de la collectivité tamoule de Suisse (et d'autres pays). Si l'imbrication de propagande politique et d'activités destinées à promouvoir la culture et la langue d'origine fait souvent l'objet de critiques de la part de la diaspora, l'influence du LTTE en Suisse tend, selon certains observateurs, à s'accroître depuis quelques années. Il reste néanmoins difficile d'obtenir des informations précises sur les activités et l'influence réelle du LTTE tant en Suisse que sur le plan international. Certaines études ont montré que, de manière générale, la participation active à des réseaux transnationaux solides n'est pas incompatible avec une bonne intégration sur le plan local (Snel et al. 2006), ce qui semble se confirmer pour la diaspora tamoule en Suisse. L'insertion à deux niveaux, local et transnational, que gèrent ces migrants, à plus forte raison ceux de la deuxième génération, devrait plutôt être considérée comme une ressource, tant pour eux-mêmes que pour la société d'accueil. En effet, le capital de mobilité acquis par des formations élevées et l'apprentissage des langues, favorisé par des réseaux étendus mondialement, ne peut qu'être un atout pour l'avenir de ces jeunes.

L'espoir porté par la deuxième génération

Si les Tamouls de la première génération présentent une certaine homogénéité en ce qui concerne leur appartenance socioprofessionnelle, le parcours de leurs enfants et l'accès de ceux-ci à des formations diversifiées permettent de présager l'ascension sociale d'une partie d'entre eux, et donc l'hétérogénéisation grandissante de cette population. En parallèle, les jeunes Tamouls montrent une volonté de maintenir certaines valeurs et traditions propres à leur culture d'origine, de même qu'un lien étroit avec le Sri Lanka et la diaspora.

S'il est à parier que certains codes ou traditions s'estomperont avec les années, et avec les générations, les jeunes Tamouls font aujourd'hui déjà preuve d'imagination et de capacités de négociation étonnantes, en gérant plusieurs contextes à la fois, celui de leur culture d'origine et de leurs parents, et celui de la société dans laquelle ils évoluent et dont ils apprennent à maîtriser les codes. Ayant parfois bénéficié d'une bonne formation professionnelle, maîtrisant la langue et les codes locaux, ils se meuvent avec aisance dans une société à laquelle ils sont bien intégrés. En même temps, leur vie familiale s'organise le plus souvent autour de valeurs et de pratiques liées à la culture tamoule: les mariages sont en majorité endogames, certaines pratiques traditionnelles perpétuées, et l'éducation de leurs propres enfants visera dans de nombreux cas à transmettre au moins certaines valeurs tamoules. Si la deuxième génération gère relativement facilement ce double contexte dans lequel elle évolue, elle reste parfois confrontée à des conflits avec la génération des parents qui, eux, ne sont pas toujours prêts à accepter les changements de comportements et les choix de leurs enfants. Malgré cela, tout laisse à penser que les multiples compétences acquises par ces jeunes au travers de leur parcours leur ouvrent de bonnes perspectives, ainsi qu'à leurs enfants.

Pour en savoir plus

- Bachmann, Ruth et Franziska Müller (2003). *Evaluation der Humanitären Aktion 2000*. Luzern: Interface.
- Bartal, Isabel (2003). *Paradigma Integration. Persönliche und kontextuelle Determinanten integrativen Verhaltens*. Dissertation. Zürich: Universität Zürich.
- Lüthi, Damaris (2005). *Soziale Beziehungen und Werte im Exil bewahren. Tamilische Flüchtlinge aus Sri Lanka im Raum Bern*. Arbeitsblatt 30. Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.
- Snel, Erik, Godfried Engbersen et Arjen Leerkes (2006). « Transnational involvement and social integration. » *Global Networks*, 6(3): 285–308.
- Wimmer, Andreas (2007). *How (not) to think about ethnicity in immigrant societies. Toward a boundary making perspective*. Papier présenté à la Haute Ecole de travail social, Genève, 21 mars 2007.

2 Le Sri Lanka et sa population

Le Sri Lanka

Le Sri Lanka, appelé Ceylan jusqu'en 1972, est une île située au Sud-Est de l'Inde (Figure 1). Les descendants des habitants originaires de l'île, des aborigènes Veddas, sont aujourd'hui très peu nombreux. Dès le 6^{ème} siècle avant J-C, le territoire a commencé à être peuplé par les membres des deux principaux groupes ethniques actuels, les Cinghalais (des Indo-Ariens venus du Nord de l'Inde) et les Tamouls. Selon des versions diverses de l'histoire de l'île, il semble que le Sri Lanka ait vu se succéder et se côtoyer différents royaumes tantôt d'une ethnie, tantôt de l'autre (Flück 2005). Le temps des colonisations commence au 16^{ème} siècle: le pays a d'abord été sous domination portugaise (1505 – 1658), puis néerlandaise (1658 – 1796), avant de devenir une colonie britannique jusqu'à son indépendance en 1948. La capitale de l'île est Colombo.

Le Sri Lanka a une superficie d'une fois et demie celle de la Suisse, pour 20 millions d'habitants. Les Cinghalais composent la majorité de la population (74%) et sont principalement de religion bouddhiste. Les Tamouls (18% de la population), en majorité hindouistes, vivent avant tout dans le Nord du pays et sur la côte Est, mais constituent également près de la moitié de la population de Colombo. La population maure (musulmane) et d'autres groupes ethniques très minoritaires font également partie du peuple sri lankais. Une partie de la population cinghalaise et tamoule est de religion chrétienne, ayant été convertie par les différents colonisateurs.



En bref

- Le Sri Lanka, anciennement appelé Ceylan et colonie britannique jusqu'en 1948, est un Etat pluriethnique et plurireligieux. Sa population, de 20 millions de personnes, est composée d'une majorité de Cinghalais (74%), de 18% de Tamouls, ainsi que d'une minorité musulmane.
- La société sri lankaise est sous-tendue par un système de castes sensiblement différent du système indien et qui traverse les différentes religions représentées dans la population.
- Le conflit entre le gouvernement sri lankais et un mouvement tamoul de libération, le LTTE, a commencé en 1983, provoquant la mort de dizaines de milliers de personnes et le déplacement de centaines de milliers d'autres.
- En 2002, un cessez-le-feu a été signé entre les deux parties principalement en conflit (le LTTE et le gouvernement), mais les violences ont repris en 2006, laissant peu d'espoir à une résolution politique du conflit dans les temps à venir.
- La diaspora tamoule compte près d'un million de personnes installées avant tout au Canada, en Grande-Bretagne, en Inde, aux Etats-Unis, en Allemagne, en France et en Suisse.

Quelques données officielles

- **Nom officiel:** République socialiste démocratique du Sri Lanka
- **Capitale:** Colombo
- **Ville principale:** Colombo
- **Superficie:** 65'610 km
- **Nombre d'habitants:** 20'743'000 (données ONU pour 2005)
- **Langues officielles:** cinghalais et tamoul
- **Religions:** bouddhisme (70%), hindouisme (15%), christianisme (8%), islam (7%)
- **Composition de la population:** Cinghalais (74%), Tamouls (18%), Maures (7%), autres (1%)

La société sri lankaise est sous-tendue par un système de castes qui – chose surprenante – traverse les principales religions (hindouisme, bouddhisme et christianisme) et les surpasse en ce qui concerne sa signification sociale. Malgré de grandes similitudes, le système de castes sri lankais ne doit pas être assimilé à celui qui prévaut en Inde. La caste la plus représentée, parmi les Tamouls comme les Cinghalais, est la classe des propriétaires terriens: en effet, environ la moitié de la population sri lankaise appartient à la caste appelée Vellala chez les Tamouls et Goyigama chez les Cinghalais.

> Voir chapitre 5.1: Culture et religion

L'économie du pays repose traditionnellement sur l'exportation de thé, de caoutchouc, ou d'épices, mais dès les années 1970 et au cours des décennies suivantes, le marché de l'alimentation, de la confection de vêtements et des télécommunications a pris de l'importance. La croissance économique du Sri Lanka reste toutefois limitée par la guerre civile qui sévit depuis plus de vingt ans.

Le conflit

Alors que la minorité tamoule avait été favorisée par les Britanniques jusqu'à l'indépendance du pays en 1948, le nouveau gouvernement sri lankais est dès ce moment-là dominé par des groupements politiques cinghalais. Commence alors une politique discriminatoire à l'égard de la minorité tamoule, où une partie des Tamouls indiens ayant migré au Sri Lanka comme main-d'œuvre dans les plantations sont rapatriés en Inde, et les Tamouls sri lankais privés petit à petit de leurs droits et de certaines de leurs terres. La langue tamoule

n'est plus considérée comme langue officielle en 1956, tandis que le bouddhisme est élevé au rang de religion d'Etat en 1972.

Pour contrer cette politique du gouvernement sri lankais naît en 1976 le Tamil United Liberation Front (TULF), une coalition de partis politiques tamouls exigeant la création d'un Etat tamoul indépendant («Tamil Eelam»). Très vite, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul («Liberation Tigers of Tamil Eelam» ou LTTE), organisation fondée en 1972, prendront l'ascendant sur les autres mouvements de guérilla armée tamouls se battant pour l'indépendance de leur territoire.

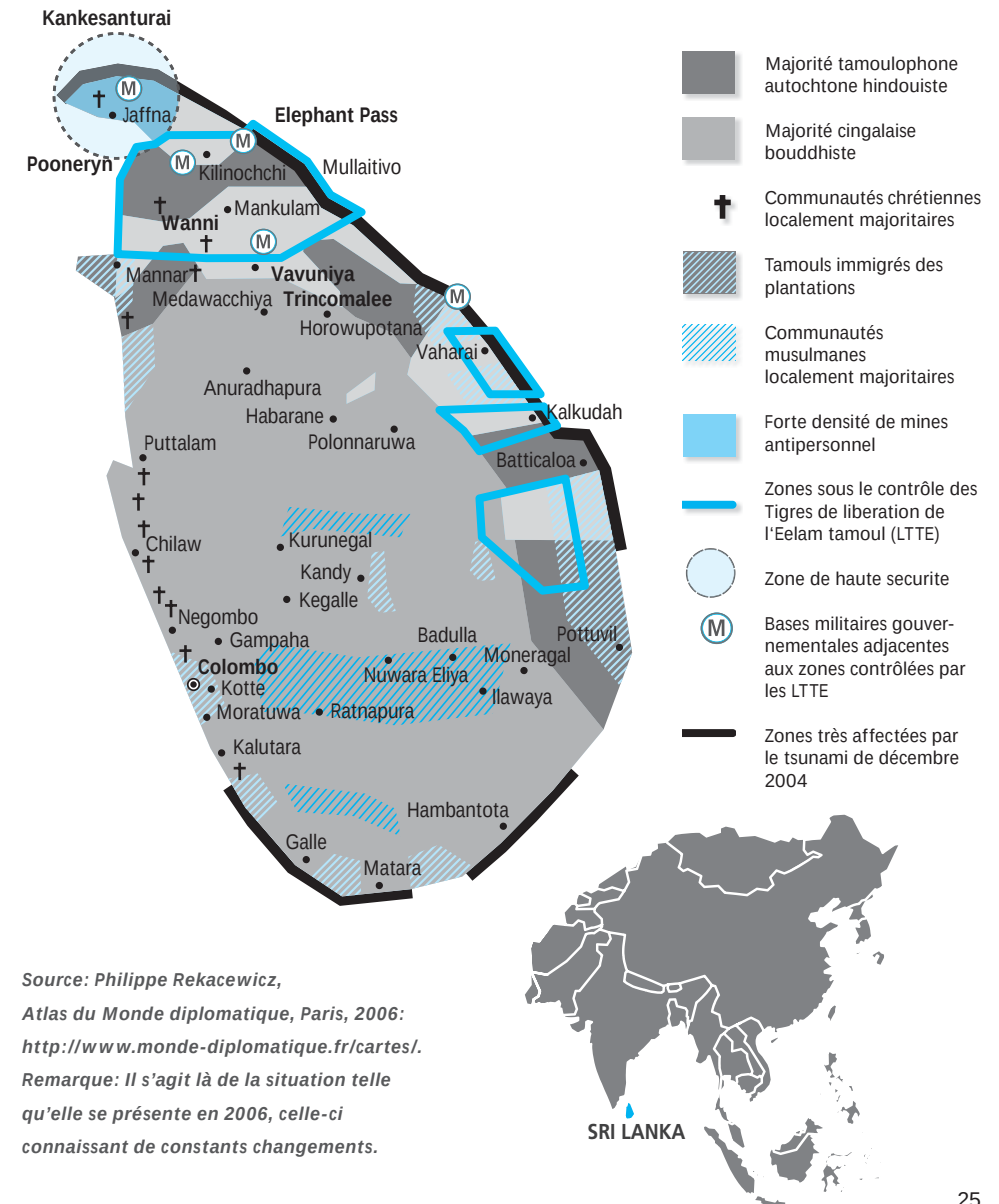
C'est en juillet 1983 que débute le conflit armé: à la suite d'une attaque du LTTE coûtant la vie à treize soldats sri lankais, des populations civiles cinghalaises s'en prennent aux minorités tamoules à Colombo et dans d'autres villes, sans que le gouvernement ou l'armée ne tente de les arrêter. Ces violences, connues sous le nom de Pogrom du Juillet Noir, font près de 3'000 morts parmi la population tamoule et obligent des milliers d'autres à fuir dans le Nord du pays, en Inde ou plus loin en Europe ou en Amérique du Nord (Flück 2005).

Le conflit s'intensifie au cours des années suivantes, et même l'intervention des forces armées indiennes («Indian Peace Keeping Force» IPKF) entre 1987 et 1990 ne l'apaisera pas. Parallèlement au conflit entre le LTTE et l'armée sri lankaise, des tensions importantes existent à l'intérieur du camp tamoul, de même qu'au sein du gouvernement cinghalais, qui doit faire face à la rébellion d'un groupe politique nationaliste marxiste, le Janatha Vimukthi Peramuna (JVP).

Au cours des années 1990, les moyens utilisés par le LTTE dans sa lutte (attaques terroristes, attentats suicides, recrutement d'enfants, etc.) tendent à le décrédibiliser aux yeux de la communauté internationale, comme d'une partie de la population tamoule. Le LTTE est considéré comme une organisation terroriste et interdit par l'Inde en 1991, suivie en cela par d'autres pays, notamment les Etats-Unis et l'Union européenne, mais pas la Suisse.

En 2002, un cessez-le-feu entre le gouvernement et le LTTE est signé et une série de négociations ont lieu jusqu'en 2004 entre les représentants des deux parties du conflit, grâce au soutien diplomatique de la Norvège. L'interdiction du LTTE est levée par le gouvernement sri lankais fraîchement élu, et un groupe d'experts scandinaves est chargé de surveiller l'évolution de la situation, le Sri Lanka Monitoring Mission (SLMM). En décembre 2004, le tsunami frappe le Sri Lanka, en particulier le Nord et l'Est du pays, tuant des dizaines de milliers de personnes et en laissant un plus grand nombre sans abri. Toutefois, les espoirs que l'aide internationale massive donnerait aux deux parties l'occasion d'œuvrer ensemble pour reconstruire le pays après la catastrophe en mettant de côté leur vieux conflit ont été déçus. En effet, la situation se détériore et aux tensions entre le gouvernement et le LTTE s'ajoute une lutte intestine tamoule entre la faction dissidente du Colonel Karuna, soutenue – selon plusieurs sources concordantes – par le gouvernement sri lankais, et le LTTE. En 2006, le cessez-le-feu est considéré comme rompu, bien qu'il n'ait été officiellement déclaré comme tel par aucune des parties. La situation humanitaire devient extrêmement tendue au Nord et à l'Est du pays, où les forces armées du gouvernement tentent de reprendre les territoires contrôlés par le LTTE. Les violences touchent également Colombo où la population tamoule n'est, selon un rapport du HCR, pas en sécurité (UNHCR 2006) et où certains attentats – non revendiqués – ont récemment été attribués au LTTE. Les responsabilités de cette nouvelle escalade de la violence sont difficiles à répartir entre le gouvernement et le LTTE: si les chiffres du SLMM affirment que le nombre de violations du cessez-le-feu par le LTTE est onze fois plus élevé que celles du gouvernement du Sri Lanka, certains observent que ces données ne préjugent pas de la gravité des actes commis. Récemment, de nombreux observateurs

Figure 1: Carte de Sri Lanka (situation en 2006)



internationaux et ONG ont commencé à alerter l'opinion publique sur le recrutement d'enfants soldats par le LTTE mais également par les membres du groupe de Karuna avec l'assentiment au moins tacite du gouvernement sri lankais (voir entre autres Human Rights Watch 2007).

A la fin 2006, le pessimisme règne quant à l'évolution du conflit, dont le nombre des victimes est estimé à plus de 60'000, et à un possible retour de la paix au Sri Lanka (voir par exemple Rupesinghe 2007).

Tableau 1: Dates clés de l'histoire du Sri Lanka

DATE	EVÉNEMENT
Dès 6 ^e siècle av. JC	Arrivée sur l'île, jusqu'alors peuplée d'autochtones Veddas, des populations cinghalaises et tamoules
1505–1658	Domination portugaise
1658–1796	Domination néerlandaise
1802–1948	Colonisation britannique
1948	Indépendance de Ceylan
1956	Le cinghalais est déclaré unique langue officielle.
1972	Ceylan devient le Sri Lanka. Une importance particulière est accordée au bouddhisme, qui devient religion d'Etat.
1983	Pogrom du Juillet noir qui marque le début de la guerre civile du Sri Lanka
1987–1990	Présence des forces indiennes de paix (IPKF) au Sri Lanka
1991	Attentat-suicide du LTTE causant la mort du Premier ministre indien, Rajiv Gandhi, et interdiction du LTTE par l'Inde
1997	Les Etats-Unis incluent le LTTE dans la liste des organisations terroristes.
1998–2002	Le LTTE est officiellement interdit par le gouvernement sri lankais. Cette interdiction sera levée en 2002 et n'a pas été réintroduite depuis.
2002	Cessez-le-feu signé entre le gouvernement sri lankais et le LTTE, sous l'égide des diplomates norvégiens.



Mise en place de la Sri Lanka Monitoring Mission (SLMM)

2004	Avril – Scission de la faction tamoule du Colonel Karuna et du LTTE. Décembre – Tsunami
2006	L'Union européenne inclut le LTTE dans la liste des organisations terroristes. Augmentation des violations du cessez-le-feu, tant par le LTTE que par l'armée sri lankaise

Réfugiés et migrants économiques du Sri Lanka

Le conflit qui sévit au Sri Lanka depuis plus de vingt ans a conduit un nombre très élevé de personnes – avant tout Tamouls, mais aussi Musulmans et Cinghalais – à fuir leur lieu de résidence. Selon le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), plus de 200'000 nouvelles personnes ont dû fuir dans d'autres régions du pays depuis 2002, faisant passer à 500'000 le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays à cause du conflit (UNHCR 2006). Ce chiffre ne tient pas compte des personnes déplacées par le tsunami ni de celles qui ne sont pas enregistrées par le HCR et est en réalité plus élevé. L'Inde, et en particulier le Tamil Nadu, région du Sud du pays peuplée de Tamouls indiens, constitue l'un des Etats accueillant le plus grand nombre de réfugiés tamouls du Sri Lanka, cette population s'élevant à environ 110'000 personnes. Selon le HCR, les récentes flambées de violence ont poussé quelque 16'000 nouvelles personnes à gagner l'Inde au cours de l'année 2006.

Depuis le début du conflit, de nombreux Tamouls (et, dans une moindre mesure, des Sri Lankais d'autres ethnies) se sont réfugiés dans les pays industrialisés d'Europe, d'Amérique du Nord ou encore d'Australie. Si le voyage était cher et difficile à organiser pour les premiers qui l'ont tenté, en majorité des hommes, ceux-ci ont ensuite ouvert la voie aux membres de leurs familles pour les rejoindre. Aujourd'hui, on estime la diaspora tamoule à près d'un million de personnes: les principaux pays d'installation sont le Canada, suivi de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la France et de la Suisse (Lüthi 2007 forthcoming).

> Voir chapitre 3.1: *Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère*

Une récente estimation souligne que si l'on prend en compte les réfugiés internes et internationaux, environ un Tamoul sur deux a dû fuir son lieu d'origine à cause du conflit (Sriskandarajah 2002). Mais les migrations sri lankaises n'ont pas commencé avec la guerre civile, ni ne se cantonnent à des vagues de réfugiés politiques. Bien avant 1983, de nombreux Sri Lankais, parmi lesquels une majorité de jeunes hommes tamouls, ont émigré temporairement en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays industrialisés en quête d'une formation universitaire ou d'un emploi.

Par ailleurs, le gouvernement sri lankais mène depuis les années 1970 une politique active de promotion de la migration économique temporaire de ses ressortissants, en particulier à destination des pays du Moyen-Orient. Alors que les hommes y occupent principalement des emplois non qualifiés dans l'industrie du pétrole, ce sont les femmes qui forment le gros de ces contingents, travaillant le plus souvent en tant qu'aides domestiques. Ces migrations, régulées par le gouvernement, jouent un rôle central dans le développement économique du Sri Lanka, en faisant entrer des sommes régulières de monnaie étrangère par le biais des salaires renvoyés par ces travailleurs à leur famille restée au Sri Lanka. Les Tamouls ne représentent toutefois qu'une minorité de ces travailleurs migrants (Sriskandarajah 2002).



Pour en savoir plus

Eichhorst, Kristina (2005). *Ethnisch-separatistische Konflikte in Kanada, Spanien und Sri Lanka. Möglichkeiten und Grenzen institutioneller Konfliktregelungen*. Frankfurt am Main, etc.: Peter Lang Verlag.

Flück, Oskar (2005). « Sri Lanka oder: das Ringen der Löwen und Tiger », in *Freiplatzaktion Basel* (éd.), *Und plötzlich standen sie da*. Basel: Freiplatzaktion Basel.

Human Rights Watch (2007). *Complicit in Crime. State Collusion in Abductions and Child Recruitment by the Karuna Group*. New York: Human Rights Watch.

Lüthi, Damaris (2007 forthcoming). « Sri Lanka Tamilen in der Schweiz », in Bade, Klaus J et al. (éd.), *European Encyclopedia of Migration*. Paderborn: Ferdinandh Schöningh/Wilhelm Fink.

Rupesinghe, Kumar (2007). *The Prospects for 2007*. Article publié sur <http://lankapage.wordpress.com> le 6 janvier 2007.

Sriskandarajah, Dhananjayan (2002). « The Migration-Development Nexus: Sri Lanka Case Study. » *International Migration*, 40(5): 283–307.

UNHCR (2006). *Position on the international protection needs of asylum-seekers from Sri Lanka*. December 2006.

Van Hear, Nicholas et Darini Rajasingham-Senanayake (2006). « From Complex Displacement to Fragile Peace in Sri Lanka », in Van Hear, Nicholas et Christopher McDowell (éd.), *Catching Fire. Containing Forced Migration in a Volatile World*. Oxford: Lexington Books.

Wilson, Alfred Jeyaratnam (2000). *Sri Lankan Tamil nationalism: its origins and development in the nineteenth and twentieth centuries*. London: Hurst.

3 La communauté tamoule en Suisse

3.1 Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques de repère

En bref

- Il y a environ 32'000 Sri Lankais vivant en Suisse (sans compter environ 10'000 personnes naturalisées), parmi lesquelles 90 à 95% sont Tamouls.
- La plupart d'entre eux sont arrivés par le biais de l'asile et ont aujourd'hui un statut légal stable, grâce aux actions de régularisations collectives de 1990, 1994 et 2000.
- La Suisse a représenté un pays de destination relativement prisé au cours des années 1980 et 1990, notamment à cause des canaux de migrations ouverts par les premiers arrivés.
- L'échange de notes de 1994 entre les gouvernements suisse et sri lankais prévoyant le retour des demandeurs d'asile dans leur pays marque un tournant décisif dans la politique de la Suisse à l'égard de cette population. Cependant, à quelques exceptions près, ce n'est que depuis 2001 que les retours sont systématiquement exigés des demandeurs d'asile déboutés.
- L'image des Tamouls auprès de la population suisse s'est substantiellement modifiée au cours des années: alors qu'ils ont été associés au trafic de drogue et à d'autres activités criminelles ou abus dans les années 1980, une bonne intégration économique et leur discrétion leur ont ensuite valu une réputation bien meilleure.

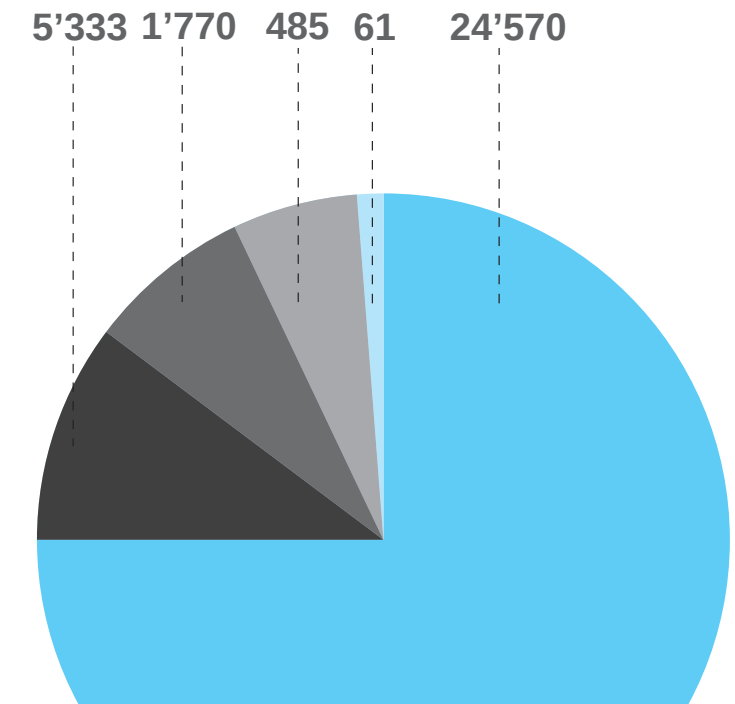
Population résidente et flux migratoires

A la fin 2006, environ 42'000 personnes d'origine sri lankaise vivent en Suisse. Ce nombre comprend 32'000 résidents sri lankais non naturalisés dont la grande majorité a un statut stable: plus de 90% de ces personnes ont en effet obtenu au cours des années un permis de séjour ou d'établissement (voir Figure 2). A ce nombre s'ajoutent plusieurs milliers de Sri Lankais naturalisés: entre 1973 et 2006, 11'079 personnes d'origine sri lankaise ont obtenu la nationalité suisse, ce qui nous permet d'estimer leur nombre actuel à environ 10'000, en comptant les décès et les départs.¹

> Voir chapitre 3.2: Données sociodémographiques

Selon les experts, entre 90 et 95% d'entre eux sont Tamouls; les autres font partie de la majorité cinghalaise ou d'une autre minorité du Sri Lanka.

Figure 2: Population d'origine sri lankaise (sans les personnes naturalisées), selon le statut, en Suisse (fin 2006)

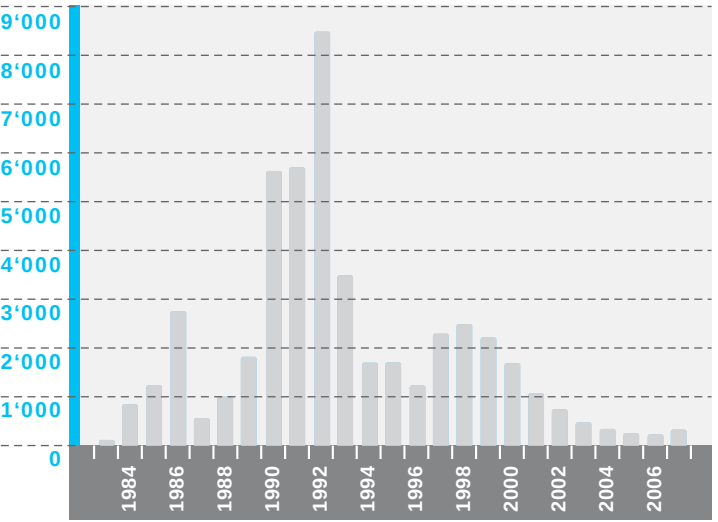


Source: AUPER/RCE

¹ Cette estimation reste toutefois très imprécise, et aucune analyse poussée de la mobilité et de l'âge des sri lankais naturalisés n'a été effectuée pour déterminer l'importance de ces phénomènes parmi cette population.

Bien que les ressortissants sri lankais ayant obtenu le statut de réfugié soient peu nombreux (le taux de reconnaissance moyen est de moins de 4% pour les années 1980 – 2004), la plupart d'entre eux sont arrivés par le biais de l'asile dès le début des années 1980. Comme l'indique la Figure 3, un premier pic du nombre de demandes déposées est visible en 1985, expliqué entre autres par la montée de la violence dans la Péninsule de Jaffna, les réseaux de migration mis en place par les premiers arrivants et les politiques d'admission et d'accueil relativement ouvertes de la Suisse à l'égard des réfugiés tamouls (McDowell 1996). Entre 1989 et 1991, le nombre de demandes atteint son maximum: si le développement politico-militaire et social de la situation au Sri Lanka est à l'origine de nombreux départs, l'attitude relativement souple dont les autorités suisses ont fait preuve², en comparaison avec les autres pays européens qui sont devenus très restrictifs, joue également un rôle dans l'augmentation notable des arrivées jusqu'au milieu des années 1990 (Parak 2005).

Figure 3: Demandes d'asile déposées par des ressortissants sri lankais (1982 – 2006)



Source: AUPER

² L'attitude du gouvernement helvétique possède en réalité plusieurs facettes: si la politique officielle est restrictive (le statut de réfugié n'est par exemple accordé qu'exceptionnellement), la pratique montre une plus grande souplesse, par exemple au niveau des renvois effectifs. Une analyse plus détaillée et comparative de ces politiques permettrait une compréhension approfondie des enjeux.



Politique suisse à l'égard des requérants d'asile tamouls

La Loi sur l'asile entrée en vigueur en 1981, l'arrivée des premiers Tamouls en Suisse coïncide avec la mise en place des procédures individuelles d'asile telles que nous les connaissons aujourd'hui. Les Tamouls ont ainsi constitué l'un des premiers groupes de « demandeurs d'asile », catégorie légale inexistante jusqu'alors. En outre, alors que les réfugiés accueillis auparavant par la Suisse étaient venus de manière plus ou moins organisée, souvent dans le cadre de contingents, les Tamouls sont pour la plupart arrivés en Suisse par leurs propres moyens et de manière illégale.

Les autorités suisses responsables de l'asile ont vite été débordées par le nombre croissant de demandes d'asile déposées par les Tamouls fuyant la guerre civile. Malgré les efforts fournis pour trouver une solution pragmatique, la période de 1983 à 2000 a été marquée par une politique quelque peu « exploratoire » à l'égard de ces demandeurs d'asile. Les autorités suisses étaient en effet confrontées à un dilemme important, ne pouvant, d'une part, renvoyer que difficilement ces personnes, au vu de la situation au Sri Lanka, mais craignant d'autre part de rendre le pays trop attractif aux yeux de nouveaux arrivants potentiels. Jusqu'en 1994, le statut de réfugié n'a ainsi été octroyé qu'à une minorité de Tamouls, tandis que seul un petit nombre recevait une admission provisoire (à la fin 1994, quelque 1'200 personnes avaient obtenu un permis F): les autres ont vécu de longues années dans l'attente d'une réponse ou ont vu leur demande d'asile rejetée. Toutefois, peu de renvois ont été effectués avant 1994, et même dès cette année, l'instabilité politique du Sri Lanka et la dégradation de la situation au niveau des droits humains, ainsi qu'une mobilisation importante de certains milieux (œuvre d'entraide et églises, mais aussi représentants du secteur économique de la restauration) ont empêché la mise en œuvre d'une politique de renvoi conséquente.

En 1994 en effet, les négociations entreprises par la Suisse auprès des autorités sri lankaises aboutissent à un « échange de notes diplomatiques » permettant le retour des requérants d'asile déboutés. Le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (HCR) est un partenaire de cet accord et veille, avec les représentants des autorités suisses dépêchées sur place, à ce que ce retour se fasse « par

phases » et « dans la sécurité et la dignité », selon les termes mêmes de l'accord.

Le caractère pionnier de l'accord de 1994, renouvelé sur une base bisannuelle, trouve un écho dans le programme d'aide au retour innovateur mis en place par la Suisse entre 2001 et 2004, qui comprenait, outre une aide financière, une préparation en Suisse et un suivi au moins administratif au Sri Lanka. Malgré cela, son succès reste relatif: entre 2001 et 2004, 179 personnes en ont bénéficié, dont plus de la moitié n'avait pas reçu de délai de départ (personnes admises provisoirement ou dont le dossier était encore pendant), ce qui illustre que ce programme a notamment été un moyen, pour certaines personnes, de concrétiser un projet de retour déjà établi (ODM et DDC 2005). Un accord de réadmission formel avec le Sri Lanka est actuellement en discussion.

[> Voir chapitre 6: Retours, migrations secondaires et liens transnationaux](#)

La politique de renvoi de la Suisse du milieu des années 1990 a toutefois été soumise à différentes critiques, par exemple en ce qui concerne l'exacerbation de sentiments xénophobes à l'égard de ces requérants d'asile qu'elle aurait favorisé (McDowell 1999). En outre, l'annonce de milliers de renvois répartis dans le temps, dont la plupart n'ont pas été exigés au final, a eu pour conséquence la disparition, entre 1994 et 2001, de plus de 7'000 personnes qui ont préféré se déplacer illégalement dans un autre pays d'accueil où elles

Paroles d'expert...

Nous sommes actuellement en pourparlers avec le gouvernement sri lankais pour un accord de réadmission. Les discussions vont commencer en janvier prochain. Pour l'instant, nous n'avons que l'échange de notes dont le premier a été signé en 1994. A ce moment-là, il y a eu un front important contre les renvois, de la part des œuvres d'entraide et d'autres acteurs humanitaires, mais aussi de la part des restaurateurs qui ne voulaient pas perdre cette main-d'œuvre. L'aspect intéressant de cet accord était que la Suisse pouvait faire un « passive monitoring », c'est-à-dire que les personnes renvoyées recevaient un certain nombre de numéros de téléphone de personnes auxquelles elles pouvaient s'adresser au Sri Lanka en cas de problèmes (ambassade suisse, HCR). On a aussi travaillé avec le HCR sur place.

(Représentant des autorités suisses)

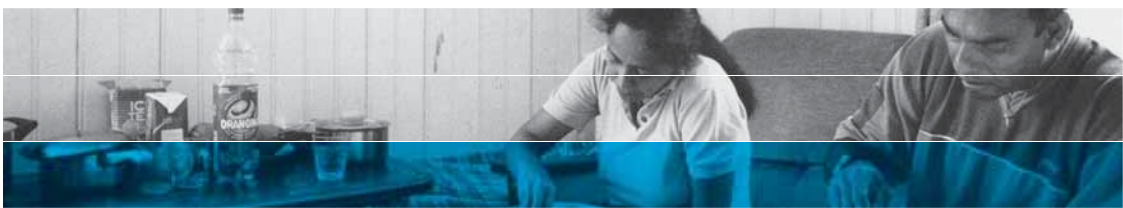
avaient de meilleures chances d'obtenir un statut de séjour ou rester en Suisse de manière illégale (Stürzinger 2002).

La situation dans laquelle se trouvaient de nombreux requérants d'asile tamouls, dont la situation n'était pas réglée mais le renvoi impossible, a poussé les autorités suisses à mettre en place, à trois reprises, une régularisation collective des requérants d'asile tamouls répondant à certains critères. Il s'agissait de donner à des personnes qui vivaient en Suisse depuis de nombreuses années avec un statut précaire les moyens de s'intégrer. En 1990, ce sont ainsi quelque 4'400 personnes arrivées avant 1986 qui obtiennent un statut de séjour. En 1994, alors que l'accord signé avec les autorités sri lankaises prévoit le retour des personnes dont la demande d'asile a été déposée après le 30 juin 1990, celles qui sont arrivées en Suisse avant cette date sont mises au bénéfice d'une admission provisoire. Cette opération est la seule des trois ayant concerné uniquement la population sri lankaise. Enfin, l'action humanitaire de 2000, concernant tous les demandeurs d'asile arrivés avant 1992 permet à environ 10'000 Tamouls de recevoir, eux aussi, un permis F. A l'heure actuelle, le statut de la majorité des ressortissants sri lankais est réglé, la plupart ayant transformé leur admission provisoire en statut de séjour ou d'établissement, ou étant naturalisés, comme le montre la Figure 2.

Pourtant, quelques centaines de demandes d'asile sont encore déposées chaque année par des Tamouls; une augmentation de 40% du nombre de demandes a été observée entre 2005 et 2006, tendance qui pourrait se confirmer au cours des années suivantes, au vu du regain du conflit armé au Sri Lanka. Comme ces demandeurs d'asile ne constituent plus un « cas particulier », ces nouvelles demandes sont traitées de la même manière que celles de toute autre personne.

Tableau 2: Historique des dates clés de la politique d'asile suisse à l'égard des demandeurs d'asile sri lankais

DATE	EVÉNEMENT
1971	Arrivée du premier demandeur d'asile sri lankais en Suisse
1981	Entrée en vigueur de la première Loi sur l'asile (Lasi) de 1979
Dès 1984	Augmentation du nombre de demandeurs d'asile tamouls, suite à l'embrasement du conflit au Sri Lanka dès 1983
1990	Octroi d'un permis de séjour (permis B) à environ 4'400 demandeurs d'asile sri lankais arrivés en Suisse avant 1986
1991	Point culminant du nombre de nouvelles demandes d'asile de ressortissants sri lankais (près de 8'500)
1994	Echange de notes sur le retour des ressortissants sri lankais signé par les deux gouvernements, sous l'égide du Haut Commissariat aux Réfugiés (l'échange de notes sera ensuite renouvelé tous les deux ans)
1994	Octroi d'une admission provisoire (permis F) à quelque 9'000 Sri Lankais arrivés en Suisse avant le 30 juin 1990
2000	Action humanitaire 2000: environ 10'000 ressortissants sri lankais reçoivent une admission provisoire (permis F)
2001-2004	Programme de retour volontaire des ressortissants sri lankais



En outre, et bien qu'elle n'en soit pas un acteur central, la Suisse a soutenu depuis 2001 le processus de paix au Sri Lanka, notamment par la mise à disposition de spécialistes sur place et le soutien d'actions en partenariat avec différents acteurs de la société civile et de la diaspora (Heiniger et al. 2005).

La Suisse comme pays de destination

Il est difficile de savoir pourquoi les premiers Tamouls sont arrivés en Suisse au début des années 1980. Selon McDowell, la plupart étaient passés par l'Allemagne, où ils avaient séjourné pendant un certain temps avant de continuer leur route vers la Suisse, perçue comme offrant de meilleures opportunités (1996: 140-141). Il n'est pas exclu que l'interdiction de travailler prononcée en Allemagne comme dans d'autres pays européens au début des années 1990 à l'égard des demandeurs d'asile ait contribué à ce développement. Suite à la décision d'abandonner le statut de saisonnier, la demande en main-d'œuvre non qualifiée devenant importante, en particulier dans le secteur de la restauration, les Tamouls accédaient facilement à un emploi.

Alors que les premiers Tamouls arrivés en Suisse appartenaient à des couches sociales élevées et sont en grande partie repartis vers des pays anglo-saxons, ceux qui les ont suivis faisaient partie de classes sociales moyennes et sont restés, ouvrant ainsi la voie à d'autres personnes issues de ces catégories. En transmettant les informations nécessaires, en mettant à disposition les moyens financiers, en organisant parfois le voyage depuis la Suisse, et en se montrant prêts à accueillir les nouveaux arrivants, ils ont favorisé la venue de membres de leur famille. L'étude de Efiomayi et al. (2001) souligne l'importance de la présence de membres du réseau familial dans le choix de la Suisse des ressortissants sri lankais. Pour la majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, le voyage a été organisé et financé par des parents déjà installés en Europe. Un ou plusieurs agents (passeurs) ont été sollicités pour faciliter le voyage et l'entrée en Suisse, moyennant des sommes financières importantes: ces personnes déterminent largement les modalités du voyage de même que, dans certains cas, la destination finale, qui n'est pas toujours connue d'avance par les candidats à la migration (voir aussi Robinson 2001).

Des « criminels abuseurs » aux « travailleurs discrets et efficaces »: une image qui se modifie

Quand les premiers requérants d'asile tamouls sont arrivés en 1983, ils ont vite été perçus négativement par la population suisse. Associés au trafic de drogue, perçus comme des abuseurs en raison de la dépendance à l'aide sociale découlant d'une interdiction de travailler au début de leur séjour, ils ont été la cible de nombreuses attaques verbales et même physiques. Il s'agissait de la première vague de xénophobie envers un groupe relevant du domaine de l'asile en Suisse, attisée par une campagne médiatique sans précédent orchestrée par un journal de boulevard alémanique (Gold et Poli 2006).

Au cours des années 1990 pourtant, cette image va drastiquement se modifier et la population tamoule commence à bénéficier d'une image beaucoup plus positive. Ce changement tient largement à la bonne intégration économique et à la discrétion dont a fait preuve cette communauté. Principalement actifs dans le secteur de la restauration, mais aussi des soins et du nettoyage, les Tamouls ont répondu au besoin économique d'une main-d'œuvre non qualifiée; en se montrant travailleurs et peu revendicateurs, il leur a été prêté des qualités particulièrement appréciées par la population suisse, parmi lesquelles la ponctualité, le zèle, la discipline ou encore le goût de la propreté (Buehlmann 2002).

[> voir chapitre 4.2: Intégration économique](#)

Par ailleurs, les groupes d'hommes seuls qui se trouvaient souvent dans les rues (en particulier de Berne) dans les années 1980 ont laissé la place à des couples et à des familles dès l'arrivée des premières femmes, tendant à rassurer la population suisse.





Vu de l'intérieur...

Dans les années 1980, seuls des hommes jeunes arrivaient et certains ont été associés aux drogues et à la criminalité. Les Tamouls étaient considérés comme des réfugiés, et rien d'autre. Mais c'était une création des médias et il y avait un fort racisme. Mais dès qu'ils ont reçu l'autorisation de travailler, les choses ont changé. Ils étaient de bons travailleurs, ils faisaient ce qu'on leur disait, et on a soudain découvert que la culture tamoule avait des points communs avec la culture suisse dans l'attitude face au travail.

(Homme d'origine tamoule vivant en Suisse depuis les années 1980)

Plus récemment encore, quelques faits divers tragiques fortement médiatisés ont contribué à nuancer quelque peu cette image positive et questionné l'opinion publique sur l'importance de certaines problématiques sociales au sein de la communauté tamoule, parmi lesquelles la violence conjugale et la dépendance à l'alcool.

Pour en savoir plus

ODM et DDC (2005). Schlussbericht Rückkehrhilfeprogramm Sri Lanka. Bern-Wabern: Bundesamt für Migration/Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit.

Buehlmann, Christopher (2002). Klimawechsel?: vom Feind zum Freund: Tamilen in der Schweiz (1980–2000). [S.l.]: [s.n.].

Efionayi-Mäder, Denise et al. (2001). Asyldestination Europa: eine Geographie der Asylbewegungen. Zürich: Seismo.

Gold, Guillemette et Raffaele Poli (2006). 50 ans d'asile en Suisse. Les réfugiés dans la presse helvétique (1956–2006). Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Heiniger, Markus, Pascale Baeriswyl et Alberto Groff (2005).

« Frieden, Menschenrechte und Migration – das Engagement des EDA in Asien. » Politorbis, 37(1).

Mathis, Christof (1997). Die Geschichte der Tamilen in der Schweiz 1981–1996. [S.l.]: [s.n.].

McDowell, Christopher (1996). A Tamil asylum diaspora: Sri Lankan migration, settlement and politics in Switzerland. Oxford: Berghahn Books.

McDowell, Christopher (1999). « The point of no return: the politics of the Swiss Tamil repatriation agreement », in Black, Richard et Khalid Koser (éd.), The end of the refugee cycle? Refugee repatriation and reconstruction. New York [etc.]: Berghahn Books, p. 126–141.

Parak, Stephan (2005). « Vom <Sonderfall Tamilen> zum <Normalfall Sri Lanka>. Die Schweizer Asylbehörden und das Sri-Lanka-Dossier », in Freiplatzaktion Basel (éd.), Und plötzlich standen sie da. Basel: Freiplatzaktion Basel.

Robinson, Antonimuthu (2001). « Distribution of asylum requests over European countries: a qualitative description and analysis of potential male asylum seekers from Colombo, Sri Lanka », in Efionayi-Mäder, Denise et al. (éd.), Asyldestination Europa : Materialienband zur Studie « Determinanten der Verteilung von Asylgesuchen in Europa ». Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations, p. 327–347.

Stürzinger, Martin (2002). Mapping der srilankischen Diaspora in der Schweiz. Zürich: [S.n.].

UNHCR (2006). Position on the international protection needs of asylum-seekers from Sri Lanka. December 2006.

3.2 Données sociodémographiques

En bref

- Les hommes sri lankais sont plus nombreux que les femmes (57% contre 43%), mais les femmes dominent nettement dans la tranche d'âge des 20 à 29 ans tandis qu'elles sont nettement sous-représentées parmi les 40 à 54 ans.
- Les premières naturalisations de ressortissants sri lankais ont eu lieu dans les années 1970, mais ce n'est qu'en 2000 que ce nombre augmente de manière importante, atteignant 1'996 nouveaux citoyens suisses d'origine sri lankaise en 2005.
- La majorité des Sri Lankais vivent dans des cantons alémaniques, principalement Zurich, Berne et Argovie. Le canton de Vaud est le seul canton romand à accueillir une communauté sri lankaise importante.

Structure d'âges, genre et état civil

Quelque 42'000 personnes d'origine sri lankaise vivent en Suisse, dont environ un quart a obtenu la nationalité suisse.

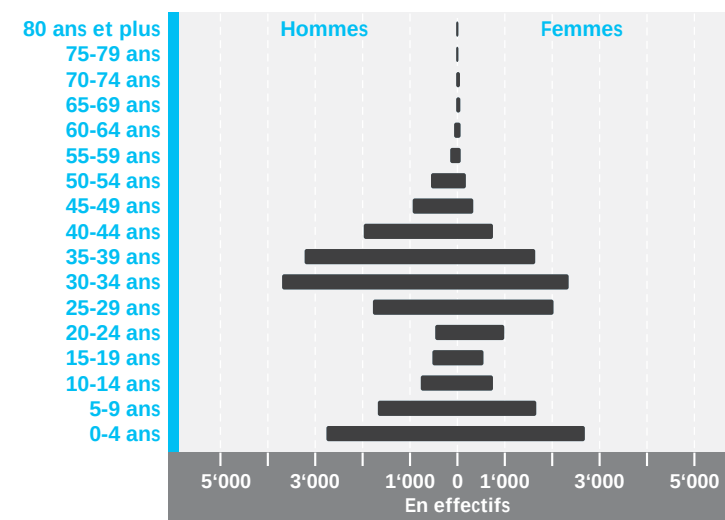
> Voir chapitre 3.1: *Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère*

Les données du recensement de 2000 montrent que les hommes prédominent légèrement, constituant les 57% de cette population contre 43% de femmes.³ Un examen plus minutieux de la pyramide des âges dévoile cependant des différences notoires au niveau des proportions de chaque sexe par tranche d'âge (Figure 4): alors que les femmes constituent 67% des personnes âgées de 20 à 24 ans, et encore 53% de celles de 25 à 29 ans, elles ne sont plus qu'environ 27% des personnes de 40 à 49 ans et 24% des 50 à 54 ans. Ce renversement s'explique par les différentes vagues de réfugiés sri lankais, avec l'arrivée quasi-exclusive d'hommes jeunes dans les années 1980 puis celle de femmes, plus jeunes, venues les rejoindre soit dans le cadre de regroupements familiaux, soit en vue d'un mariage.

Selon le Registre central des étrangers (RCE), 35% de la population sri lankaise résidante permanente ou naturalisée est née en Suisse: cette proportion indique la place centrale de la deuxième génération tamoule et le rôle que ces enfants et jeunes adultes ont à jouer dans l'avenir de notre pays.

> Voir chapitre 5.2: *Couples, familles et générations*

Figure 4: Pyramide des âges par genre, population sri lankaise



Source: Recensement 2000

³ Les données du recensement ne comprennent pas les personnes naturalisées.

Plus de la moitié (55%) des ressortissants sri lankais vivant en Suisse sont mariés, tandis que la proportion restante (44%) est essentiellement composée de personnes célibataires, hormis 1% correspond aux personnes divorcées ou veuves (source: RCE/AUPER 2004). Ces données montrent une conception traditionnelle de la famille puisqu'une majorité de Sri lankais vivent dans un ménage familial avec (ou – plus rarement – sans) enfants.

> Voir figure 8 dans chapitre 5.2: Couples, familles et générations

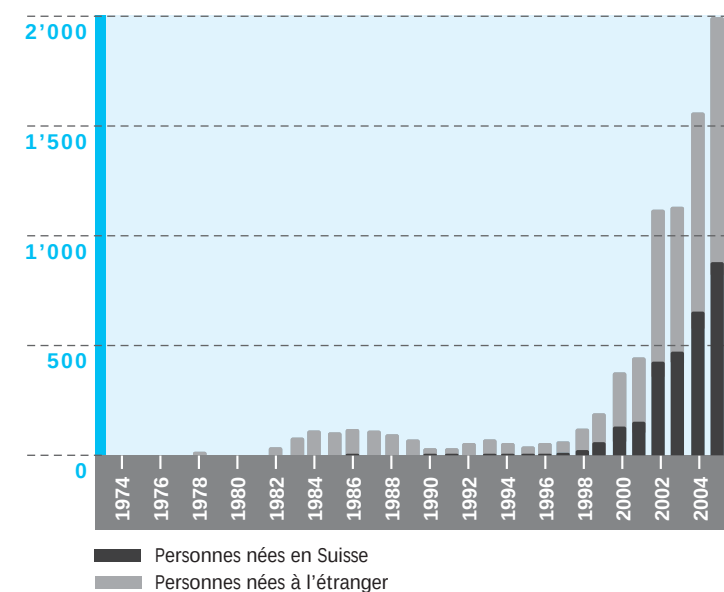
Naturalisations

La majorité des Sri Lankais ont aujourd'hui un statut stable en Suisse puisque environ 90% d'entre eux sont soit au bénéfice d'un permis de séjour annuel (« permis B ») ou d'un permis permanent d'établissement (« permis C »), soit ont obtenu la nationalité suisse. Entre 1973 et 2006, plus de 11'000 personnes d'origine sri lankaise ont obtenu un passeport suisse.

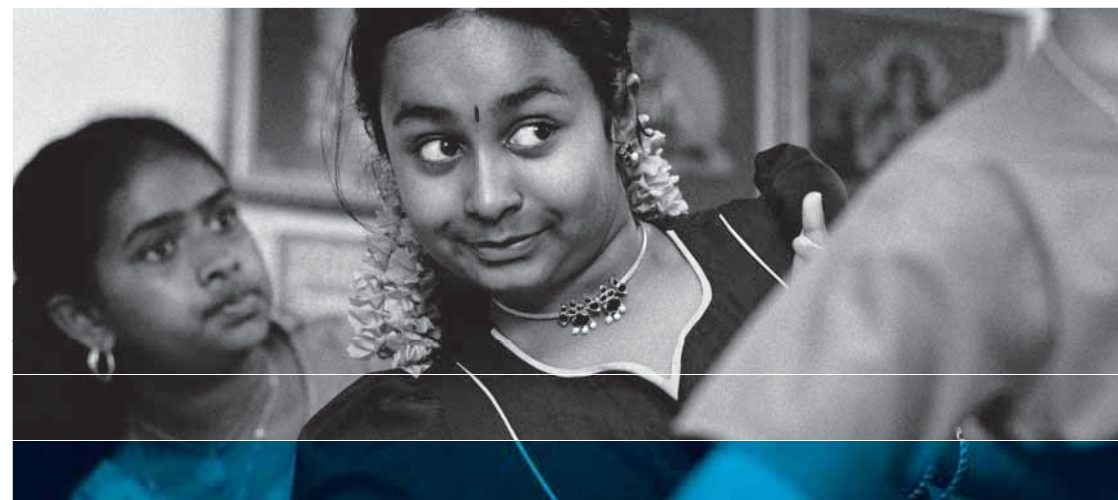
> Voir figure 2 dans chapitre 3.1: Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère

Les premières naturalisations ont lieu dans les années 1970, avec moins de quinze naturalisations de ressortissants sri lankais par année entre 1974 et 1981. Dans les années 1980 et 1990, les statistiques montrent quelques dizaines de naturalisations annuelles, avec un dépassement de la centaine entre 1984 et 1987. C'est à partir de 2000 que le nombre de Sri Lankais obtenant la nationalité suisse augmente notablement, atteignant le chiffre de 1996 en 2005. La proportion des nouveaux citoyens suisses d'origine sri lankaise nés en Suisse connaît une augmentation générale à partir du milieu des années 1990, passant de 19% en 1997 à 44% en 2005 (Figure 5).

Figure 5: Naturalisations de ressortissants sri lankais (1974–2005)



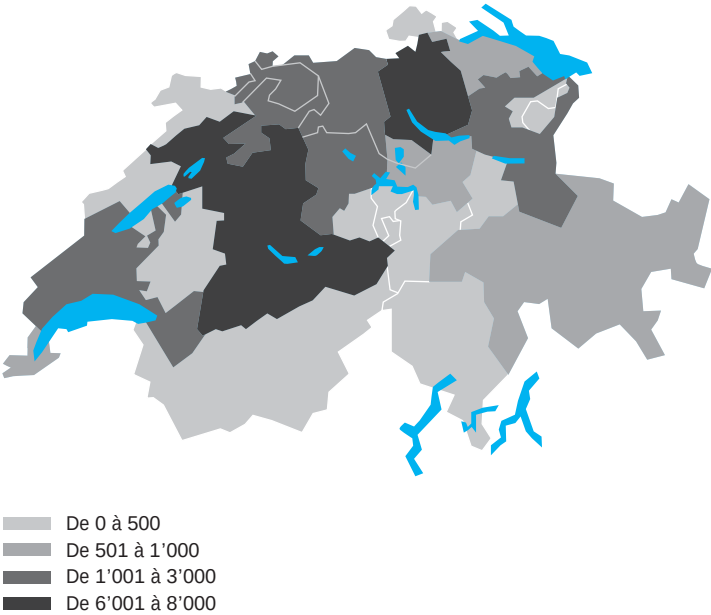
Source: RCE



Cantons de résidence

La communauté tamoule est bien plus présente en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, les cantons de Zurich, Berne et Argovie accueillant à eux trois plus de la moitié des ressortissants sri lankais (23%, 20% et 8% respectivement). En Suisse romande, le canton de Vaud est le seul qui accueille une population tamoule conséquente, avec quelque 2'400 personnes originaires du Sri Lanka vivant sur son territoire (voir Figure 6).

Figure 6: Canton de résidence des Sri Lankais (2004)



Source: RCE et AUPER

Autres données sociodémographiques

D'autres informations sociodémographiques sur la population sri lankaise vivant en Suisse sont contenues dans différents chapitres du rapport, auxquels le lecteur pourra se référer:

DONNÉES	CHAPITRE
– Population d'origine sri lankaise selon le statut légal (fin 2006)	> Voir chapitre 3.1: <i>Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère</i>
– Niveau de formation atteint par la population sri lankaise adulte (25 ans et plus) comparée à la population suisse et étrangère (en %)	> Voir chapitre 4.1: <i>Formation et langues</i>
– Proportion d'élèves de l'école obligatoire orientés vers des programmes d'études spéciaux, par nationalité	
– Répartition des élèves de 8ème année par type d'orientation et par nationalité	
– Répartition des élèves de 1 ^{ère} année du niveau secondaire II par type d'écoles et par nationalité	
– Population sri lankaise ayant déclaré une langue nationale comme la langue principale, selon le genre (en %)	
– Branches économiques des travailleurs et travailleuses sri lankais occupés en 2000	> Voir chapitre 4.2: <i>Intégration économique</i>
– Catégories socio-professionnelles principales des Sri Lankais, en 2000	
– Taux d'activité des ressortissants sri lankais en comparaison avec la population étrangère, selon le genre et l'âge en 2000	
– Taux de chômage des ressortissants sri lankais en comparaison avec la population étrangère, selon le genre et l'âge, en 2000	

DONNÉES

CHAPITRE

- Taux d'aide sociale des Sri Lankais dans les cantons de Zurich et Berne, en comparaison avec les étrangers et le taux d'aide sociale général
- Taux de criminalité (personnes condamnées) des ressortissants sri lankais en comparaison avec la population étrangère et suisse (en %)
- Caste d'appartenances des réfugiés tamouls (entrés en Suisse entre 1983 et 1991) [> Voir chapitre 5.1: Culture et religion](#)
- Population sri lankaise vivant en Suisse selon la religion d'appartenance
- Répartition des ménages sri lankais selon le type, en comparaison avec les ménages de la population suisse et étrangère totale [> Voir chapitre 5.2: Couples, familles et générations](#)

Pour en savoir plus (sources statistiques)

- Registre central des étrangers (RCE) de l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Base de données AUPER (personnes du domaine de l'asile) de l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Recensement de la population (2000) de l'Office fédéral de la statistique



4 Intégration socio-économique

4.1 Formation et langues

En bref

- Les migrants tamouls de Suisse se caractérisent par un niveau de formation globalement plus bas que la population résidente ou migrante prise dans son ensemble. Il s'agit d'une tendance qui s'est accentuée au cours de la dernière décennie.
- Si la proportion de personnes au bénéfice d'un diplôme d'études supérieures est faible, le nombre d'adultes sans aucune formation l'est également.
- D'une manière générale, les familles accordent une grande importance à la formation de leurs enfants – à la fois des garçons et des filles – et les encouragent à poursuivre des études dans un esprit de promotion sociale.
- L'entrée des enfants à l'école et la scolarisation suite au regroupement familial tardif posent parfois des problèmes, qui sont liés à des différences socio-culturelles ou à une méconnaissance réciproque entre le milieu scolaire et les familles.
- Tout comme les enfants étrangers d'une manière générale, les élèves tamouls suivent plus souvent un enseignement spécial que les Suisses. Simultanément ils sont proportionnellement plus nombreux que les élèves ressortissants des pays de l'ancienne Yougoslavie ou de la Turquie à fréquenter des classes à exigences étendues ou des filières menant à la maturité.
- Les Tamouls sont très attachés à leur langue d'origine et sa rhétorique, qui constituent un élément fédérateur fondamental de la communauté ethnique et politique. Cette attitude ne va pas à l'encontre d'une disposition à apprendre ou améliorer la maîtrise de la langue du lieu de résidence, jugée importante pour l'intégration scolaire et professionnelle.
- En raison de la répartition sexuelle des rôles au sein des familles, les femmes adultes qui n'ont pas été scolarisées en Suisse maîtrisent généralement moins bien les langues nationales que les hommes.

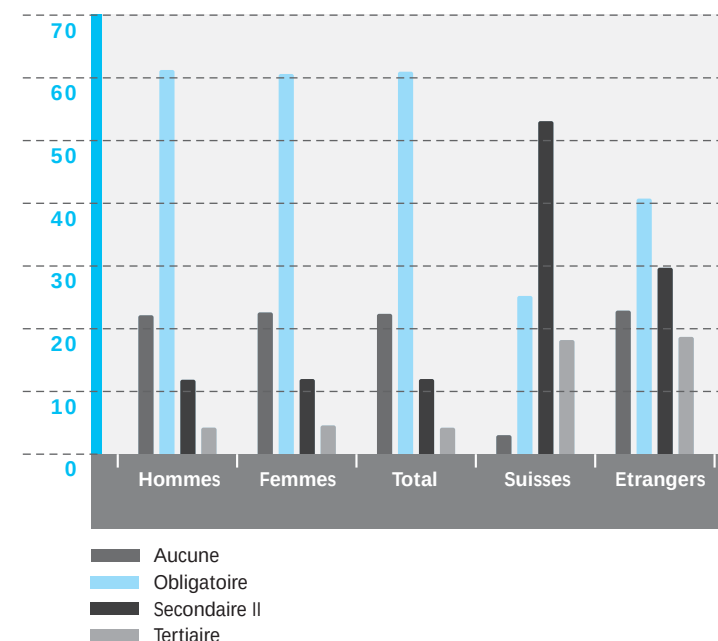
Le niveau de formation

Au Sri Lanka, le taux d'alphabétisation est en comparaison internationale relativement élevé (environ 92% selon l'UNESCO), et la quasi-totalité des enfants sont actuellement scolarisés dans un système scolaire public, calqué sur le système éducatif britannique. Les différences d'alphabétisation entre garçons et filles existent, mais sont moins importantes que dans d'autres pays en voie de développement.

L'éducation élémentaire, avec une scolarité obligatoire de neuf ans, et ensuite secondaire – y compris les études secondaires supérieures (non-obligatoires) – comporte treize années d'enseignement. Un examen intervient au terme de la 9^{ème} année (certificat général d'éducation, « O level » pour niveau ordinaire) et le certificat général d'éducation, au terme de l'éducation secondaire, soit la 12^{ème} ou 13^{ème} année (« A level » pour niveau avancé). Ce dernier constitue la condition requise habituelle, exigée pour tous les élèves qui désirent poursuivre leurs études au niveau supérieur. Pour les autres, un système de certificats et de diplômes nationaux est à disposition dans une grande variété de domaines techniques et professionnels. Si les données disponibles sur le niveau de formation de la population sri lankaise en Suisse sont lacunaires, quelques tendances générales se dégagent néanmoins de différentes statistiques, études et entretiens. En moyenne, le niveau de formation est clairement inférieur à celui de la population suisse et même de la population étrangère prise dans son ensemble (Figure 7). Plus de 60% des Sri Lankais ont cependant terminé leur scolarité obligatoire et, diverses sources recoupées permettent de penser que parmi ceux qui l'ont interrompue, la plupart sont capables d'écrire et de lire (au moins) dans leur propre langue et parfois l'alphabet latin. Il est intéressant d'observer qu'à la différence de la situation d'autres groupes migrants, le niveau de formation tel que décrit par les données du recensement fédéral 2000 ne diffère quasiment pas entre hommes et femmes sri lankais.

En revanche, les Sri Lankais de Suisse se distinguent par une proportion limitée de personnes possédant une formation universitaire ou supérieure (moins de 4%) ou secondaire (12%). Ceci s'explique, en partie, par le manque d'opportunités de formation

Figure 7: Niveau de formation atteint par la population sri lankaise adulte (25 ans et plus) comparée à la population suisse et étrangère (en %)



Source: Recensement fédéral 2000

(non-reconnaissance des diplômes) et de travail pour les personnes issues du domaine de l'asile. McDowell (1996) observe que dès la fin des années 90, les migrants les plus qualifiés tendent à éviter ou à quitter la Suisse – comme d'ailleurs l'Allemagne – pour s'installer dans des pays anglophones, qui leur offrent des perspectives professionnelles plus intéressantes.

> Voir chapitre 3.1: Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère



L'attrait du système scolaire britannique et de la langue anglaise pour la formation des enfants exerce souvent un attrait pour les migrants qui envisagent de retourner dès que possible au Sri Lanka, où l'anglais joue un rôle primordial.

Rôle important de la formation

La plupart des migrants tamouls accordent une grande importance à la formation, particulièrement en ce qui concerne leurs enfants, même s'ils n'ont pas eux-mêmes un niveau de formation élevé. Les raisons de cette attitude sont autant socio-historiques (situation minoritaire) que liées à l'expérience migratoire. Une étude récente montre que parmi les parents interrogés à Zurich (462 personnes au total), la proportion de ceux qui insistent sur l'importance de la formation de leurs enfants est plus élevée parmi les Tamouls que parmi d'autres communautés migrantes – kurde, portugaise et turque; de plus, les parents tamouls accordent pratiquement la même importance à la formation de leurs filles qu'à celle de leurs garçons (Bartal 2003). L'auteure met ces observations en lien avec le désir d'ascension sociale et une disposition à l'intégration, qui caractérisent la plupart des migrants tamouls en Suisse. Ces attitudes sont particulièrement répandues parmi les personnes issues de castes inférieures – même si cette appartenance n'est que rarement abordée ouvertement – qui sont désireuses de s'affranchir des contraintes de leur rang en saisissant les opportunités de formation et de travail, plus importantes dans le contexte de la migration.

> Voir chapitre 5.1: Culture et religion

Parole de spécialiste...

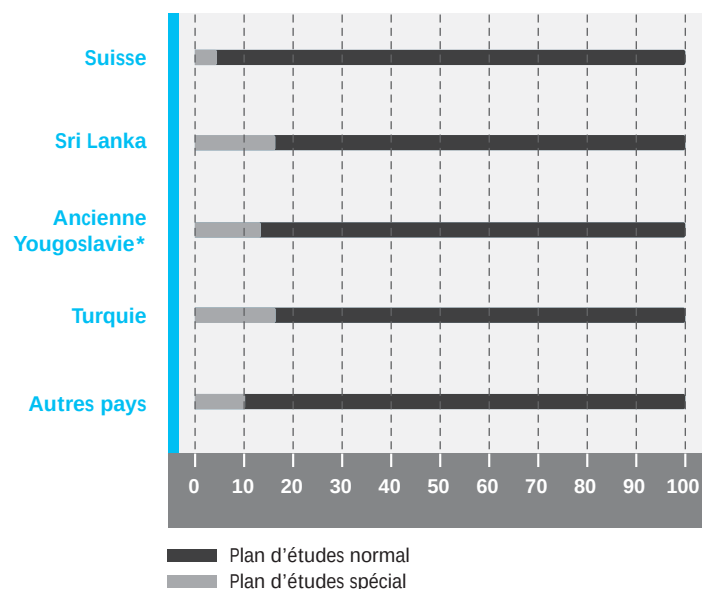
Beaucoup de pères veulent que leur fille fasse un apprentissage, ce qui n'est pas le cas dans d'autres groupes. Ça correspond à un besoin d'ascension sociale. Malgré une compréhension traditionnelle des rôles, il y a généralement moins de problèmes, et comme les familles ont souvent peu d'enfants, l'intégration en est facilitée. Les jeunes filles n'ont pas de problèmes à l'école, parlent bien la langue et ont plutôt des bonnes perspectives d'avenir.

(Travailleuse sociale)

Le souci lié à la formation des enfants peut se traduire à la fois par un soutien parental favorisant le succès scolaire et une pression à la réussite – parfois exclusivement associée aux titres académiques – qui peut s'avérer contre-productive quand une orientation moins prestigieuse est d'emblée perçue comme un échec. Plusieurs interlocuteurs font remarquer que la méconnaissance des parents du système scolaire suisse est fréquemment source de malentendus entre parents, enfants tamouls et intervenants scolaires. Les enfants tamouls sont par exemple intégrés dans l'enseignement spécial presque quatre fois plus souvent que les petits Suisses (Figure 8). L'enseignement spécial se décline sous des formes très diverses. Il comprend a) les écoles spéciales, subventionnées par l'assurance-invalidité (pour enfants en situation de handicap mental ou physique etc.); b) des classes spéciales étroitement rattachées à l'école régulière, dans certains cantons uniquement (notamment, les classes de préparation à la scolarité obligatoire, d'introduction ou de transition); c) des offres d'aide, de conseil et de thérapie ambulatoires (notamment mesures d'appui scolaire telles que soutien pédagogique spécialisé, logopédie et traitement de la dyslexie, offre en psychomotricité, consultation psychopédagogique, etc.).⁴ Les parents interprètent parfois cette orientation vers des classes spéciales comme davantage motivée par des attitudes discriminatoires que par des considérations pédagogiques de la part des autorités scolaires, même s'il ne s'agit pas là d'un phénomène propre aux migrants tamouls. Si cette impression repose souvent sur une connaissance insuffisante des mesures éducatives, une prédisposition à orienter les enfants migrants plus facilement vers des classes spéciales a également été observée (ODM 2006). Les intervenants scolaires, de leur côté, se plaignent également d'un manque de connaissance du milieu socio-culturel tamoul ou du vécu des familles (par exemple des traumatismes liés à la guerre).

⁴ Cf. www.educa.ch (pédagogie spécialisée).

Figure 8: Proportion d'élèves de l'école obligatoire orientés vers des programmes d'étude spéciaux, par nationalité (en %)



Source: Office fédéral de la statistique

Remarque: ces données concernent les élèves des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Genève, Lucerne, St-Gall, Thurgovie et Zurich.

*Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie.

Les jeunes qui rejoignent les parents lors d'un regroupement familial tardif – les titulaires de l'admission provisoire, par exemple, n'ont pas droit au regroupement⁵ – ont souvent plus de difficultés scolaires, liées entre autres à l'apprentissage tardif de la langue. Certains spécialistes attirent également l'attention sur des problèmes qui se produisent à l'entrée de la scolarité pour les enfants qui, bien que nés en Suisse, ont eu peu de contacts en dehors du milieu familial: les parents tendent à valoriser des qualités d'obéissance et de retenue, alors que les enseignants, qui apprécient la participation active et l'autonomie des élèves, sont parfois déconcertés par l'attitude (passive ou dépendante) des jeunes enfants tamouls. Pour ne citer qu'un exemple qui suscite fréquemment l'étonnement, les enfants de six ans ne savent pas toujours manger seuls, parce que leur mère continue de les nourrir. Mais les malentendus qui résultent de ces différences se résorbent en général quand les jeunes se familiarisent avec le contexte scolaire.

Plusieurs personnes interviewées déplorent que les enfants sri lankais, tout comme d'ailleurs les enfants migrants de manière générale, fréquentent plus rarement des crèches ou des écoles maternelles que les petits Suisses, même si des études démontrent que de telles structures favorisent le développement cognitif et linguistique des enfants et facilitent la transition vers l'école obligatoire (ODM 2006).

Cependant, dans l'étude zurichoise, les deux tiers des parents tamouls – ce qui constitue une proportion plus élevée que pour les autres migrants – ne font état d'aucun problème particulier concernant leur(s) enfant(s), que ce soit pour l'allemand, les mathématiques, les devoirs ou le comportement. Mais il faut interpréter ce résultat avec précaution dans la mesure où il s'agit d'appréciations subjectives des parents concernés.

> Voir chapitre 5.2: Couples, familles et générations

Les statistiques nationales concernant le niveau de formation atteint par les jeunes de la deuxième génération sont encore lacunaires, mais les informations récoltées indiquent que les jeunes Tamouls qui ont grandi en Suisse se retrouvent désormais à tous les échelons scolaires, partant des classes primaires jusqu'aux filières supérieures,

⁵ La nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr), qui entrera en vigueur en 2008, donnera toutefois la possibilité aux personnes admises provisoirement de bénéficier, à certaines conditions, du regroupement familial.

écoles supérieures ou universités, où ils s'intéressent particulièrement aux disciplines scientifiques, techniques ou médicales. Aux niveaux du secondaire I (école secondaire) et du secondaire II (formation ou école suivant la fin de l'école obligatoire) la proportion des élèves tamouls inscrits dans des filières considérées comme élevées s'avère plus basse que celle des élèves suisses. Par contre, leur nombre dans les classes secondaires à exigences étendues et dans les classes du secondaire II menant à une maturité y est plus élevé que celui des élèves de l'ancienne Yougoslavie ou de Turquie⁶, par exemple (voir Figure 9 et Figure 10).

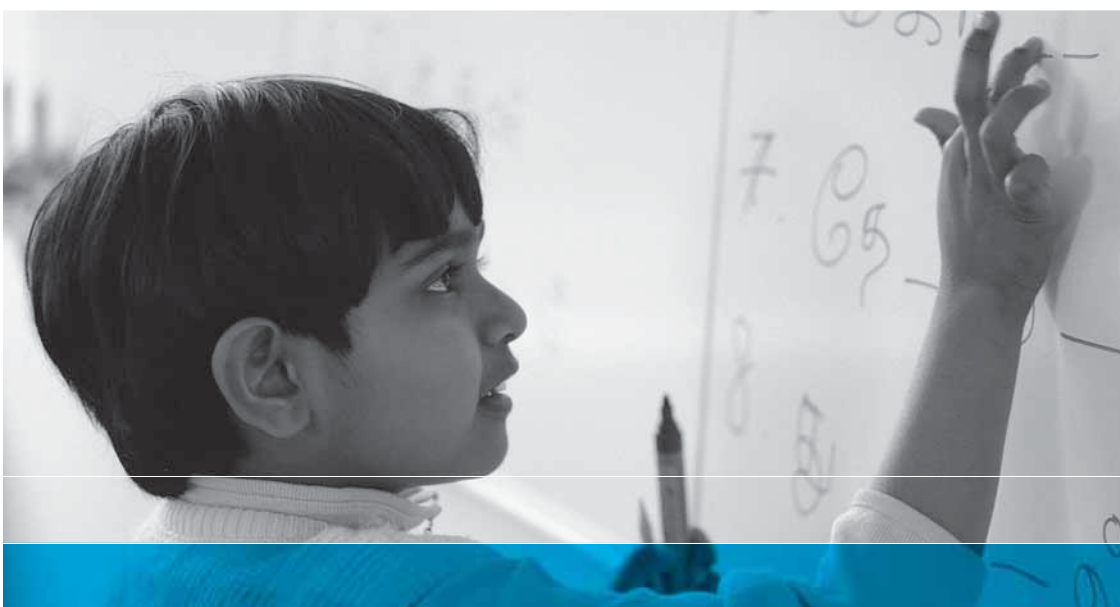
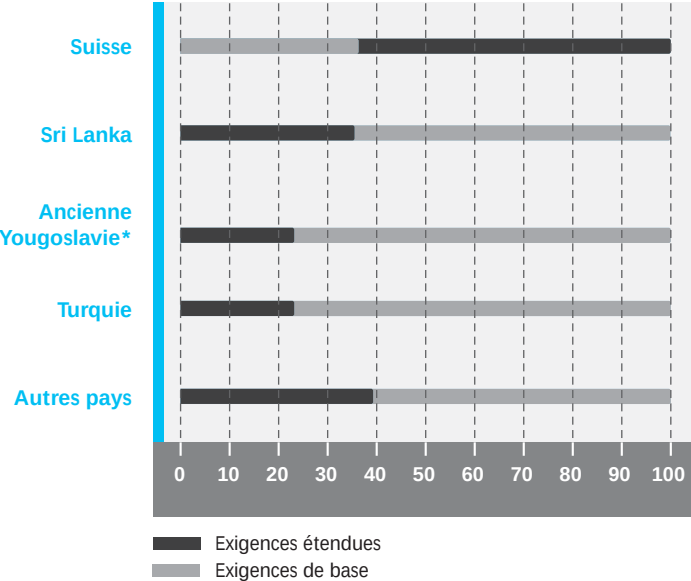


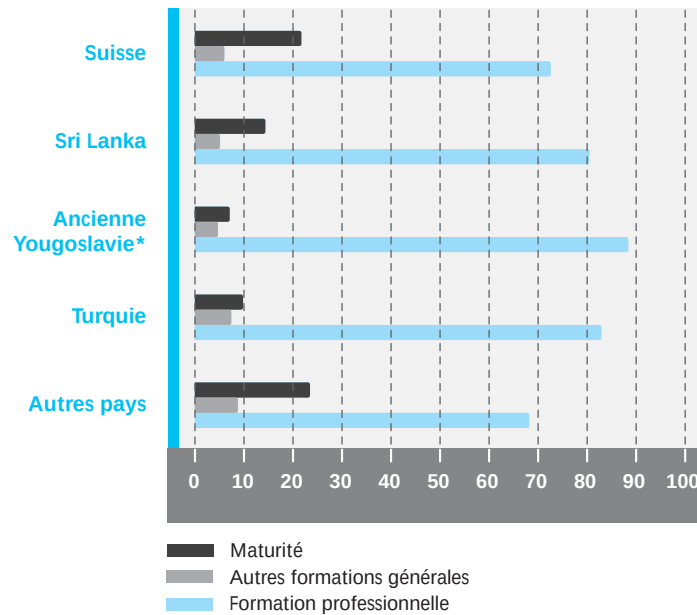
Figure 9: Répartition des élèves de 8^{ème} année par type d'orientation et par nationalité (en %)



Source: Office fédéral de la statistique
Remarque: ces données concernent les élèves des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Genève, Lucerne, St-Gall, Thurgovie et Zurich.
*Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie.

⁶ Une comparaison avec ces deux groupes semblent intéressante pour trois raisons principales: il s'agit de personnes non-originaires de l'UE, d'une migration relativement récente et qui est partiellement liée à l'asile.

Figure 10: Répartition des élèves de 1^{ère} année du niveau secondaire II par type d'écoles et par nationalité (en %)



Source: Office fédéral de la statistique. Remarque: ces données concernent les élèves des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Genève, Lucerne, St-Gall, Thurgovie et Zurich.

* Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie.

Comme pour d'autres collectivités migrantes (Bolzman et al. 2003), un niveau de formation plus élevé se confirme notamment pour les personnes naturalisées, dont une proportion importante est de deuxième génération. Les Suisses d'origine sri lankaise sont bien plus nombreux à atteindre un niveau de formation secondaire ou tertiaire que les personnes originaires du Sri Lanka non naturalisées⁷.

⁷ Les chiffres du recensement montrent que, parmi la population naturalisée âgée de 25 ans au moins, 28% ont atteint un niveau de formation secondaire et 19% un niveau tertiaire. Les chiffres correspondants pour les Sri Lankais non naturalisés sont de 12% et 4.4% respectivement.

Les langues

Poème tamoul d'un auteur sri lankais⁸

எனக்குத்தாய் ஆகியாள் என்னைங் கிட்டுத்
தனக்குத்தாய் நாடியே சென்றாள். தனக்குத்தாய்
ஆகியவளும் அதுவானால் தாய்த்தாய்கொண்
டேகும் அளித்திவ் வுலகு.

-நாலடியார்-

Si la communauté tamoule du Sri Lanka connaît des clivages liés à l'ordre social (castes, métiers, appartenance régionale) et à la religion, la langue tamoule a une fonction importante d'identification commune. Cette tendance est renforcée par un réflexe minoritaire avivé par la politique mise en place au lendemain de l'indépendance: en 1956, le Parti sri lankais de la liberté (SLFP) prend le pouvoir avec l'appui de nombreux dirigeants bouddhistes et axe sa campagne électorale sur la primauté de la langue et de la culture cinghalaise, inscrite dans la loi, pour faciliter l'accès de la majorité cinghalaise à la fonction publique et à l'université. Le statut officiel des langues cinghalaise et tamoule ne sera reconnu que bien plus tard (1987). De plus, la Constitution de 2000 considère l'anglais comme troisième langue nationale (mais non pas officielle).

> Voir chapitre 2: Le Sri Lanka et sa population

Dans ce contexte socio-historique particulier, on comprend que la langue, la rhétorique et la poésie tamoules jouent un rôle central et fédérateur pour la minorité tamoule. Le mouvement indépendantiste s'appuie aussi largement sur la langue; il n'est en effet pas toujours facile de distinguer clairement les fonctions culturelles et politiques des différents protagonistes au sein de la collectivité. La plupart des enfants fréquentent l'une des nombreuses écoles de langue et

⁸ La mère m'a donné la vie et m'a laissé, se mettant à la recherche de sa propre mère, qui elle-même en avait fait autant; c'est ainsi que se perpétue le cycle sans fin qui consiste à chercher sa propre mère. Vois comment la terre a pitié de nous! (Naladiyar)

culture tamoules (environ 90) en Suisse, dont certaines seraient proches du LTTE, selon plusieurs personnes interviewées. Les cours hebdomadaires (par exemple le mercredi de 14 à 17 heures) sont suivis par les enfants de 5 à 15 ans, les plus jeunes étant généralement plus assidus que les adolescents. La plupart des familles considèrent non seulement que la langue est un outil de connaissance et de préservation de la culture, mais excluent rarement un retour ou une installation dans un autre pays, qui exigera des connaissances linguistiques. Certains élèves tamouls sont donc aussi incités par leurs parents à suivre des cours d'anglais, dès le plus jeune âge.

> Voir chapitre 5.1: Culture et religion

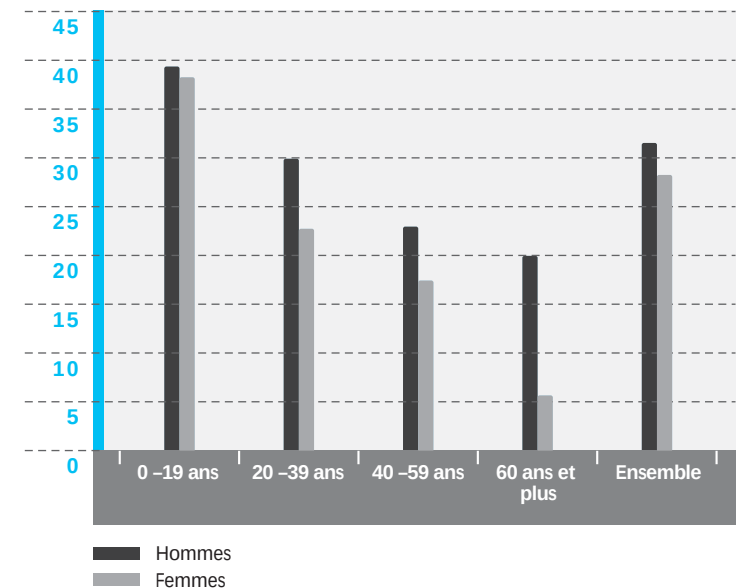
Vu de l'intérieur...

L'école est importante et je ne voudrais pas que mes enfants se trouvent un jour dans la même situation que moi, qui ne comprends pas bien la langue et qui doit faire appel à des amis pour écrire des lettres. Je lis un peu le Matin, mais surtout les annonces pour le travail.

(Mère de famille arrivée en 1995)

A noter que l'importance accordée au tamoul n'est pas en concurrence avec l'apprentissage d'une langue nationale. Parmi les parents interrogés à Zurich par Bartal, 80% estiment que la langue principale de leurs enfants devrait être l'allemand (pour 55% des luso-, 87% des turco- et 92% des kurdophones). Si beaucoup de migrants parlent l'allemand au travail, la moitié des parents tamouls utilisent parfois cette langue à la maison, ce qui est nettement plus fréquent que dans les autres communautés (Bartal 2003). Ils se disent également particulièrement disposés à améliorer leur maîtrise de la langue, qu'ils estiment en moyenne moins bonne que les autres personnes interrogées. Selon le recensement fédéral de 2000, plus de deux tiers des migrants sri lankais considèrent le tamoul comme leur langue principale⁹, et cette proportion tend même vers 90% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. En revanche, parmi les jeunes garçons ou filles jusqu'à 19 ans, près de 40% considèrent une langue nationale suisse comme leur langue la mieux maîtrisée (Figure 11).

Figure 11: Population sri lankaise ayant déclaré une langue nationale comme langue principale*, selon le genre (en %)



* Selon la définition du recensement, la langue principale est celle dans laquelle on pense et que l'on sait le mieux.

Source: Recensement fédéral 2000, n=9848

⁹ En réalité, le résultat indique simplement qu'une langue non nationale est considérée comme langue principale; il n'est donc pas exclu que dans des cas certainement minoritaires, il ne s'agisse en réalité pas du tamoul mais d'une autre langue (cinghalais ou anglais, par exemple).

Pour les adultes, on remarque des différences notables entre hommes et femmes, liées vraisemblablement à la répartition traditionnelle des rôles au sein des couples – les hommes ayant davantage de contacts à l'extérieur de la famille et au travail. Il est également assez fréquent que des femmes viennent directement du Sri Lanka pour rejoindre leur mari ou fiancé, qui vit depuis des années en Suisse. Les requérantes d'asile arrivées à la fin des années 90 n'ont souvent pas suivi les cours de langue dispensés durant la première phase d'accueil pour s'installer directement chez leur époux.



Pour en savoir plus

Bartal, Isabel (2003). *Paradigma Integration. Persönliche und kontextuelle Determinanten integrativen Verhaltens.* Dissertation. Zürich: Universität Zürich.

Bolzman, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2003). *Secondas-secondos: le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse.* Zurich: Seismo.

McDowell, Christopher (1996). *A Tamil asylum diaspora: Sri Lankan migration, settlement and politics in Switzerland.* Oxford: Berghahn Books.

ODM (2006). *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse.* Berne: Office fédéral des migrations.

En bref

- Les migrants sri lankais, les hommes en particulier, sont comparativement au reste de la population étrangère bien intégrés sur le marché de l'emploi tout en exerçant en majorité (70%) une activité peu ou pas qualifiée, notamment dans l'hôtellerie-restauration, où leur travail est particulièrement apprécié.
- La répartition traditionnelle des rôles au sein des familles conduit à une insertion fortement différenciée selon le genre, qui se reflète dans un taux d'activité élevé assorti d'un faible niveau de chômage des hommes, et des indicateurs inversés pour les femmes.
- En raison des développements économiques récents, des bas salaires et des opportunités de carrière limitées, les familles tamoules présentent un profil sociodémographique qui les expose à un risque de pauvreté accru – faibles qualifications professionnelles, salaire modeste unique, familles avec plusieurs enfants – et se traduit par un taux d'aide sociale (souvent partielle) relativement élevé (working poor).
- A long terme, la précarité économique et administrative conjuguée à une situation politique très tendue dans le pays d'origine peut provoquer des tensions au sein des familles et des comportements problématiques (violence, abus d'alcool, etc.).
- Précarité économique ne rime cependant pas avec des comportements jugés socialement déviants ou répréhensibles. Le taux de criminalité des Sri Lankais est comparable à celui des Suisses, si on fait abstraction des infractions à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers.
- Si les difficultés des primo-migrants sont susceptibles de se perpétuer, voire de s'aggraver au cours de la décennie à venir, on peut conjointement s'attendre à une intégration relativement favorable de la deuxième génération formée en Suisse. Avec l'arrivée de cette dernière sur le marché de l'emploi, on peut également émettre l'hypothèse d'une hétérogénéisation de la structure socio-économique de la collectivité tamoule.

Prédominance du travail peu qualifié ...

L'intégration économique forme un des piliers principaux de l'intégration des migrants dans le pays de résidence, même s'il faut également tenir compte des conditions particulières liées au type de migration et du contexte qui l'accompagne. Au cours des deux dernières décennies, on observe en Suisse une diversification des migrations ; elle se manifeste entre autres par une « polarisation » sociale entre les employés hautement qualifiés provenant principalement des pays voisins et les migrants originaires de pays hors de l'UE issus du regroupement familial ou du domaine de l'asile, qui se retrouvent plus souvent au bas de l'échelle socio-professionnelle. La plupart des Sri Lankais vivant en Suisse proviennent initialement de l'asile, directement ou indirectement (c'est-à-dire par regroupement familial), ce qui tend à compliquer leur insertion professionnelle, du moins dans les premières années de leur séjour. En effet, de nombreux cantons limitent dans ces cas l'accès au marché du travail à une ou plusieurs branches qui souffrent d'une pénurie de personnel. Ces restrictions valent autant pour les requérants d'asile – au terme de leur interdiction initiale de travail – que pour les admis provisoires, qui n'ont connu que récemment une amélioration de leur statut¹⁰.

Malgré cela, les Sri Lankais, en particulier les hommes, se distinguent par une bonne insertion au marché du travail, même quand ils relèvent (encore) du domaine de l'asile. Une étude comparative montre que le taux d'activité des demandeurs d'asile tamouls – requérants d'asile ou admis provisoires – est sensiblement plus élevé que celui des ressortissants d'autres nationalités (Piguet et Ravel 2002). De plus, l'intégration professionnelle s'opère en moyenne plus rapidement que pour d'autres groupes, qui n'atteignent un niveau d'activité comparable à celui de la population suisse qu'au terme de plusieurs années de séjour. Cette situation s'explique à la fois par le profil socio-économique et les stratégies actives d'intégration des migrants tamouls, qui sont prêts à répondre à la demande existante

(Efionayi-Mäder et Piguet 1997). Historiquement, l'arrivée importante de demandeurs d'asile tamouls a également coïncidé avec la réduction des contingents de travailleurs saisonniers; à partir des années 1990, les premiers ont réussi à se faire une place notamment dans l'hôtellerie-restauration.

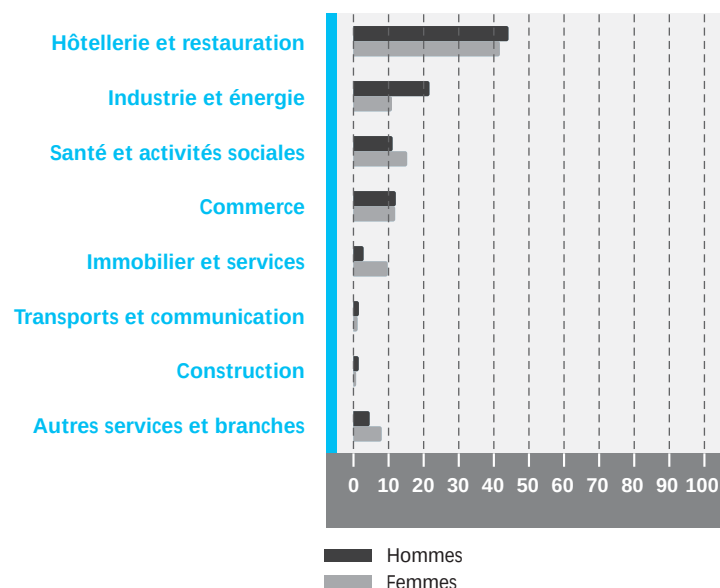
> Voir chapitres 3.1: *Migration des Sri Lankais en Suisse*, et chapitre 4.1: *Formation et langues*

Cette branche, qui se caractérise par une pénurie constante de main-d'œuvre, même en période de récession, est partout ouverte aux personnes du domaine de l'asile, alors que de nombreux cantons émettent des restrictions pour l'accès à d'autres secteurs économiques. Une enquête auprès d'une vingtaine d'entreprises en Suisse romande a montré que les Tamouls bénéficiaient d'une attitude très positive de la part des employeurs, qui les considèrent comme des travailleurs fiables, assidus et dociles, même si des ressortissants d'autres nationalités sont, par exemple, préférés dans l'industrie du bâtiment (Efionayi-Mäder et Piguet 1997). Ceci est d'autant plus intéressant que les Tamouls sont à la fois perçus comme très différents des Suisses (« aber sie sind schon sehr anders » pour citer un employeur rencontré à Zürich) et appréciés pour des qualités valorisées en Suisse, telles que l'assiduité au travail, l'esprit de discrétion, la ponctualité ou le sens de la propreté.



¹⁰ Avec la révision de l'Ordonnance limitant le nombre d'étrangers (OLE) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006.

Figure 12: Branches économiques occupées par des travailleurs et travailleuses sri lankais en 2000 (en %)

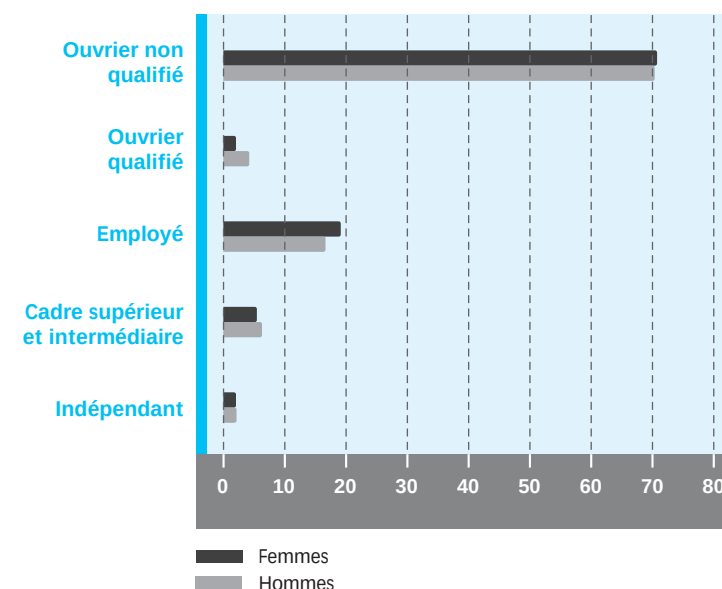


Source: Recensement fédéral 2000

Les Sri Lankais, tous statuts confondus, ont réussi à se rendre pratiquement incontournables dans l'hôtellerie-restauration, qui emploie 44% des migrants tamouls en 2000, et proportionnellement un peu plus d'hommes que de femmes. Ces dernières occupent aussi des emplois dans les activités liées à la santé ou au social, mais plus rarement dans le secteur industriel et énergétique (11%), qui est l'employeur de 22% des hommes (Figure 12).

Le taux de reconnaissance au titre de réfugié étant très bas chez les requérants tamouls, la plupart d'entre eux n'obtiennent un permis de séjour qu'au bout de plusieurs années de séjour. Beaucoup restent ensuite dans les secteurs de travail vers lesquels ils avaient

Figure 13: Catégories socio-professionnelles principales des Sri Lankais, en 2000 (en %)



Source: Recensement fédéral 2000

initialement été dirigés. Comme le montre la Figure 13, plus des deux tiers des ressortissants sri lankais (71%) travaillent comme ouvriers non qualifiés et environ un cinquième comme ouvriers qualifiés ou employés, selon les données du recensement 2000. A titre de comparaison, seulement 6% de la population suisse et 15% de la population étrangère déclare occuper des postes non qualifiés. Moins de 10% des migrants sri lankais exercent une fonction de cadre, intermédiaire ou supérieur, ou sont indépendants. Il ne faut cependant pas oublier que les personnes originaires du Sri Lanka qui sont naturalisées (15%) ne figurent évidemment pas dans ces statistiques. C'est probablement aussi ce qui explique partiellement le taux très limité d'indépendants (2.1%), qui a eu tendance à augmenter

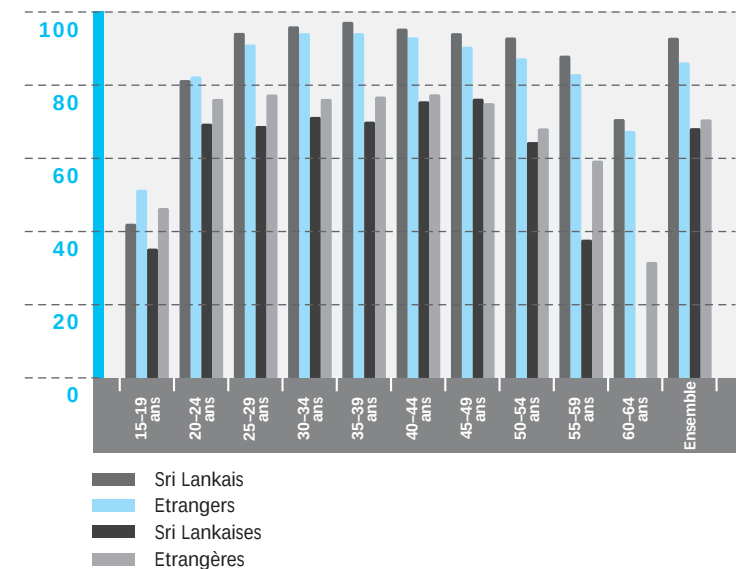
ces dernières années selon plusieurs témoignages. En raison du manque de données statistiques significatives, il n'est malheureusement pour l'instant pas possible d'étayer cette tendance¹¹. Cette répartition socio-économique est à mettre en relation avec les flux migratoires du passé et les opportunités économiques, mais elle est susceptible de se modifier progressivement avec l'arrivée sur le marché de l'emploi des jeunes migrants tamouls de deuxième génération, souvent mieux formés que leurs parents (sur le thème de l'insertion professionnelle des jeunes de la deuxième génération, voir Bolzman et al. 2003).

> Voir chapitre 4.1: Formation et langues, et chapitre 5.2: Couples, familles et générations

... mais bonne intégration économique (des hommes)

Le constat d'une bonne insertion au marché du travail fait dans le cadre de l'asile se confirme également pour l'ensemble des ressortissants sri lankais en Suisse: en effet, les hommes ont un taux d'activité plus élevé que la moyenne des étrangers et assez comparable à celui des Suisses, sauf en ce qui concerne les jeunes de moins de 25 ans, dont certains sont encore en formation (Figure 14). En revanche, les femmes sri lankaises présentent un taux d'activité¹² légèrement inférieur à celui des étrangères dans leur ensemble. L'écart lié au genre est donc plus prononcé dans la communauté tamoule qu'en moyenne parmi la population étrangère. Selon Wanner et Fibbi (2005), qui confirment ces tendances, seules les collectivités somalienne et macédonienne présentent des différences liées au genre plus prononcées.

Figure 14: Taux d'activité des ressortissants sri lankais en comparaison avec la population étrangère, selon le genre et l'âge en 2000 (en %)



Source: Recensement fédéral 2000. Les chiffres concernant les Sri Lankaises de 60-64 ans ne sont pas significatifs.

L'insertion professionnelle différenciée selon le genre est moins liée à des différences de formation ou au niveau des débouchés en principe disponibles sur le marché qu'à une répartition traditionnelle des rôles au sein de la famille, qui reste assez vivace. Dans ce sens, le travail féminin relève plus souvent de contraintes économiques que d'un choix individuel ou familial librement consenti.

> Voir chapitre 5.2 Couples, familles, générations

Cette constatation semble se confirmer si l'on se penche sur les données concernant le chômage. Tandis que le taux de chômage global des migrants sri lankais n'est qu'un peu plus élevé (11%) que celui

¹¹ Selon une étude menée auprès de requérants d'asile en 1997, environ 10% des Sri Lankais avaient le souhait d'exercer plus tard une activité indépendante, ce qui constitue une proportion supérieure à celle des demandeurs d'asile des pays de l'ancienne Yougoslavie, mais bien inférieure à celle des Turcs (Efionayi-Mäder & Piguët 1997).

¹² Ce taux indique les personnes actives parmi l'ensemble de celles en âge d'exercer une activité, c'est-à-dire de 15 à 64 ans.

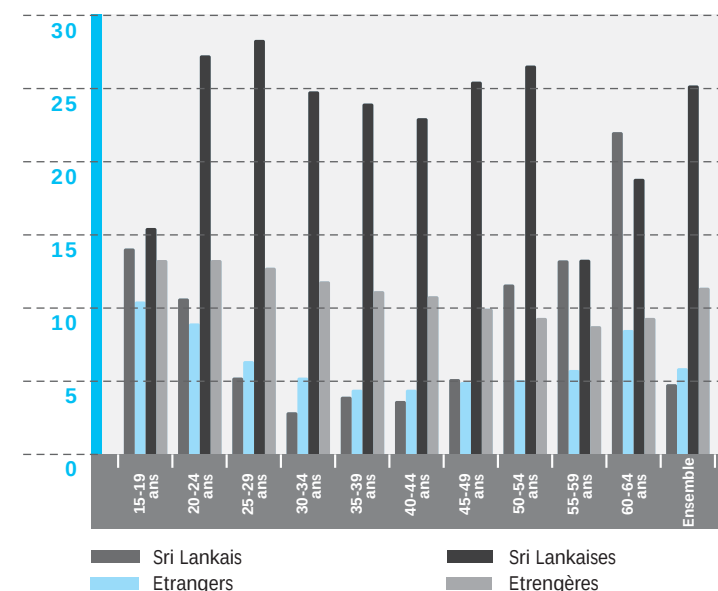
de la moyenne des étrangers (8%), une observation différenciée selon le genre révèle une réalité plus complexe (Figure 15 pour l'année 2000). Si les hommes tamouls ont un taux de chômage inférieur aux autres étrangers, la relation est inversée chez les femmes et l'écart dû au genre est considérable – de deux à deux fois et dernier plus élevé – dans les classes d'âge qui correspondent à la période de la vie où les familles élèvent des enfants et pendant laquelle la présence de la mère au foyer est considérée comme particulièrement importante par les familles tamoules. La difficulté pour des femmes à concilier vie familiale et professionnelle de façon continue se traduit alors par un taux de chômage féminin élevé, qui est la contrepartie quasi-logique de celui très bas des hommes. De plus, les débouchés sont dans la pratique plus limités pour les femmes à la fois parce qu'elles ne possèdent pas toujours le profil souhaité par les employeurs – maîtrise de la langue locale, qualités physiques, etc. – et parce que certaines activités – même considérées comme typiquement féminines en Suisse – sont socialement ou culturellement stigmatisées au Sri Lanka, particulièrement pour les femmes (coiffeuse, serveuse, nettoyage, etc.). Selon les circonstances et les impératifs économiques, certaines convenances ou attentes sociales peuvent être bravées, mais elles n'en constituent pas moins des réalités avec lesquelles les femmes doivent composer, parfois au détriment de la reprise de l'activité professionnelle. Ces enjeux conduisent à une proportion importante de ménages sri lankais dépendant d'un seul salaire.

Paroles d'expert

L'intégration professionnelle est bonne. Au début, les Tamouls n'avaient aucune connaissance dans des autres domaines que celui de la gastronomie, mais maintenant ils sont partout. Ils ne sont pas paresseux, travaillent et ont un but. Ils ne veulent pas dépendre de l'aide sociale. Les hommes ont plus de possibilités d'emploi que les femmes. C'est une question de mentalité culturelle. Les hommes ne veulent pas que leurs femmes aillent n'importe où. Les hommes sont donc mieux intégrés. Les jeunes sont aussi mieux intégrés que les personnes plus âgées. Ils comprennent mieux le système et ont de meilleures connaissances linguistiques. (Responsable d'un service de conseil aux migrants tamouls)

¹³ Selon la définition utilisée dans le recensement, le taux de chômage correspond au nombre de chômeurs, inscrits ou non, par rapport à la population active.

Figure 15: Taux de chômage des ressortissants sri lankais en comparaison avec la population étrangère, selon le genre et l'âge, en 2000



Source: Recensement fédéral 2000

Risque de précarité et aide sociale

Les raisons évoquées ci-dessus expliquent qu'une partie non négligeable des familles sri lankaises disposent de revenus très modestes, même en comparaison avec ceux d'autres collectivités migrantes peu qualifiées professionnellement (Bachmann et Müller 2003; Bartal 2003)¹⁴. Plusieurs interlocuteurs observent en outre une précarisation des conditions de travail dans le domaine des services et de l'industrie, notamment en raison de la dérégulation du

¹⁴ Selon Bachmann et Müller, seulement 15% des Sri Lankais ayant bénéficiés de l'action humanitaire 2000 perçoivent en 2002 un salaire de CHF 4'000.– par mois ou plus, tandis que près de la moitié des Tamouls interrogés par Bartal gagnent jusqu'à CHF 3'000 par mois.

marché et de la mobilité européenne accrue, les contrats de travail temporaires se multipliant au détriment des emplois stables. En même temps, les possibilités de carrières professionnelles restent limitées pour les migrants de première génération qui ne possèdent pas de diplômes (reconnus) et ne maîtrisent pas suffisamment les langues nationales. Ceci se reflète dans un taux de chômage élevé parmi les hommes qui ont plus de 50 ans (Figure 15).

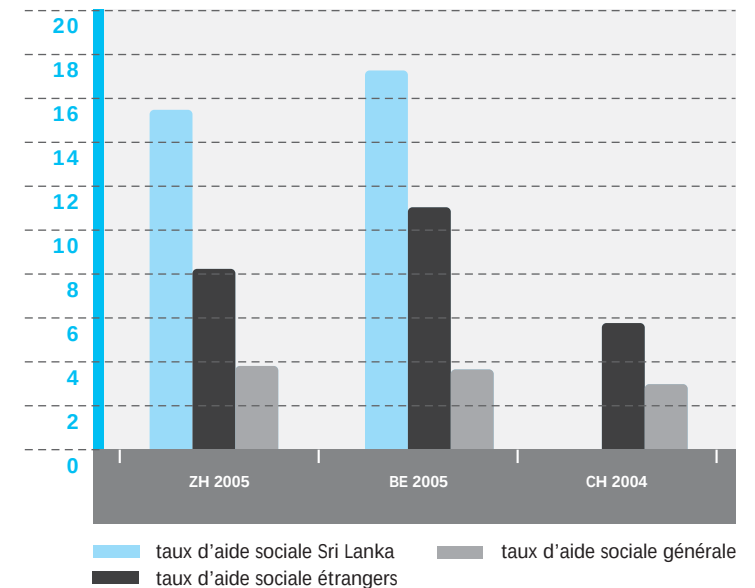
Parole de spécialiste...

[Sur la situation à Zurich] Beaucoup de Tamouls continuent de travailler, même quand ça va mal pour eux. La situation sur le marché du travail s'est dégradée pour ces gens. Beaucoup de restaurants ouvrent et ferment, ça devient plus difficile de trouver un emploi et surtout de le garder. La concurrence venant d'Europe s'est modifiée: certains employeurs préfèrent des Européens qui sont directement engagés en Allemagne de l'Est par le biais d'agences temporaires de travail. C'est aussi le cas dans la construction. D'autres Allemands ou Autrichiens viennent travailler en Suisse, à la saison, pour des salaires peu élevés.

(Responsable du domaine social)

Ces conditions socio-économiques vont de pair – du moins à plus long terme – avec un risque d'appauvrissement certain, particulièrement pour des familles qui ont souvent des obligations financières envers des parents restés au Sri Lanka et ne bénéficient pas toujours des mêmes avantages sociaux que d'autres catégories sociales défavorisées en raison de leur statut de séjour. Ainsi, les personnes admises provisoirement ou requérantes d'asile n'ont généralement pas accès aux logements sociaux ou à certaines prestations des assurances sociales, en raison des durées de cotisations insuffisantes par exemple.

Figure 16: Taux d'aide sociale des Sri Lankais dans les cantons de Zurich et Berne, en comparaison avec les étrangers et le taux d'aide sociale général



Source: calcul effectué à partir des chiffres communiqués par l'OFS (bénéficiaires et population résidente).

Tous ces facteurs concourent à précariser la situation financière d'une partie des familles sri lankaises, qui se voient obligées de recourir à l'aide sociale¹⁵. Les statistiques disponibles pour les cantons de Zurich et Berne, qui accueillent les collectivités tamoules les plus importantes de Suisse, montrent que le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est de 15% à 17% respectivement, en 2005; ces proportions dépassent largement celles des étrangers dans leur ensemble – 8% et 11% dans les cantons respectifs (Figure 16)¹⁶.

¹⁵ Le taux d'aide sociale (ou de bénéficiaires d'aide sociale) indique la part de la population qui bénéficie de prestations de l'aide sociale par rapport à la population totale

¹⁶ Ces statistiques excluent les personnes du domaine de l'asile (titulaires de permis N ou F).

Même si nous ne disposons pas de données détaillées, tout porte cependant à croire qu'une proportion non négligeable des bénéficiaires tamouls en question font en réalité partie de la catégorie des working poor et ne touchent qu'une aide partielle permettant de compléter un revenu familial insuffisant. En même temps, il faut garder à l'esprit que nombre de migrants rechignent à demander de l'aide de peur de perdre leur permis de séjour (ou de ne pas en obtenir un, s'ils sont issus du domaine de l'asile) ou par crainte de prêter leurs chances d'obtenir leur naturalisation. Certains se retrouvent alors confrontés à un endettement qui tend à s'aggraver au fil du temps et qui peut se traduire par des comportements problématiques ou dangereux (abus d'alcool, violence domestique, etc.), quand les personnes se voient littéralement confrontées à un cercle vicieux conjuguant situation professionnelle précaire, difficultés financières et conséquences redoutées sur le titre de séjour.

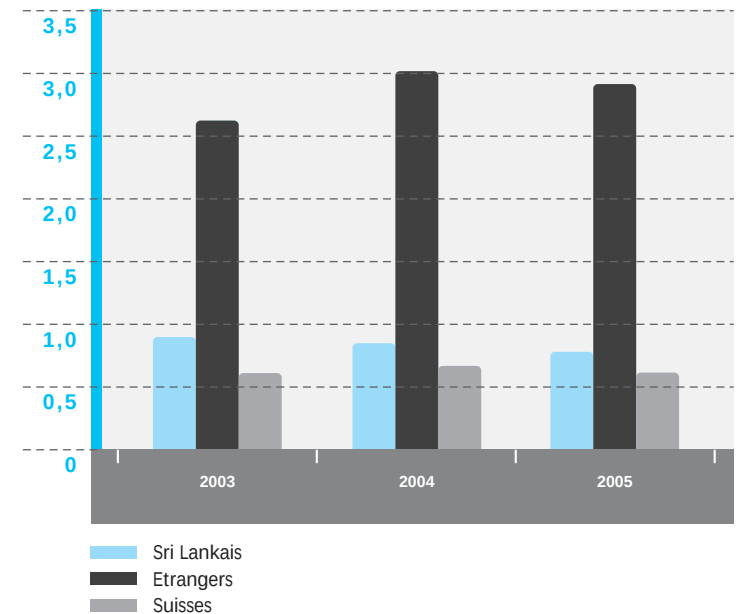
> Voir chapitre 4.3: Santé

Mais il s'agit là de cas extrêmes, qui ne sont pas propres à la diaspora tamoule et illustrent en quelque sorte les limites d'une intégration économique globalement bonne. Une répartition socio-économique plus hétérogène de la collectivité sri lankaise est prévisible dans les années à venir, avec l'arrivée sur le marché de l'emploi de la deuxième génération, faisant preuve de mobilité sociale.

Une image globalement positive au sein de la société et une criminalité limitée

Malgré la précarité économique, le fait que les Sri Lankais sont globalement bien perçus par les employeurs et la population en général devrait plutôt être favorable à une certaine mobilité sociale. Il est vrai qu'en comparaison avec d'autres groupes migrants extra-européens, cette collectivité attire aujourd'hui relativement peu d'attention négative dans l'opinion publique. Au-delà de son intégration économique, sa discrétion sociale n'est certainement pas étrangère à une image relativement positive. Pour ne citer qu'un signe possible de marginalité ou de déviance répréhensible, on peut constater que le taux de criminalité de la collectivité sri lankaise est très proche de celui de la population suisse

Figure 17: Taux de criminalité (personnes condamnées) des ressortissants sri lankais en comparaison avec la population étrangère et suisse (en %)



Source: OFS

Remarque: Toutes les condamnations ont été retenues y compris celles qui concernent les infractions sur la LSEE, qui constituent une proportion significative des infractions commises par les ressortissants sri lankais et étrangers.

et nettement inférieur à celui de la population étrangère en Suisse (Figure 17).

Cet indicateur très sommaire décrit la relation entre le nombre de personnes condamnées – toutes infractions et statuts légaux confondus – et la population résidente de même nationalité. Une note s'impose ici en ce qui concerne les comparaisons entre le taux de criminalité des ressortissants étrangers (ou sri lankais) et suisses et les biais importants que ces comparaisons comportent. En effet, les

condamnations des étrangers peuvent concerner des touristes ou d'autres personnes ne résidant pas en Suisse: il est estimé que 20% environ des condamnations des étrangers concernent des non-résidents (Arbeitsgruppe Ausländerkriminalität (AGAK) 2001). Par ailleurs, la population étrangère est globalement plus masculine et plus jeune que la population suisse; or, on sait que les auteurs d'infractions sont à 85% des hommes et à 68% des personnes de moins de 40 ans, selon les données de l'Office fédéral de la statistique. En outre, si on fait abstraction des infractions sur la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), on peut supposer que le taux de criminalité de la population sri lankaise ne diffère plus de celui des Suisses.

A noter aussi que les infractions à la loi sur les stupéfiants, qu'on associe dans l'opinion publique fréquemment aux demandeurs d'asile, représentent pour ce groupe, depuis le début des années 1990, une part très minime des condamnations. Fait surprenant, 1986 constitue l'unique année pour laquelle les statistiques montrent un pic des condamnations de ressortissants sri lankais pour ce motif. Une étude en cours confirme l'augmentation du nombre d'hommes asiatiques – dans leur très grande majorité des Sri Lankais – incarcérés dans la prison de Thorberg (canton de Berne) en 1986 –87.

Ce pic, très limité dans le temps, ne se répétera pas pour ce groupe¹⁷. Sans jamais oublier les limites d'un tel indicateur, un taux de criminalité limité peut certainement être perçu à la fois comme une cause et une conséquence d'une intégration sociétale relativement réussie.

> Voir chapitre 3.1: Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère

¹⁷ Cette information est fondée sur les rapports annuels de la prison de Thorberg, analysés dans le cadre du projet de recherche « Les étrangers purgeant une peine en milieu carcéral: sécurité et resocialisation sur la base de la législation nationale, des mesures liées à la police des étrangers et de l'augmentation de la mobilité transnationale » financé par le Fonds national suisse dans le cadre du Programme national de recherche 51 « Intégration et exclusion » (voir en particulier Achermann et Hostettler 2006).

Pour en savoir plus

Achermann, Christin et Ueli Hostettler (2006). « AusländerIn is nicht gleich AusländerIn: Stafvollzugsalltag und Entlassungsvorbereitung einer vielfältigen Insassengruppe », in Riklin, Franz (éd.), Straffällige ohne Schweizerpass: Kriminalisieren – Entkriminalisieren – Exportieren? Délinquants sans passeport suisse: Criminaliser, décriminaliser, exporter? Luzern: Caritas, p. 21–35.

Arbeitsgruppe Ausländerkriminalität (AGAK) (2001). Arbeitsgruppe Ausländerkriminalität (AGAK) : Schlussbericht, 5. März 2001. [S.I.]: Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren (KKJPD).

Bachmann, Ruth et Franziska Müller (2003). Evaluation der Humanitären Aktion 2000. Luzern: Interface.

Bartal, Isabel (2003). Paradigma Integration. Persönliche und kontextuelle Determinanten integrativen Verhaltens. Dissertation. Zürich: Universität Zürich.

Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2003). Secondas – secondos: le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse. Zurich: Seismo.

Efionayi-Mäder, Denise et Etienne Piguet (1997). Nationale Unterschiede in der Arbeitsintegration von Asylsuchenden: Bericht zur Phase III des Forschungsprojektes « Flüchtlinge und Arbeitsintegration ». Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Piguet, Etienne et Jean-Hugues Ravel (2002). Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse : 1996-2000. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. Wanner, Philippe et Rosita Fibbi (2005). « Femmes étrangères et marché du travail », in Haug, Werner et Philippe Wanner (éd.), Migrants et marché du travail: compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

4.3 Santé

En bref

- A bien des égards, les migrants tamouls ont des conceptions de la santé et de la maladie qui divergent passablement des représentations courantes en Suisse, pour des raisons qui sont à la fois d'ordre socio-économiques, culturelles ou liées à l'expérience migratoire.
- Les Tamouls, particulièrement les femmes ou les personnes du domaine de l'asile, présentent un état de santé subjectif moins favorable que les Suisses et consultent plus fréquemment des fournisseurs de soins. En revanche, le suivi gynécologique et prénatal des femmes tamoules mériterait d'être encouragé ou amélioré.
- Beaucoup de Tamouls de première génération ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue des soignants pour une communication satisfaisante dans des situations complexes, et ils ne souhaitent pas toujours la présence d'un/e interprète.
- La médecine classique occidentale est globalement bien perçue par les migrants dans le contexte de l'exil. Plus de la moitié des migrants tamouls souhaiteraient pouvoir être soignés par des médecins d'origine tamoule, dont ils attendent un échange facilité et une meilleure compréhension.
- En ce qui concerne les troubles fréquemment évoqués en relation avec les migrants tamouls (de première génération), on peut mentionner l'alcoolisme, qui touche un nombre significatif des hommes et n'est souvent détecté que tardivement. Par ailleurs la prévalence de diabète est élevée à la fois chez les hommes et les femmes tamouls, pour des raisons vraisemblablement à la fois génétiques et liées à des ruptures du style de vie en exil.

Perceptions de la santé et de la médecine

Plus encore que d'autres domaines de la vie quotidienne, les comportements de santé et le rapport au corps sont régis par des attitudes liées au vécu socio-culturel, qui peuvent à la fois se répercuter sur l'état de santé et donner lieu à des difficultés de communication quand patients et soignants, par exemple, ne partagent pas le même système de références. Encore une fois, le terme de « culture tamoule », utilisé ici pour des raisons pratiques, relève d'une simplification grossière dont il faut toujours garder à l'esprit les limites.

En effet, si nous cherchons à rendre attentif aux traits particuliers que présentent les migrants tamouls dans leurs conceptions de la santé, cela ne peut se faire qu'au risque d'une approche réductrice, qui ne rend ni compte des différences entre personnes d'origine tamoule ni du caractère dynamique des attitudes qui se modifient au contact de la société d'accueil. A ce sujet, il est, par exemple, intéressant de constater que les migrants tamouls peuvent être autant influencés par la médecine hindoue de l'Ayurveda que confiants face à la médecine classique occidentale, considérée comme particulièrement adaptée au contexte qui est son berceau.

[> Voir chapitre 5.1: Culture et religion](#)

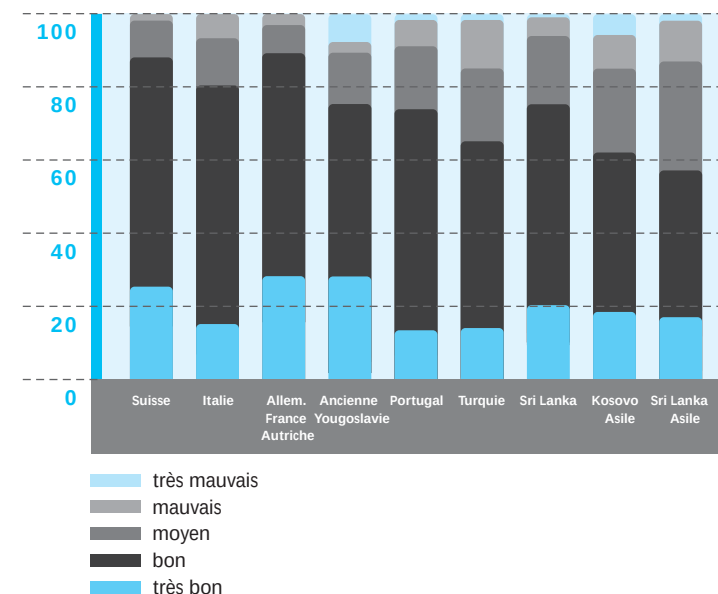
L'Ayurveda (Ayu–vie et Veda–connaissance, en sanscrit) procède d'une approche holistique qui place l'être humain dans sa dimension à la fois physique et spirituelle; elle vise un bien-être durable dans la vie tant individuelle que familiale et sociale. L'équilibre à trouver entre environnement climatique et nourriture est au cœur de cette pensée, qui accorde beaucoup d'importance aux températures. Ainsi le choix équilibré des aliments, qui sont classés selon leurs énergies rafraîchissantes (par exemple riz, agneau) et réchauffantes (poulet, poisson), dépend entre autres du climat extérieur. Tout en accordant une grande importance à la nourriture, cette approche diététique diffère passablement de la vision occidentale d'un régime équilibré et peut influencer les habitudes alimentaires des migrants, en particulier tamouls, même s'ils sont fréquemment amenés à les modifier dans le contexte de l'exil.



Lüthi (2004), qui a effectué une série d'entretiens concernant la conception de la santé auprès de réfugiés tamouls à Berne, constate que l'idée qu'on se fait habituellement en Suisse d'une activité sportive menée dans le but de se maintenir en bonne santé n'est guère partagée par la plupart des migrants tamouls de première génération. Selon plusieurs de ses interlocuteurs et des nôtres, certaines pratiques sportives entrent même en contradiction avec les conceptions courantes d'un comportement ou d'un code vestimentaire décents. Ainsi les piscines publiques sont parfois considérées comme sales, la nudité relative comme gênante, le jogging au milieu des quartiers urbains comme ridicule, etc. Une large enquête concernant la santé des migrants en Suisse (Rommel et al. 2006) confirme que 67% des Sri Lankais (et même 74% des femmes) ne pratiquent aucune activité sportive, contre 43% seulement des Suisses et des Suissesses, ce qui s'explique entre autres par le fait que les activités en plein air n'ont pas la même signification (en tant que facteurs protecteurs) qu'en Europe. L'intérêt réduit pour le sport s'explique en premier lieu par le niveau socio-économique des migrants (et le type d'activité exercée), mais il est aussi à mettre en relation avec les conditions de vie antérieures au Sri Lanka où le travail domestique, pour ne citer que cet exemple, demande beaucoup plus d'efforts physiques (préparation de la nourriture, nettoyage, lessive) qu'en Suisse, le besoin de pratiquer un sport ne s'imposant pas forcément.

Plusieurs personnes rencontrées ont l'impression que les migrants tamouls sont en moins bonne santé en Suisse qu'au Sri Lanka. Si nous ne disposons d'aucune donnée empirique permettant d'étayer cette idée, l'enquête de Rommel et al. (2006) permet du moins d'affirmer que les migrants tamouls considèrent globalement leur état de santé comme moins bon que les Suisses (Figure 18). Ceci est encore plus vrai pour les personnes du domaine de l'asile ainsi que pour les femmes. Les Sri Lankais indiquent également un équilibre psychique nettement en-dessous de celui des Suisses, l'écart étant

Figure 18: Perception de leur état de santé par différentes collectivités migrantes (en %)



Source: Gesundheitsmonitoring der schweizerischen Migrationsbevölkerung, BAG, WIAD (Rommel et al. 2006)

Note: les colonnes indiquant la mention « asile » ne concernent que les ressortissants du Kosovo ou du Sri Lanka qui sont requérants d'asile ou au bénéfice d'une admission provisoire. Les autres colonnes concernent les titulaires d'autorisations de séjour ou d'établissement.

particulièrement important pour les femmes. En revanche, peu de différences – à la fois concernant l'état de santé subjectif et l'équilibre psychique – sont à noter en comparaison avec d'autres collectivités migrantes non issues de l'Union européenne, une partie de l'écart constaté (par rapport aux Suisses) s'expliquant par le niveau socio-économique (Gabadinho et al. 2007).

Troubles les plus fréquents

Parmi les troubles qui sont fréquemment évoqués par les spécialistes en relation avec les migrants tamouls figure en premier lieu l'abus d'alcool. Malheureusement il est impossible d'avancer des données précises sur la prévalence du phénomène: les indications fournies par le monitoring de la santé des migrants (Rommel et al. 2006), par exemple, indiquent même un taux comparativement très bas de consommation excessive¹⁸, mais il s'agit d'auto-déclarations et la consommation d'alcool est entourée d'un tabou plus important dans la communauté tamoule que dans la population suisse. En effet, la consommation d'alcool, même très modérée, ne fait pas partie de la tradition culinaire tamoule (on ne boit généralement pas lors des repas) et se pratique plutôt en cachette, au sein de groupes d'hommes qui se retrouvent dans le cadre privé ou, parfois, à l'occasion de fêtes tamoules mais en se mettant à l'écart des femmes. Le type de consommation est également différent, puisque de grandes quantités d'alcool fort sont souvent ingurgitées dans un court laps de temps, le but de l'ivresse venant avant l'idée du plaisir procuré par l'alcool.

Sur la base d'un nombre important de témoignages concordants et en l'absence de chiffres précis, on peut avancer que l'abus d'alcool touche une proportion significative des hommes tamouls. Il semble par ailleurs que les membres de la première génération soient particulièrement concernés, qu'ils soient arrivés en Suisse il y a de nombreuses années ou qu'il s'agisse d'adolescents arrivés récemment et non scolarisés en Suisse, ne parvenant pas à trouver leur place dans leur nouveau contexte. Les femmes sont rarement concernées; elles se disent d'ailleurs à 98% abstinentes (Rommel et al. 2006). En général, une dépendance à l'alcool est longtemps cachée par la personne concernée et sa famille, et n'est découverte que lors d'une maladie, d'un accident ou d'un passage à l'acte (violence domestique). A ce stade, une prise en charge thérapeutique est souvent incontournable.

¹⁸ Seulement 3% des Tamouls disent boire plus de huit verres moins d'une fois par mois, et personne n'indique des fréquences plus rapprochées, contre 19% et 7% respectivement des Suisses.

Parole de spécialiste...

Les Tamouls ne sont souvent pas habitués à boire de l'alcool. Ils travaillent dans la restauration, ils travaillent tard et quand ils ont fini, le chef leur propose de l'alcool. Au Sri Lanka, beaucoup n'ont jamais bu. Là-bas, c'est tabou. Ils s'y habituent, boivent de plus en plus, et commencent à se voir pendant le week-end, à parler du passé...

Beaucoup de Tamouls sont traumatisés par le passé, voient un autre monde et commencent à boire. Ils ne connaissent pas les conséquences que peut avoir l'alcool et le supportent aussi physiquement moins bien que les Suisses. Et ils boivent de l'alcool fort.

(Conseiller actif dans le domaine de la prévention)

Parmi les raisons avancées pour expliquer la prévalence importante de l'alcoolisme chez les hommes tamouls, on peut évoquer l'accessibilité des boissons alcoolisées dans l'environnement professionnel (restauration), d'importantes responsabilités économiques conjuguées à la précarité de l'emploi ou du statut de séjour, et parfois l'isolement pour des hommes qui n'ont pas les moyens de faire venir leurs proches ou de se marier. S'ajoutent parfois d'autres pressions sociales et des traumatismes vécus durant le conflit et un contrôle social moindre dans le contexte suisse, qui permet à ces hommes de « boire pour oublier les problèmes », comme l'expriment plusieurs personnes interrogées.

[> Voir chapitre 4.2: Intégration économique](#)

Le diabète est également un trouble qui semble relativement fréquent parmi les Tamouls. Les spécialistes évoquent une prédisposition génétique conjuguée à des habitudes alimentaires inadaptées et au manque de mouvement déjà évoqués. Les deux genres sont concernés et les femmes sont en outre touchées par le diabète gestationnel. Pour pouvoir suivre un régime spécial et bénéficier d'un peu plus d'argent dans ce but, les requérants d'asile doivent fournir un certificat médical et, selon un médecin rencontré, il devient de plus en plus difficile d'aboutir dans cette démarche. Comme chez d'autres migrantes de première génération, les interruptions volontaires de grossesse (IVG) sont nettement plus fréquentes chez les femmes tamoules que parmi les Suissesses (Lüthi 2004). Ce constat est à lier, entre autres, à un manque de connais-

sances des moyens contraceptifs, à un manque de suivi gynécologique (voir ci-dessous), à des contraintes liées à la migration et à une conception traditionnelle de la famille, qui véhicule une forte réprobation des grossesses hors mariage. Lüthi précise que la plupart des femmes enceintes avant le mariage religieux choisissent l'IVG, même si (par contrainte de l'exil) elles cohabitent déjà avec leur futur époux. Des raisons économiques incitent également les couples à renoncer à former une famille nombreuse, ce qui, selon une spécialiste de l'aide sociale, distingue les familles tamoules d'autres collectivités migrantes.

Une relation complexe avec le système de santé

Comme les autres collectivités migrantes non issues de l'UE (Turquie, ancienne Yougoslavie), les Sri Lankais ont plus fréquemment recours au système de soins – hôpitaux ou cabinets privés – que les Suisses (Rommel et al. 2006). Le contraire est vrai pour les femmes tamoules en ce qui concerne les consultations gynécologiques préventives et prénatales, ce qui explique selon plusieurs auteurs une morbidité périnatale plus élevée (Bollini et Wanner 2006; Büchi et al. 2006). La pudeur de devoir se déshabiller, contraire à la pratique des consultations au Sri Lanka, la gêne des femmes tamoules face un gynécologue masculin et des difficultés de communication sont des éléments explicatifs.

D'une manière générale, les interactions entre le personnel soignant et les migrants tamouls donnent lieu à des difficultés de communica-

tion linguistique et transculturelle, qui ne sont évidemment pas réservées à ce groupe. Malgré le fait que la plupart des Tamouls ont une haute estime de la médecine « anglaise » (occidentale), souvent réservée aux couches aisées dans le pays d'origine, et sont impressionnés par les équipements sophistiqués, leurs attentes sont fréquemment déçues par le corps médical en Suisse. Par exemple, le refus des soignants de prescrire une thérapie ou de procéder à des examens attendus peut susciter de la méfiance, tout autant que l'habitude de certains fournisseurs de soins de consulter la documentation ou de faire des examens complémentaires avant de prendre une décision concernant un traitement (Lüthi 2004). Il n'est pas rare que des patients sri lankais soupçonnent le personnel médical d'être incompetent, voire raciste.

Si on ne peut pas exclure que ce sentiment, parfois renforcé par des rumeurs, soit occasionnellement fondé, il s'explique la plupart du temps par un manque de compréhension réciproque ou des malentendus. Les connaissances linguistiques sont souvent insuffisantes pour faire face à des situations complexes, mais certains migrants ne souhaitent pas la présence d'un/e interprète, que ce soit par pudeur ou parce qu'ils craignent que la confidentialité ne soit pas respectée (la collectivité est suffisamment petite pour que ses membres se connaissent dans un lieu donné). Plusieurs interlocuteurs font aussi remarquer que les Tamouls hésitent, par respect de l'autorité, à poser des questions, même s'ils n'ont pas compris les explications fournies ou ne sont pas au clair par rapport à un traitement.

Les problèmes de communication à la fois linguistiques et culturels sont encore exacerbés dans la pratique psychiatrique, ce qui incite certains à plaider pour la formation ou l'immigration de médecins d'origine tamoule: plus de la moitié des migrants tamouls interrogés dans l'enquête sur la santé des migrants souhaiteraient être soignés par des médecins de même origine (Rommel et al. 2006).

Parole de spécialiste...

Les Sri Lankais disent souvent oui, même s'ils n'ont pas compris. C'est une marque de respect envers le médecin, ils nous aiment bien, sont très respectueux envers nous. Ils sont très sympathiques, beaucoup plus joviaux que d'autres, qui portent la souffrance à fleur de peau. Ils sont très ouverts, veulent présenter leur famille, invitent le médecin à des fêtes. Mais il est parfois difficile de communiquer les risques et les bénéfices d'un traitement, comme pour d'autres populations migrantes, surtout lorsque les symptômes ne sont pas visibles. Avec les Sri Lankais la complexité de communication constitue véritablement un obstacle en plus. En même temps, le regard sur la maladie est plus positif et l'adhésion aux traitements meilleure.

(Médecin)



Pour en savoir plus

Bollini, Paola et Philippe Wanner (2006). Santé reproductive des collectivités migrantes. Disparités de risques et possibilités d'intervention. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Büchi, Simone et al. (2006). « Bedürfnisse und Erwartungen von tamilischen Frauen in der Schwangerschaftsvorsorge eines Universitätsspital. » *Pflege*, 19(5).

Gabadinho, Alexis, Philippe Wanner et Janine Dahinden (2007). La santé des populations migrantes en Suisse. Une analyse des données du GMM. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Lüthi, Damaris (2004). Umgang mit Gesundheit und Krankheit bei tamilischen Flüchtlingen im Raum Bern. Arbeitsblatt 26. Bern: Institut für Ethnologie.

Rommel, Alexander, Caren Weilandt et Josef Eckert (2006). Gesundheitsmonitoring der schweizerischen Migrationsbevölkerung. Bern: Bundesamt für Gesundheit.

5 Organisation culturelle, sociale et politique

5.1 Culture et religion

En bref

- Diverses activités organisées dans des lieux tels que centres de loisirs, écoles ou temples tamouls permettent à cette population de préserver la langue et certaines traditions et de les transmettre à leurs enfants, parfois au détriment de liens plus étroits avec la population locale.
- Le système traditionnel de caste a perdu de sa vigueur en particulier au sein de la diaspora et parmi les personnes de la deuxième génération. Cependant, l'appartenance de caste reste un critère important en ce qui concerne le choix d'un conjoint.
- Dans la diaspora en particulier, le système de caste est concurrencé par une hiérarchie sociale en termes de classes sociales qui passe entre autres par le statut économique et professionnel.
- La conception hindoue des états de pureté et d'impureté guide un certain nombre de pratiques traditionnelles: alimentation, relations de castes, moments importants du cycle de vie et cérémonies (menstruations, naissance, mort, etc.).
- La cérémonie de la puberté, comme le mariage, est l'occasion pour une famille d'organiser une fête souvent fastueuse. Un système de réciprocité sous-tend invitations aux fêtes et cadeaux offerts lors de ces événements.
- La majorité des Sri Lankais vivant en Suisse est hindoue (environ 70%), mais cette population compte aussi une proportion notable de chrétiens, avant tout catholiques, et une minorité musulmane. Alors que les Tamouls sont le plus souvent hindouistes, les Cinghalais sont majoritairement de religion bouddhiste.
- Une grande importance est accordée aux pratiques religieuses. Celles-ci font ainsi partie d'une identité culturelle plus globale et qui « transcende » l'appartenance à une religion particulière. Les hindous et les chrétiens, par exemple, se retrouvent volontiers autour de rituels communs.

Le maintien de la culture d'origine

Mise en garde

Le terme « culture » utilisé dans ce chapitre répond à une définition simplifiée de cette notion, généralement appréhendée avec précaution par les sciences sociales et en particulier l'anthropologie. La culture correspond ici aux pratiques et traditions (sociales, religieuses, artistiques, normatives, etc.) telles qu'elles sont exercées et transmises par les membres d'une société. La culture doit être comprise comme un ensemble de pratiques et de connaissances flexibles et qui évoluent dans le temps.

De nombreuses pratiques sont fortement imprégnées par la religion hindoue même si elles sont ensuite partagées par des personnes de croyances religieuses diverses, ce qui tend à effacer dans certains cas la frontière entre culture et religion. Selon Lüthi, la « religiosité » constitue ainsi une composante importante de l'identité culturelle, psychologique et politique de ce groupe (Lüthi 2003). S'il est vrai que les populations migrantes tendent le plus souvent à maintenir certaines pratiques et représentations de leur culture d'origine, un accent particulier est placé par la collectivité tamoule dans la perpétuation de certains éléments culturels. Cette attention au maintien de traditions culturelles est doublée et sans doute renforcée par la défense politique des droits d'une minorité au Sri Lanka: lutte pour le maintien d'une culture, d'un territoire et de droits se conjuguent ainsi étroitement.

De très nombreuses activités sont organisées au sein des collectivités tamoules en Suisse: soirées et fêtes, spectacles, manifestations sportives (par exemple tournois entre différentes équipes de football). Il existe de nombreux lieux de rencontre, associations et centres de loisir tamouls, dans lesquels sont généralement dispensés des cours destinés aux enfants (langue et culture, rhétorique, poésie, danse pour les filles).

[> Voir chapitre 5.3: Activités sociales et politiques et Annexe 2: Adresses utiles](#)

La crainte de voir leurs enfants s'éloigner des valeurs traditionnelles et oublier leur langue et leurs traditions d'origine motive les parents à investir dans ces activités, d'autant plus que la perspective d'un retour au Sri Lanka a été pendant longtemps – et est parfois encore – très présente. Parallèlement, les enfants sont protégés d'une trop grande imprégnation de la culture du pays d'accueil, considérée sous certains aspects comme décadente (Fuglerud 1999 ; Lüthi 2005 ; Salentin 2002). Selon divers spécialistes, l'intensité de ces activités quasi-exclusivement tamoules laisse peu de place aux contacts avec la population locale, hormis dans le cadre scolaire ou professionnel. Cependant, les jeunes de la deuxième génération portent généralement une attention moins soutenue que leurs parents à certaines valeurs et pratiques qui s'en trouvent ainsi constamment négociées, réinventées et adaptées.

L'organisation politique LTTE soutient de manière plus ou moins visible plusieurs de ces activités, de même que certains temples, soutien justifié au travers d'un discours qui mêle étroitement nécessité du maintien de la culture et de l'identité d'origine et idéologie nationaliste.



Le système des castes

Le système de castes des Tamouls du Sri Lanka ne peut être décrit ici dans toute sa complexité: différentes des castes indiennes et variant en fonction des régions du pays, les castes constituent le fondement traditionnel de la hiérarchie sociale au Sri Lanka. Hormis l'islam, le système de castes traverse les différentes religions (hindouisme, bouddhisme et christianisme), n'étant toutefois pas strictement identique dans chacune d'entre elles. Bien que toute discrimination de caste soit légalement interdite au Sri Lanka et que le discours officiel du LTTE vise son abolissement total, ce système imprègne encore fortement certaines pratiques, dans le pays d'origine et – dans une certaine mesure – dans la diaspora. Parmi la population tamoule en Suisse, et en particulier parmi les jeunes de la deuxième génération, la question des castes perd de son importance, son évocation restant toutefois taboue pour de nombreuses personnes. Si l'appartenance de caste n'est plus aussi pertinente dans les relations d'amitié ou en ce qui concerne certaines pratiques ou les temples fréquentés par exemple, elle reste un critère central dans les règles régissant les mariages.

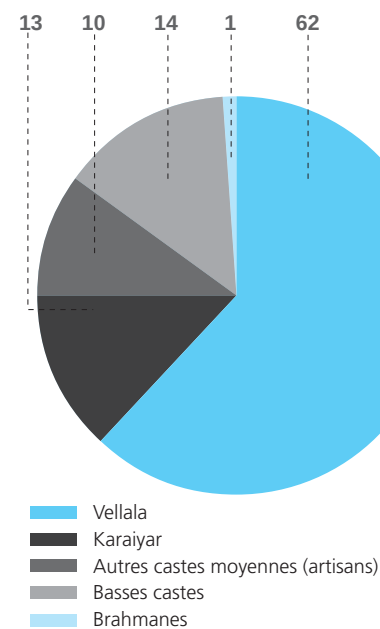
Voir chapitre 5.2: Couples, familles et générations

Le système de castes sri lankais comprend traditionnellement au moins 48 castes différentes. Celles-ci ne sont pas représentées uniformément dans toutes les régions du pays et se déclinent généralement en plusieurs sous-groupes, en fonction du statut économique et politique des personnes qui les composent (Lüthi 2005).

En Suisse, les Tamouls différencient avant tout entre « bonnes » castes (hautes et moyennes) et « mauvaises castes » (basses). Les premiers réfugiés tamouls, arrivés en Suisse dans les années 1980, étaient dans leur majorité de la classe des Vellala, une haute caste traditionnellement composée de propriétaires terriens, mais dont ses représentants constituaient surtout la classe moyenne inférieure de la Péninsule de Jaffna ou de l'île de Punguduthivu. Ils ont été suivis dès les années 1990 par un nombre toujours croissant de personnes appartenant à des castes moyennes ou basses (McDowell 1996). La Figure 19, fondée en grande partie sur l'analyse des dossiers de

l'Office fédéral des migrations (à l'époque Office fédéral des réfugiés), montre la caste d'appartenance des Tamouls arrivés en Suisse avant 1991. Une analyse plus récente permettrait sans doute d'observer une continuité dans la tendance à l'augmentation des membres des castes moyennes ou basses par rapport aux personnes de hautes castes.

Figure 19: Caste d'appartenance des réfugiés tamouls entrés en Suisse entre 1983 et 1991 (en %)



Source: (McDowell 1996: 128)



Les Karaiyar, traditionnellement des pêcheurs en mer, font aujourd'hui partie des castes majoritairement représentées en Suisse. Les membres de cette caste moyenne faisaient surtout partie de la classe moyenne inférieure au Sri Lanka. Il s'agit par ailleurs de la caste dans laquelle le LTTE recrute principalement ses membres, leur chef, Prabhakaran, en étant lui-même un représentant. Les Brahmanes (caste la plus élevée, celle des prêtres) sont rares en Suisse, comme au Sri Lanka. Par contre, les membres de basses castes représentaient déjà 14% des Tamouls entrés en Suisse avant 1991. Ils sont traditionnellement ouvriers agricoles, joueurs de tambour, coiffeurs ou nettoyeurs de rue.

(Lüthi 2005; McDowell 1996; Pfaffenberger 1982).

Les systèmes de castes sont, en Asie, influencés par d'autres types de hiérarchies sociales. Certaines études ont par exemple montré que l'apprentissage de professions « modernes » telles qu'ingénieur, médecin ou employé de bureau était un moyen de compenser la hiérarchie de castes en permettant une ascension sociale en termes de classes (Lüthi 2005: 39). Le même phénomène est observable en Suisse, où ces mêmes métiers sont justement favorisés par les familles tamoules qui poussent leurs enfants à entreprendre et à réussir ce type d'études. Le statut est marqué – au Sri Lanka comme ailleurs – par d'autres éléments que l'appartenance à une caste:

possessions, influence politique, pouvoir économique notamment. Ainsi, si le système de castes sous-tend encore diverses pratiques et moments clés du cycle de vie, il apparaît qu'il est, en contexte d'exil particulièrement, concurrencé par une autre hiérarchie sociale qui permet entre autres aux personnes des basses castes de s'émanciper de leur statut traditionnel. Pour les personnes des « bonnes castes », en revanche, la référence à ce statut élevé, à l'intérieur de leur groupe ethnique, est une manière de compenser la déqualification à la fois sociale et professionnelle subie par rapport au pays d'origine. Ce sont ainsi ces dernières qui tendent le plus à vouloir perpétuer ce système, alors que l'exil représente pour les personnes de moins bonnes castes un moyen de s'en affranchir.

Pratiques et célébrations traditionnelles

De nombreuses pratiques et rituels sont liés à la conception hindoue des états de pureté et d'impureté et des risques de contamination des premiers par les seconds. C'est le cas de l'alimentation, certains aliments étant considérés comme purs (ce sont avant tout des aliments végétariens, voire végétaliens) alors que d'autres, la viande en particulier, sont impurs. Les uns ne devraient pas être mélangés avec les autres: des ustensiles de cuisine et couverts spécifiques sont utilisés certains jours rituellement caractérisés par une alimentation « pure ». Les basses castes sont traditionnellement considérées comme moins pures, raison pour laquelle il ne faudrait idéalement pas manger la nourriture préparée par une personne appartenant à une caste moins élevée que la sienne, mais cette conception, comme d'autres, perd de sa signification dans un contexte où elle doit par la force des choses être adaptée.

L'état d'impureté caractérise en outre certains moments du cycle de la vie: les menstruations comme la mise au monde d'un enfant rendent par exemple la femme impure pendant une certaine période. La personne concernée ainsi que – dans certains cas – les membres de sa famille doivent suivre un certain nombre de prescriptions: ne pas se rendre au temple, ne pas s'approcher de l'autel domestique, ou encore ne pas cuisiner (ne pas toucher les aliments), afin d'éviter la « contamination » des autres personnes ou des lieux sacrés.

De nombreuses cérémonies rythment la vie des collectivités tamoules, dont l'une des plus importantes est la cérémonie de la puberté, contestée par certains jeunes de la deuxième génération, mais recueillant encore les faveurs de la majorité, même parmi les jeunes. Cette ambiguïté se manifeste, pour les jeunes filles, d'un côté par une gêne par rapport aux amies suisses de voir leur intimité si largement exposée et fêtée, de l'autre par la satisfaction qu'apporte une cérémonie centrée autour de soi (Vögeli 2005). Les rituels (religieux et alimentaires en particulier) qui entourent ce moment se terminent généralement par une grande fête où sont invités les amis et membres de la famille venus pour l'occasion de toute la Suisse et souvent de plus loin. Tout comme lors d'un mariage, il s'agit aussi là d'une occasion d'organiser une grande fête, selon un système de réciprocité qui consiste à rendre à un moment ou à un autre les invitations reçues, et d'augmenter ainsi le prestige social de la famille. La réciprocité se retrouve dans les cadeaux apportés à l'occasion de ces cérémonies, cadeaux qui sont minutieusement répertoriés et rendus en quantité identique à chaque donateur lors d'une invitation ultérieure (Lüthi 2005).



Pratiques économiques et statut social

Traditionnellement, la possession d'une terre ou d'une maison est un moyen important d'augmenter son statut social au Sri Lanka, comme dans bien des pays. Le respect des autres s'obtient ici également par l'acquisition de biens de luxe, tels que voiture, appareils audiovisuels (télévision, caméra, lecteur DVD, chaîne hi-fi, etc.), bijoux en or et vêtements.

La démonstration du statut social passe également par l'organisation d'événements grandioses à l'occasion de cérémonies traditionnelles auxquelles sont invitées des centaines de personnes (voir sous-chapitre précédent). Les invités sont quant à eux amenés à offrir de l'argent ou des bijoux en or à la personne célébrée et ces fêtes, si elles sont l'occasion de rencontrer du monde, sont également l'occasion de se montrer sous son meilleur jour, c'est-à-dire bien habillés et portant de beaux bijoux.

Nombreuses sont les familles qui « sponsorisent » le temple hindou qu'elles fréquentent, en faisant des dons ou en se chargeant d'apporter et de préparer la nourriture offerte aux dieux puis distribuée à l'assemblée, augmentant par cette action leur statut au sein de la communauté (Andreiulo 2001).

A cela s'ajoutent d'éventuelles dettes contractées lors du voyage vers la Suisse (paiement d'un passeur par exemple) et le soutien financier que la majorité des familles apporte aux membres de leur parenté restés au pays. Les bas salaires que reçoivent le plus souvent les personnes de la première génération permettant difficilement de pourvoir aux besoins quotidiens de la famille; les emprunts s'accumulent parfois, menant certains vers un endettement important.

Parole de spécialiste...

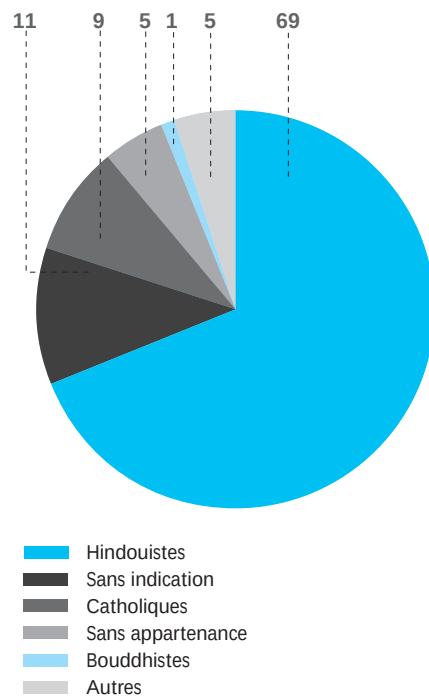
Les familles qui n'ont pas de crédits ou de dettes sont rares. Les gens sont endettés envers la banque ou envers des personnes privées. Quand ils empruntent auprès de personnes privées, les intérêts sont très élevés. Ils ne se sortent pas de ces dettes. Mais ils ne veulent pas dépendre de l'aide sociale.

(Travailleuse sociale)

Religions

L'appartenance religieuse des Sri Lankais en Suisse (Figure 20) reflète plus ou moins celle de la population tamoule au Sri Lanka: près de 70% sont hindous, tandis qu'une minorité est catholique (9%) et une minorité encore plus faible est musulmane, protestante ou d'une autre religion (5%). Les données du recensement font état, parmi la population d'origine sri lankaise dans son ensemble, de 1% de bouddhistes, qui renvoie au petit nombre de Cinghalais exilés en Suisse.

Figure 20: Population sri lankaise vivant en Suisse, selon la religion (en %)



Source: Recensement 2000

Il existe de nombreux temples tamouls en Suisse allemande, mais aussi dans certaines villes de Suisse romande, dans lesquels la plupart des familles se rassemblent régulièrement, en faisant des lieux importants de la vie sociale quelles que soient les croyances des personnes (Baumann 2003). En 2002, le LTTE exerçait une influence importante sur un nombre élevé de ces temples et aucune raison ne porte à croire que cela ait changé aujourd'hui (Stürzinger 2002). Quelques curés (catholiques) tamouls se déplacent dans différentes églises de Suisse qui organisent hebdomadairement ou mensuellement une messe destinée à cette collectivité.

Les bouddhistes se rendent quant à eux dans les temples bouddhistes et les musulmans à la mosquée: il n'existe à notre connaissance pas de lieux de prière spécifiques aux Sri Lankais de ces deux religions, leur nombre étant trop faible.

Bien qu'elle occupe une place importante dans la vie quotidienne de la plupart des gens, l'appartenance religieuse n'est pas déterminante de l'identité tamoule, les mêmes croyances n'étant pas unanimement partagées (ce qui n'est pas le cas chez les Cinghalais quasi-entièrement bouddhistes). La pluralité des appartenances religieuses, issue avant tout de la colonisation par les Portugais et les Hollandais en ce qui concerne les chrétiens, n'est pas problématique, sans doute parce que le système de castes qui sous-tend les relations traverse les différentes religions, jouant un rôle social bien plus déterminant. Ainsi, si les mariages sont aujourd'hui encore dans la plupart des cas régis par l'endogamie de caste, une union entre deux personnes de religions différentes est moins problématique.

Vu de l'intérieur...

Par exemple, mon père est hindou, mais il pratique le christianisme: à côté de son lit, il a une photo de Jésus et de la Vierge Marie. Pour lui, c'est comme une déesse. Alors que ma mère a des photos des dieux hindous de son côté du lit. Ma mère est très croyante et très pratiquante. Mon frère n'est pas pratiquant. Moi, je suis pratiquante, mais pas autant que ma mère, je pratique plutôt à la maison. Mais mon père vient parfois au temple avec nous, ce n'est pas un problème.

(Jeune femme de la deuxième génération)

Pour en savoir plus

Andreiulo, Anna (2001). « La portée de la nourriture dans la culture tamoule: exemple d'un temple hindou en Suisse. » *Revue des étudiant-es en histoire des religions*, 1.

Baumann, Christoph-Peter (2003). «Tamilische Hindus und Tempel in der Schweiz: Überblick und exemplarische Vertiefung anhand der Geschichte des Vinayakar-Tempels in Basel», in Baumann, Martin, Brigitte Luchesi et Annette Wilke (éd.), *Tempel und Tamilen in zweiter Heimat. Hindus aus Sri Lanka im deutschsprachigen und skandinavischen Raum. Würzburg: Ergon Verlag.*

Fuglerud, Oivind (1999). *Life on the outside: the Tamil diaspora and long-distance nationalism*. London [etc.]: Pluto Press.

Lüthi, Damaris (2003). «Heimatliche Konventionen im Exil bewahren: Hinduistische und christliche Religiosität tamilischer Flüchtlinge in Bern», in Baumann, Martin, Brigitte Luchesi et Annette Wilke (éd.), *Tempel und Tamilen in zweiter Heimat. Hindus aus Sri Lanka im deutschsprachigen und skandinavischen Raum. Würzburg: Ergon Verlag.*

Lüthi, Damaris (2005). *Soziale Beziehungen und Werte im Exil bewahren. Tamilische Flüchtlinge aus Sri Lanka im Raum Bern. Arbeitsblatt 30*. Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.

Markus, Vera (2005). *In der Heimat ihrer Kinder. Tamilen in der Schweiz*. Zürich: Offizin Verlag.

McDowell, Christopher (1996). *A Tamil asylum diaspora: Sri Lankan migration, settlement and politics in Switzerland*. Oxford: Berghahn Books.

Pfaffenberger, Bryan (1982). *Caste in Tamil Culture: The Religious Foundations of Sudra Domination in Tamil Sri Lanka*. New York: Syracuse University.

Salentin, Kurt (2002). *Tamilische Flüchtlinge in der Bundesrepublik. Eine Bestandsaufnahme sozialer, ökonomischer und rechtlicher Aspekte der Integration*. Frankfurt a.M, London: IKO - Verlag für Interkulturelle Kommunikation.

Stürzinger, Martin (2002). *Mapping der srilankischen Diaspora in der Schweiz*. Zürich: [S.n.].

Vögeli, Johanna (2005). 'Ohne sakti ist siva nichts': *Tamilische Geschlechterbeziehungen in der Schweiz. Arbeitsblatt 28*. Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.

5.2 Couples, familles et générations

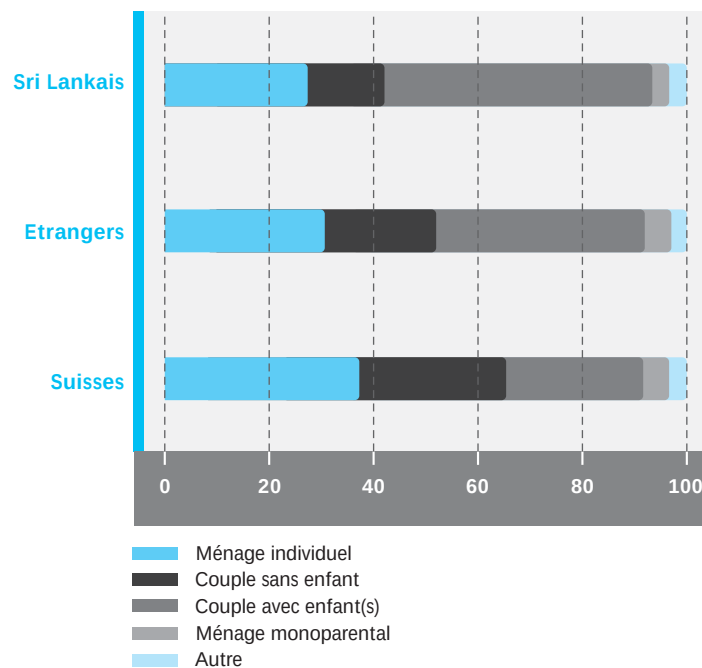
En bref

- Comme pour d'autres populations migrantes, les relations entre hommes et femmes de même qu'entre parents et enfants sont modifiées en situation d'exil prolongé et peuvent mener à des conflits.
- Les conflits familiaux sont traditionnellement gérés au sein de la famille, voire de la communauté: l'aide extérieure est peu sollicitée et peut être perçue comme intrusive.
- Les rôles traditionnels des hommes et des femmes, particulièrement codifiés au Sri Lanka, se modifient: y participent entre autres la nécessité d'exercer une activité économique pour la femme, la perte de statut social de l'homme ou de la famille, ou encore les contacts avec la société d'accueil.
- L'éducation des enfants est primordiale: il est attendu d'eux à la fois qu'ils acquièrent et maintiennent la culture d'origine et qu'ils accèdent aux études considérées comme les plus prestigieuses. Le capital social ainsi acquis permet une éventuelle ascension sociale, un atout pour le mariage, et des compétences utiles dans la perspective d'un retour au Sri Lanka.
- Les mariages arrangés, souvent transnationalement, sont répandus et les jeunes de la deuxième génération adhèrent généralement à ce principe. L'appartenance de caste, bien que moins pertinente dans d'autres domaines sociaux, reste un critère important du choix d'un conjoint.
- Les femmes sont considérées comme les garantes de la culture d'origine. Une plus grande pression repose sur elles et les jeunes filles dès la puberté qui, en s'éloignant des normes sociales, risquent de jeter le discrédit sur leur famille entière. Le contrôle social de la famille et du groupe est ainsi plus grand à leur égard.
- Les deux générations rencontrent certaines difficultés de communication, les parents migrants de première génération craignant l'éloignement de leurs enfants de la culture d'origine, et les enfants ressentant un manque de compréhension de la part de leurs parents. Toutefois, les jeunes, particulièrement ceux qui ont effectué la majorité de leur scolarité en Suisse, négocient de manière créative leur appartenance aux deux « mondes », celui de leur culture d'origine et celui de leur pays de résidence.

Rôles familiaux et gestion des conflits

Les rôles traditionnels des hommes et des femmes sont relativement bien définis et codifiés. La répartition des ménages par type (Figure 21) illustre l'importance de la famille « traditionnelle » (couple avec enfants) parmi les Sri Lankais qui, en comparaison avec les ménages suisses et les ménages de la population étrangère dans son ensemble, vivent moins souvent dans d'autres structures de ménages.

Figure 21: Répartition des ménages sri lankais selon le type, en comparaison avec les ménages de la population suisse et étrangère totale (en %)



Source: Recensement fédéral 2000



La migration et la situation d'exil modifient de manière plus ou moins intense les rôles attribués dans la culture d'origine aux différents membres de la famille, en particulier ceux des femmes et des hommes. Si certaines femmes travaillent en-dehors de leur foyer au Sri Lanka, il s'agit avant tout de celles de niveau social élevé occupant des professions prestigieuses (médecins, avocates, etc.) ou de femmes appartenant aux castes ou classes les plus basses et travaillant par nécessité économique. L'obligation avant tout financière de devoir occuper un emploi rémunéré en Suisse pour des femmes provenant essentiellement de castes moyennes constitue un changement important dans le partage des rôles au sein de la famille. L'activité professionnelle féminine implique d'autres modifications: contacts plus étroits avec l'extérieur, entre autres avec des collègues (hommes et femmes), indépendance financière, rupture avec certaines habitudes, par exemple des coutumes alimentaires ou vestimentaires, etc. (Vögeli 2005).

Les femmes tamoules sont considérées comme les garantes de la culture d'origine, de la tradition et des pratiques religieuses. L'éducation des enfants est avant tout entre leurs mains, et la transmission de la culture d'origine en est l'un des piliers. De nombreuses activités sociales axées autour de l'apprentissage de la langue, de la culture et des traditions tamoules sont organisées, et la majorité des enfants les fréquentent assidûment. Les fillettes apprennent également les danses traditionnelles, qu'elles présentent lors des nombreuses fêtes tamoules.

La perte de statut socio-économique que les hommes tamouls vivent souvent, en occupant un emploi pour lequel ils sont surqualifiés dans des secteurs économiques mal rémunérés et peu valorisés, contribue en outre à créer certaines tensions familiales.

> Voir chapitre 4.2 *Intégration économique*

Ces changements de rôle et de statut dans la société et au sein de la famille, liés à des difficultés économiques parfois importantes, mènent dans certaines familles tamoules à des conflits et à des comportements problématiques, tels que violence conjugale ou abus d'alcool. Les conflits sont idéalement gérés au sein de la famille, dans certains cas élargie, ou de la collectivité. La confrontation aux

systèmes suisses de prise en charge (sociale, psychologique, médicale) ne se fait pas toujours aisément et peut être ressentie comme intrusive. Différents spécialistes mettent l'accent sur les effets négatifs de certaines interventions visant à protéger ou à prendre en charge une personne au sein d'une famille et à la nécessité d'y prendre garde pour les professionnels concernés.

Parole de spécialiste...

Un rien peut devenir une montagne. Les représentants des autorités entendent ce que les enfants racontent, mais il y a parfois des malentendus. Certaines choses peuvent alors devenir des affaires énormes. Une famille peut être déchirée. Les Suisses ou les autorités – qui veulent bien faire – ne connaissent pas les conséquences que leurs actions peuvent avoir. Quand les parents tamouls ne parviennent pas à comprendre ce qui se passe, ça peut devenir une tragédie.

(Travailleuse sociale)

L'envoi d'un enfant chez le psychologue scolaire par les services scolaires, l'hospitalisation d'une personne dépressive ou alcoolique, le placement d'une femme victime de violence conjugale dans une maison pour femmes, sont toujours des décisions difficiles à accepter pour les familles concernées, qu'elles soient d'origine tamoule ou non. Dans le cas de la population sri lankaise en Suisse, les intervenants devraient toutefois être conscients des conséquences que leur action peut entraîner à plus large échelle. D'une part, une valeur particulière est accordée à la famille dont les différents membres et plusieurs générations peuvent être amenés à subir les conséquences de crises importantes. Par exemple, une femme divorcée risque de rencontrer des difficultés au sein de sa collectivité, car elle y sera perçue comme s'étant éloignée des normes sociales, mais un divorce peut également entraîner des difficultés importantes pour les enfants du couple sur le marché du mariage plus tard (Vögeli 2005: 60). D'autre part, c'est l'honneur de la famille qui est remis en cause en cas de crise: rendre visible cette crise en intervenant « radicalement » peut ainsi jeter le déshonneur sur les autres membres de la famille qui doivent en subir les conséquences sociales.

Mariages

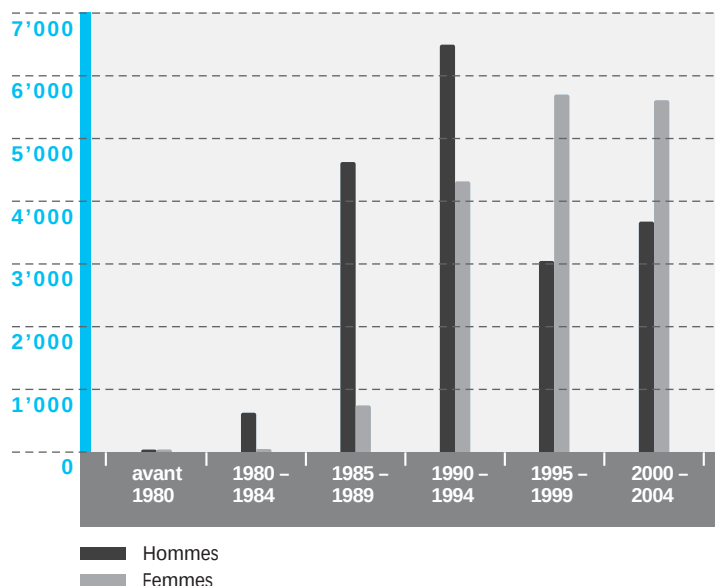
Les mariages sont, au sein de la diaspora tamoule, régis par un certain nombre de codes et de règles qui s'assouplissent néanmoins, en particulier en ce qui concerne les jeunes de la deuxième génération. Ces règles sont, entre autres, un moyen de maintenir la culture d'origine et de faire perdurer les traditions sociales et religieuses même en situation d'exil. La perspective d'un retour au Sri Lanka, très présente dans de nombreux discours, est également au cœur de ces stratégies. Si les castes ont perdu de l'importance parmi la collectivité tamoule en Suisse, elles n'en restent pas moins un critère central dans le choix d'un conjoint. Une appartenance religieuse différente est par exemple plus facilement surmontable que l'appartenance à une autre caste.

[> Voir chapitre 5.1: Culture et religion](#)

Les mariages binationaux restent rares (nulle statistique n'est disponible) et concernent avant tout des hommes tamouls épousant une femme d'une autre origine. Le cas inverse – une union entre une femme tamoule et un homme suisse, par exemple – est moins facilement envisageable, et la femme qui s'y engagerait risque l'exclusion de sa famille comme d'une partie de la collectivité. L'institution du mariage arrangé entre différentes familles est importante, et nombreux sont les mariages transnationaux entre Tamouls. La femme rejoint généralement son mari là où celui-ci est établi, mais les règles peuvent varier et les stratégies migratoires jouent un rôle non négligeable. Le nombre de femmes tamoules qui rejoignent un homme vivant en Suisse suite à une promesse de mariage a considérablement augmenté depuis les années 1990, comme le prouve la Figure 22.



Figure 22: Population sri lankaise résidente (sans les personnes naturalisées), par genre et date d'arrivée en Suisse



Source: AUPER/RCE

Les mariages arrangés contribuent à conserver des liens transnationaux, à perpétuer le groupe social et ethnique selon certains codes et à offrir un moyen de migration à une personne qui se trouve encore au Sri Lanka. Selon McDowell par exemple, le système traditionnel de dot a été réaménagé dans un contexte de fortes migrations: un mariage entre un homme déjà établi dans un pays occidental et une femme d'une famille appartenant à une caste plus élevée permet par exemple la migration de la première et une mobilité sociale pour le second (1996: 167), même si ces cas restent rares selon certains spécialistes. En outre, une des conséquences de la guerre et de l'émigration se trouve dans le manque d'hommes en âge de se marier pour certaines castes au Sri Lanka. Les familles restées au Sri Lanka cherchent alors les futurs époux de leurs filles parmi les hommes de la diaspora.



Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) se montrent, dans leur discours officiel, particulièrement défavorables au maintien du système traditionnel de dot, et celui-ci est plus généralement perçu positivement au sein des castes les plus élevées (Vögeli 2005). Les mariages sont arrangés à l'intérieur de la famille élargie, entre familles ayant un lien pré-migratoire, par le biais d'intermédiaires ou grâce à des petites annonces insérées dans la presse sri lankaise transnationale ou sur internet.

Les jeunes de la deuxième génération vivant en Suisse acceptent dans la majorité des cas cette manière de faire et participent parfois et dans une certaine mesure à ces arrangements, en négociant les modalités et l'assouplissement de certaines règles (dot, âge du mariage, choix du conjoint, etc.). Il est ainsi nécessaire de rappeler qu'il existe une distinction fondamentale entre mariage arrangé et mariage forcé. Il arrive toutefois qu'un amour non accepté par la famille, par exemple parce que l'être aimé n'appartient pas à la bonne caste, aboutisse à un dénouement dramatique. Les histoires d'amour impossible menant au suicide font partie des thèmes centraux des films tamouls de tradition « bollywoodienne », largement appréciés au sein de la diaspora¹⁹.

Bien que ces tragédies ne soient de loin pas toutes liées à des histoires d'amour malheureuses, il est à mentionner que le taux de suicides est très élevé au Sri Lanka particulièrement parmi les femmes, comparativement à d'autres pays selon les données de l'Organisation mondiale pour la santé²⁰. Il est difficile de savoir quelle en est la réalité en Suisse.

Deuxième génération

Comme pour toute population migrante, les personnes de la deuxième génération se trouvent dans une négociation permanente entre les valeurs et modes de vie de la culture d'origine et celles de leur lieu de vie. L'éducation des enfants et des jeunes a une très grande importance pour leurs parents qui ont des attentes élevées à

¹⁹ Une étude récente sur les mariages forcés en Suisse fait par ailleurs état de certains cas concernant des jeunes filles sri lankaises (Rivier et Tissot 2006).

²⁰ http://www.who.int/mental_health/prevention/suicide/suiciderates/en/

la fois en matière d'apprentissage de la langue et des traditions d'origine et en ce qui concerne une formation dans le pays d'accueil. Une étude comparative récemment menée à Zurich illustre la force de cette double pression: 91% des parents sri lankais interrogés accordent une grande importance à l'éducation de leurs enfants (une proportion très élevée en comparaison des autres groupes migrants étudiés) et 88% d'entre eux attendent de leur progéniture qu'elle mène sa vie à la manière du pays d'origine (Bartal 2003: 162).

Les enfants sont dans leur majorité inscrits à des cours de langue, de culture et de danses traditionnelles tamoules qui remplissent une grande partie de leur temps libre. Les filles comme les garçons sont soumis à des pressions importantes concernant le choix de leurs études ou formation professionnelle, un des critères prévalant à ce choix devant être l'utilité de la profession envisagée en cas de retour au Sri Lanka. Le prestige de la profession choisie est aussi crucial, y compris pour les femmes qui risquent de ne pas l'exercer une fois mariées, mais qui augmentent leur capital social, et ainsi leur statut social, ce qui représente entre autres un avantage dans l'éducation future des enfants.

Si les enfants entièrement scolarisés en Suisse peuvent – en partie – répondre à ces attentes, la situation est moins aisée pour les jeunes

arrivés en cours de scolarité. Ces derniers sont pénalisés par leur intégration tardive dans le système scolaire qui ne leur permet pas toujours de rattraper le niveau des autres enfants de leur âge et rend difficile leur accès à la formation souhaitée.

Le manque de connaissances et de confiance qu'ont de nombreux parents tamouls à l'égard du système scolaire helvétique est un obstacle supplémentaire à la compréhension entre les deux générations.

Vu de l'intérieur...

C'est ça le problème de beaucoup de jeunes, leurs parents leur disent « tu dois être soit médecin, soit ingénieur ». (...) Les parents ici ne connaissent pas bien la situation de l'école. C'est pourquoi nous [le Tamil Youth Organisation] avons organisé une soirée pour leur expliquer comment ça fonctionne, ce que les enfants peuvent faire avec les différentes filières. On leur a expliqué qu'il n'y avait pas que l'Université, que même en faisant un apprentissage, les jeunes pouvaient ensuite faire une maturité et aller à l'Université.

(Jeune homme de la deuxième génération)

Les difficultés de dialogue entre les jeunes et leurs parents sont à l'origine de nombreux conflits; ceux-ci ne sont toutefois souvent pas insurmontables, et des initiatives de médiation au sein de la collectivité et d'information mènent à des changements au fil du temps. Les jeunes Tamouls s'organisent, notamment au sein du Tamil Youth Organisation (TYO), une organisation proche du LTTE qui existe au Sri Lanka et dans les principaux pays d'installation de la diaspora et dont les membres sont en contact permanent. En Suisse, les sections cantonales se rencontrent régulièrement et un président au niveau suisse coordonne leurs actions. Celles-ci s'orientent à la fois vers l'acquisition de la culture d'origine par les plus jeunes et vers une plus grande compréhension des personnes de la première génération à l'égard du contexte d'accueil dans lequel grandissent leurs enfants.

Les filles de la deuxième génération sont soumises à une pression particulière, et un contrôle social plus grand est exercé sur elles par



les parents: les contacts qu'elles entretiennent avec la société suisse font l'objet d'une attention particulière visant à les protéger d'une influence qui pourrait nuire à leur honneur et, partant, à celui de leur famille (Pinheiro-Fankhauser 2005). La période séparant la puberté du mariage est particulièrement sensible car une relation intime avec un homme avant le mariage peut avoir de lourdes conséquences pour la famille entière qui est montrée du doigt et rencontrera des difficultés à marier sa fille, de même que ses jeunes sœurs. Certains jeunes Tamouls vivent toutefois de telles expériences avant le mariage, mais le font à l'insu de leurs parents.

La deuxième génération est ainsi soumise à de nombreuses pressions qui peuvent paraître contradictoires: les jeunes sont poussés à s'impliquer dans la réussite de leur formation et de leur activité professionnelle, alors même qu'ils sont mis en garde contre une trop grande acculturation en ce qui concerne leur vie privée et sociale, ainsi que leurs pratiques quotidiennes. Malgré cela, les normes sociales s'assouplissent inévitablement, dans la mesure où elles sont en permanence renégociées par ces jeunes qui ont grandi en Suisse. Il apparaît alors que, malgré des conflits bien présents dans certaines

familles, la gestion des deux « mondes » n'est pas chose impossible pour les représentants de la deuxième génération tamoule.

La citation de cette jeune femme mariée et bientôt mère de famille, qui a fait des études et s'investit dans la médiation culturelle, illustre la manière dont les jeunes de la deuxième génération peuvent se montrer capables de gérer ces deux mondes. Active professionnellement jusqu'à son mariage, elle est également engagée dans l'organisation d'événements visant à rapprocher les jeunes et leurs parents. En même temps, la retransmission à ses enfants de certaines normes et valeurs qui lui viennent de ses parents et de sa culture d'origine lui apparaissent comme une évidence. Malgré certains conflits, les codes et les règles des deux « mondes » apparaissent ainsi à de nombreux jeunes comme compatibles.

Vu de l'intérieur...

Je n'ai pas peur d'élever mes enfants en Suisse ou dans un pays occidental, j'ai moi-même bien vécu ça, donc ça ne me fait pas peur. En tout cas, je ne me pose pas de question par rapport à ça.

Mais, si j'en ai la possibilité, j'aimerais bien les éduquer au Sri Lanka, pour me retrouver dans ce beau pays et pour transmettre à mes enfants la richesse de la culture et l'éducation que nous avons là-bas. En Suisse, même avec une bonne intégration, même avec la nationalité, même si on a fait des études, au fond de nous, notre pays nous manque beaucoup. Mes enfants, je les éduquerai à 75% à la Sri lankaise et à 25% à l'occidentale. C'est évident que je leur transmettrai la culture tamoule, qu'ils apprendront la langue, peut-être les activités culturelles comme la danse classique ou la musique ou d'autres choses encore... Bien sûr, je ne les forcerai pas. Mais je pense que c'est la même chose pour la plupart des étrangers.

(Jeune femme arrivée en Suisse à l'âge de 9 ans)

Parole de spécialiste...

[Comment voyez-vous l'avenir de ces jeunes de 2^{ème} génération, ne se trouvent-ils pas dans une situation difficile entre deux mondes?]

Cela se passe comme pour d'autres collectivités (asiatiques) et cela a été démontré par des études internationales. Les jeunes ne représentent pas l'un ou l'autre monde, mais combinent les deux: la façon de penser et la culture de leurs parents et celle du pays d'accueil. Ils sont chez eux dans les deux univers. En revanche, c'est souvent plus difficile à accepter pour leurs parents et c'est là que des conflits peuvent se présenter.

(Chercheuse spécialisée)

En discutant avec des migrants d'origine sri lankaise qui ont grandi en Suisse, nous avons effectivement pu constater que beaucoup géraient de façon naturelle les codes culturels pouvant paraître contradictoires, à l'instar d'une personne qui fréquente des milieux familiaux ou professionnels différents qu'elle a appris à bien connaître. Ils réinventent ou assouplissent certaines règles comme cette autre jeune mère de famille, dont le père aurait difficilement accepté un mariage hors caste, qui nous confie qu'elle souhaiterait éventuellement que ses enfants se marient avec des Tamouls du Sri Lanka ou d'Inde sans exclure totalement une autre origine.

Pour en savoir plus

Bartal, Isabel (2003). *Paradigma Integration. Persönliche und kontextuelle Determinanten integrativen Verhaltens.* Dissertation. Zürich: Universität Zürich.

McDowell, Christopher (1996). *A Tamil asylum diaspora : Sri Lankan migration, settlement and politics in Switzerland.*

Oxford: Berghahn Books.

Pinheiro-Fankhauser, Marie-Anne (2005). « Tamilische Secondas und Secondos in der Schweiz. » *Olympe*, 22.

Rivier, Constance et Nadège Tissot (2006). *La prévalence du mariage forcé en Suisse. Rapport de l'enquête exploratoire.* Lausanne: Fondation Surgir.

Vögeli, Johanna (2005). 'Ohne sakti ist siva nichts': Tamilische Geschlechterbeziehungen in der Schweiz. *Arbeitsblatt 28.* Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.

5.3 Activités sociales et politiques

En bref

- La population tamoule de Suisse est généralement bien insérée dans des réseaux sociaux axés autour de la collectivité d'origine. Nombreuses sont les associations et autres groupes tamouls qui organisent une multitude d'activités sociales, culturelles, sportives, éducatives ou religieuses. Il existe également un nombre élevé de commerces et de restaurants tamouls en Suisse.
- Le mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) exerce une influence considérable sur la population tamoule de Suisse, en contrôlant une partie des activités mentionnées plus haut et en percevant, le plus souvent par le biais de ces dernières, de l'argent auprès de chaque famille. Différentes motivations poussent les gens à participer, allant de la crainte de représailles à la conviction profonde en l'idéologie véhiculée, en passant par le manque d'alternatives en matière de représentants de la « cause » et du peuple tamouls.
- D'autres groupes politiques sont représentés en Suisse, mais leur influence reste généralement minime.

Organisation sociale de la collectivité tamoule

Une importante partie de la vie sociale des Tamouls, particulièrement de la première génération, s'organise autour d'activités menées au sein de leur propre collectivité, parfois au détriment des contacts avec le reste de la population suisse. Il existe dans pratiquement chaque canton une ou plusieurs associations tamoules qui organisent régulièrement rencontres, fêtes, spectacles ou tournois sportifs (par exemple tournoi entre les différentes équipes de football ou de cricket tamoules de Suisse, voire d'Europe). Dans de nombreux cantons, l'association culturelle Tamilar Illam (la « maison tamoule ») ou d'autres associations offrent aux enfants des cours de langue, de culture ou de danse tamoules, ou mettent à disposition des membres de la collectivité des informations permettant de mieux s'y retrouver dans les labyrinthes administratifs ou juridiques helvétiques. Des écoles tamoules, avec cursus et livres tamouls, ont été créées dès les années 1990 pour que les enfants puissent, parallèle-

ment à leur scolarité suisse, être formés à la langue et à la culture de leur pays d'origine.

Si la vaste majorité de ces activités est avant tout destinée à la population tamoule, certaines associations, en particulier celles regroupant des jeunes de la deuxième génération, visent à améliorer les contacts et la (re)connaissance réciproque entre Tamouls et Suisses. En 2006, par exemple, la Commission fédérale des étrangers a financé ou co-financé neuf projets proposés et gérés par des associations tamoules de toute la Suisse visant à une meilleure intégration de leurs membres (cours de langue locale ou d'éléments liés à la vie quotidienne en Suisse, manifestations pour améliorer la vie en commun, etc.) (Commission fédérale des étrangers 2006).

Les temples hindous tamouls représentent aussi des lieux de rencontre importants. S'y nouent également des questions de pouvoir : en « sponsorisant » de manière plus ou moins importante les cérémonies religieuses, les familles accroissent leur prestige au sein de la communauté (Andreiulo 2001).

> Voir chapitre 5.1: Culture et religion, et Annexe 2: Adresses utiles

La population tamoule trouve, dans pratiquement chaque grande ville suisse, des produits tamouls (aliments, vêtements, etc.), les boutiques ethniques ayant fleuri au fil des ans. Une recherche recensait par exemple, en 1998 déjà, pas moins de sept magasins, traiteurs ou restaurants sri lankais pour la seule ville de Lausanne (Pécoud 1998). Ce secteur est toutefois en évolution constante, avec de nombreuses fermetures ou reprises de ces boutiques ou restaurants par de nouveaux propriétaires, les anciens étant poussés par les difficultés économiques et la précarité de leurs activités à les abandonner. En raison du caractère particulièrement labile de ce type d'activités, nous avons renoncé à établir une liste des commerces ethniques tamouls de Suisse dans la section consacrée aux adresses utiles (Annexe II).

En-dehors des occasions de rencontres dans ces lieux sociaux tamouls, de nombreuses fêtes et cérémonies traditionnelles, d'ordre plus privé, permettent de réunir membres de la famille et amis, venus de Suisse ou de l'étranger.

> Voir chapitre 5.1: Culture et religion

Les réseaux sociaux des familles tamoules sont ainsi particulièrement soignés et préservés, et s'étendent le plus souvent à toute la Suisse, voire à l'Europe. Selon certains observateurs, l'intensité des activités sociales, religieuses, culturelles, sportives, éducatives et politiques pratiquées au sein de la collectivité tend à laisser peu de place à la création de liens sociaux avec le reste de la population suisse (Lüthi 2005). Pourtant, les contacts créés au cours de la scolarisation, de la formation ou de la vie professionnelle, en particulier par la deuxième génération, modifient et nuancent ces comportements relativement exclusifs.

Activités politiques: le LTTE

Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE dans son abréviation anglaise, plus courante) sont, au Sri Lanka, l'organisation militaire et politique la plus importante se battant, entre autres au moyen de la violence armée, contre le gouvernement sri lankais pour l'indépendance d'un Etat tamoul.

> Voir chapitre 2: Le Sri Lanka et sa population

Le LTTE exerce une influence importante dans la diaspora également, y compris en Suisse. Considéré comme organisation terroriste et interdit dans d'autres pays, il ne l'est pas par la Suisse, même si ses activités sont étroitement surveillées par les autorités qui craignent un développement particulièrement intense de l'organisation dans ce pays où une certaine liberté lui est accordée²¹. Toutefois, plusieurs experts mentionnent que l'implication de la Suisse dans les pourparlers de paix entre les deux parties au conflit, de même que sa neutralité, ont jusqu'à aujourd'hui incité les autorités à ne pas interdire formellement les activités du LTTE.

²¹ Elles font par exemple l'objet d'un chapitre spécifique dans les rapports annuels sur la sécurité intérieure de la Suisse publiés par l'Office fédéral de la police (fedpol).

Le LTTE est particulièrement connu non seulement pour ses activités à caractère politique, mais aussi pour l'organisation de nombreuses activités culturelles et sociales destinées aux membres de la collectivité tamoule (Stürzinger 2002). Si le lien entre ces activités et le LTTE était, il y a quelques années encore, le plus souvent revendiqué plus ou moins explicitement, c'est beaucoup moins le cas aujourd'hui, les autorités suisses ayant manifesté récemment une plus grande méfiance envers les activités du LTTE.

Toutefois, selon des témoignages concordants, il reste certain que de nombreuses associations, centres de loisir, temples, écoles et autres agissent sous l'influence de membres du LTTE (Lüthi 2005; Stürzinger 2002) et plusieurs spécialistes estiment cette influence en augmentation. Ainsi, la propagande politique s'entremêle souvent d'une volonté de transmission et de perpétuation d'une identité culturelle tamoule dans l'exil (Lüthi 2005).

Chaque année en novembre, le Jour des Héros (Heroes Day) est célébré par des milliers de Tamouls vivant en Suisse, lors d'un gigantesque rassemblement au cours duquel le discours du fondateur et chef du LTTE au Sri Lanka, Vellupillai Prabhakaran, est lu ou retransmis, et les soldats tombés au combat fêtés en héros. En 2001, le Conseil fédéral a interdit lors de ce rassemblement toute collecte d'argent et propagande incitant à la violence.

Toutefois, les fonds de la lutte du LTTE au Sri Lanka proviennent essentiellement des fonds recueillis auprès des membres de la diaspora: en ce qui concerne la Suisse, il semble que si ces collectes d'argent se font de manière plus discrète qu'auparavant, elles n'en ont pas pour autant disparu ou diminué (fedpol 2005). Selon une étude internationale menée par Human Rights Watch, ces fonds sont collectés auprès de la diaspora de différentes manières, y compris par l'extorsion et la menace (Human Rights Watch 2006). Le LTTE et différentes organisations qui y sont liées collectent effectivement de l'argent auprès des membres de la diaspora, et ne s'en cachent pas, tout comme ils admettent avoir envoyé, en 2005, un questionnaire à tous les Tamouls de Suisse afin de mieux connaître leur profil social et économique (fedpol 2005; von Burg 2005). Toutefois, l'utilisation de moyens illégitimes pour obtenir de l'argent de la part de la diaspora en Suisse est fermement niée. Il n'en reste pas moins que si

la grande majorité des Tamouls de Suisse versent effectivement de l'argent au LTTE, ce n'est pas toujours par adhésion totale à son idéologie. Selon un observateur, beaucoup paient « plus pour être tranquilles que par conviction ». Les estimations provenant de personnes aux convictions politiques différentes font toutes état d'environ 5 à 10% de Tamouls ouvertement anti-LTTE en Suisse. L'immense majorité se montre ainsi plutôt favorable à ses actions. La proportion de personnes adhérant fondamentalement à l'idéologie comme aux moyens utilisés par le LTTE fait beaucoup plus débat: cette proportion serait de 20% selon le récent article du Bund déjà cité, 85% selon un interlocuteur proche du mouvement indépendantiste.

Vu de l'intérieur...

Les Tigres tamouls sont très bien interconnectés. D'autres organisations auraient voulu travailler en collaboration, mais le LTTE veut la totalité du pouvoir. Ça ne va pas. En Suisse, le LTTE continue de collecter des fonds. Ils le font sous le couvert de différents noms. Tant qu'ils peuvent collecter de l'argent, ils peuvent continuer à se battre tous seuls, en envoyant de l'argent pour les armes. Depuis quand dure la guerre? Plus d'un demi-million de francs part chaque mois de la Suisse vers le LTTE. Quand on ne paie pas, on est mis sous pression. Beaucoup de Tamouls sont endettés à cause de ça. Le gouvernement suisse doit prendre des initiatives pour arrêter ces collectes d'argent. Il doit s'impliquer activement. (...) A mon avis, le LTTE ne doit pas absolument être interdit, mais il faut empêcher les collectes d'argent.

(Homme tamoul)

Vu de l'intérieur...

- Un groupe politique important est le LTTE. Ici, ils sont acceptés par 90% des gens, parce qu'ils soutiennent beaucoup de monde au Sri Lanka. Peu de gens sont dans un autre parti politique. Ici, on entend toujours des choses négatives sur le LTTE, mais les personnes qui sont contre le LTTE, on les voit toujours dans les émissions de télé et ce sont toujours les mêmes. Ce serait bien qu'on donne la parole à d'autres personnes.
- On a besoin de quelqu'un qui parle au nom des Tamouls.

(Conversation avec deux femmes tamoules)



La somme totale de 500'000 CHF mensuels avancée par un interlocuteur (voir premier encadré) est corroborée par d'autres estimations, notamment celle d'un autre observateur qui évalue à 50–100 CHF la somme mensuelle accordée par chaque famille au LTTE.

Le LTTE, le plus souvent sous couvert d'organisations frontales aux noms multiples, monopolise en Suisse une grande partie de la vie sociale, et des activités culturelles. L'organisation est également active dans les envois de fonds et le soutien de projets de reconstruction ou d'actions humanitaires au Sri Lanka. Ce faisant, il figure pour les Tamouls de Suisse comme l'unique organisation à même de les représenter et de lutter pour une cause à laquelle ils croient en majorité (voir à ce sujet Fuglerud 1999). En même temps, les activités sociales, culturelles et éducatives qui leur sont offertes, ainsi qu'à leurs enfants, par le biais d'organisations proches du LTTE, remplissent des besoins que peu d'acteurs alternatifs sont en mesure de couvrir.

Les autres groupements politiques actifs en Suisse

Comme au Sri Lanka, le LTTE n'est pas l'unique acteur politique de la diaspora tamoule. Le paysage politique tamoul a un caractère hautement complexe: les différents groupements politiques et les alliances qu'ils ont établies entre eux se sont modifiées au cours des années et les configurations varient selon qu'on se trouve au Sri Lanka, en Grande-Bretagne, en France, en Suisse ou ailleurs. Les constellations politiques tamoules mériteraient ainsi une étude en soi: les informations contenues dans ce chapitre n'ont ainsi pas la prétention de l'exhaustivité et ne sont mentionnées qu'à titre indicatif.

En Suisse, si d'autres organismes politiques existent – ou ont existé –, force est de constater que le LTTE ne leur laisse qu'une marge de manœuvre réduite, exerçant une pression sur elles, ce qui rend leur influence négligeable. En 2002, par exemple, un groupe de Tamouls appartenant à des basses castes a tenté de se fédérer en association de lobby pour faire valoir leurs intérêts: le LTTE aurait alors empêché la création de cette association, argumentant que les castes avaient été interdites et ne devaient ainsi plus constituer l'élément fondateur



d'un groupement tamoul (Lüthi 2005). Les différends entre groupes politiques tamouls au Sri Lanka se sont ainsi exportés dans les pays de la diaspora, en Suisse y compris, avec un potentiel de conflit élevé.

Le People's Liberation Organisation of Tamil Eelam (PLOTE) et le Democratic People's Liberation Front (DPLF), deux partis politiques actifs au Sri Lanka, travaillent ensemble en Suisse et luttent pour une résolution politique du conflit plutôt que pour la poursuite du combat armé et l'indépendance à tout prix. D'autres groupes politiques actifs au plan international, tels que le Eelam People Revolutionary Liberation Front (EPRLF), le Eelam Revolutionary Organization of Students (EROS) ou encore le Tamil Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP – la faction politique du groupe de Karuna) ont une petite section en Suisse.

> [Voir Annexe 2: Adresses utiles](#)

Les différents groupes politiques ne recrutent pas dans les mêmes castes. Si le LTTE recrute principalement parmi la caste de son chef, les Karaiyar (pêcheurs), d'autres groupes politiques recrutent plutôt parmi les classes plus élevées (notamment Vellala), par exemple en ce qui concerne le PLOTE, ou plus basses (par exemple le EPRLF) (Lüthi 2005). Certains émettent l'hypothèse que la différence de castes fait partie des raisons de la perpétuation des conflits entre ces différentes factions politiques tamoules (Fuglerud 1999).



Pour en savoir plus

Andreioulo, Anna (2001). « La portée de la nourriture dans la culture tamoule: exemple d'un temple hindou en Suisse. » *Revue des étudiant-es en histoire des religions*, 1.

Commission fédérale des étrangers (2006). *Rapport annuel 2006*. Berne: Commission fédérale des étrangers (CFE).

fedpol (2005). *Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse: rapport 2005*. Berne: Office fédéral de la police (fedpol).

Fuglerud, Oivind (1999). *Life on the outside: the Tamil diaspora and long-distance nationalism*. London [etc.]: Pluto Press.

Human Rights Watch (2006). *Funding the « Final War ». LTTE Intimidation and Extortion in the Tamil Diaspora*. New York: Human Rights Watch.

Lüthi, Damaris (2005). *Soziale Beziehungen und Werte im Exil bewahren. Tamilische Flüchtlinge aus Sri Lanka im Raum Bern. Arbeitsblatt 30*. Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.

Pécoud, Antoine (1998). *Les commerces sud-asiatiques de Lausanne*. Pully: [s.n.].

Stürzinger, Martin (2002). *Mapping der srilankischen Diaspora in der Schweiz*. Zürich: [S.n.].

von Burg, Christian (2005). *Helden oder Terroristen? Der Bund*, 29.11.2005. Bern.

6 Retours, migrations secondaires et liens transnationaux

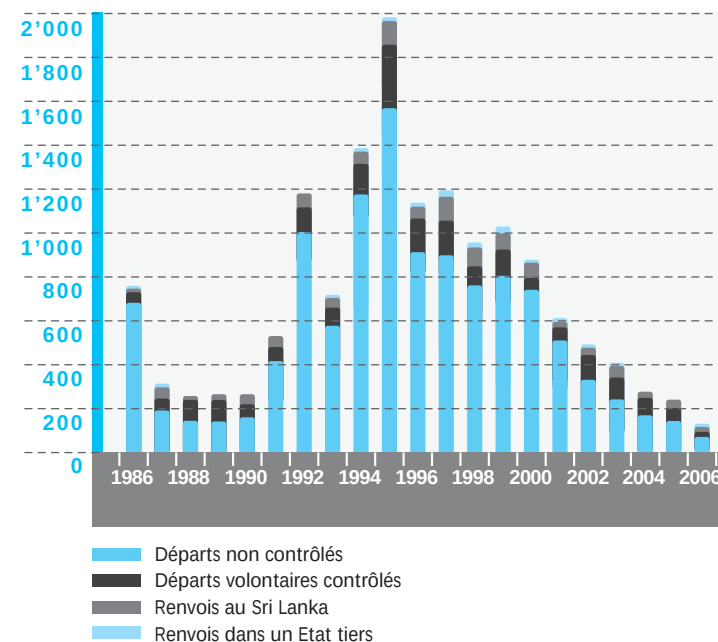
En bref

- Plus de 27'000 ressortissants sri lankais ont quitté la Suisse depuis 1986 après y avoir séjourné quelque temps. Au moins 2'100 d'entre eux sont rentrés au Sri Lanka, volontairement ou non.
- Les migrations secondaires vers des destinations telles que le Canada ou la Grande Bretagne ont été très importantes au cours des années 1980 et 1990, et sont encore observables aujourd'hui, bien qu'elles soient d'une ampleur moindre.
- De très nombreux exilés tamouls envisagent un retour dans leur pays d'origine: si la faisabilité d'un tel projet est à l'heure actuelle quasi-nulle, certains ont concrètement envisagé cette option lors du cessez-le-feu de 2002 au Sri Lanka. L'importance accordée au maintien et à la transmission des traditions tamoules montre la force de l'idée du retour, de même que l'idéologie nationaliste du LTTE en renforce le mythe.
- Les liens entre les Tamouls de Suisse, du Sri Lanka et du reste du monde sont étroits et les activités transnationales de cette diaspora sont diverses, tant sur le plan social que politique ou économique.
- Les transferts de fonds vers le Sri Lanka transitent plutôt par des canaux informels que par les systèmes bancaires traditionnels. Les sommes envoyées par les exilés aux membres de leur famille restés au pays servent le plus souvent à l'achat de biens de consommation, voire à l'organisation de la venue d'une personne supplémentaire dans un pays industrialisé ou à la dot d'une épouse, et ne sont que peu investis de manière productive.

Départs de la Suisse: retours au Sri Lanka et migrations secondaires

Les statistiques en matière d'asile font état de plus de 27'000 personnes sri lankaises ayant quitté la Suisse entre 1986 et 2005 (Figure 23). Ce nombre n'inclut toutefois pas celles et ceux partis alors qu'ils étaient en possession d'un permis de séjour ou d'établissement (qui n'entrent pas dans les catégories « asile »), ce qui rend le nombre total plus élevé dans la réalité.

Figure 23: Nombre de départs par année, par type de départ (1986–2006)



Source: AUPER



Les effets de l'échange de notes de 1994

Les années 1994 et 1995 marquent un moment-clé en ce qui concerne les départs, puisque c'est là qu'a été décidé le premier accord (« échange de notes ») entre les gouvernements suisse et sri lankais en vue du retour d'une partie des requérants d'asile tamouls.

> Voir chapitre 3.1: *Migration des Sri Lankais en Suisse, quelques points de repère*

Depuis 1994, plus de 2'100 personnes sont rentrées au Sri Lanka soit dans le cadre d'un retour forcé, soit de manière volontaire. Une expertise mandatée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) sur les conditions dans lesquelles étaient reçus ces requérants d'asile de retour de Suisse soulignait, en 2000, les nombreuses lacunes de l'encadrement offert à ces rapatriés (Stürzinger 2000). Entre 2002 et 2004, un programme d'aide au retour considéré comme innovateur est mis en place par les autorités suisses (ODM et DDC 2005). Pourtant, si la situation s'est améliorée avec le cessez-le-feu de 2002, elle est vite redevenue extrêmement difficile au cours des années qui ont suivi, avec le tsunami de 2004 puis la reprise des hostilités en 2005.

> Voir chapitre 2: *Le Sri Lanka et sa population*



Comme le montrent les statistiques, si ces années-là et celles qui les suivent sont marquées par un nombre de renvois forcés et de départs volontaires légèrement plus élevé que la moyenne, c'est surtout au niveau des disparitions (« départs non contrôlés » en langage officiel) que les chiffres sont éloquentes. Ils renvoient au nombre élevé de Tamouls ayant décidé de quitter la Suisse et de tenter leur chance dans un autre pays où les possibilités d'obtenir une autorisation de séjour étaient à leurs yeux plus élevées (Stürzinger 2002).

Migrations secondaires

Le phénomène de migrations secondaires n'est pas ailleurs, en ce qui concerne les Tamouls, pas propre au milieu des années 1990. En effet, une partie importante des premiers requérants d'asile tamouls arrivés en Suisse au début des années 1980 en sont repartis rapidement, particulièrement les plus éduqués et les mieux formés d'entre eux, attirés par des pays comme la Grande Bretagne ou le Canada (McDowell 1996). L'attractivité de ces deux pays est soulignée par différents auteurs: les exilés tamouls leur trouvent généralement le triple avantage d'être des régions anglophones (langue que les personnes les mieux éduquées maîtrisent), d'offrir de meilleures perspectives de formation et d'emploi, et de permettre une vie sociale à l'intérieur de quartiers quasi exclusivement tamouls (Lüthi 2007 forthcoming; Salentin 2002).

Des mouvements secondaires, vers ces destinations et parfois d'autres, sont encore régulièrement observés aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne deux groupes: les requérants d'asile déboutés qui migrent alors de manière irrégulière, et les époux ou épouses de couples « transnationaux » qui rejoignent – le plus souvent légalement – leurs nouveaux partenaires dans leur pays d'installation. Il est toutefois très difficile d'obtenir des informations précises sur ces mouvements secondaires, légaux ou illégaux, qu'aucune statistique ne recense.

Retour réel et retour mythique

La question d'un retour volontaire au Sri Lanka a toujours été un thème brûlant dans la plupart des familles tamoules. Lors des

premières années d'exil, et parfois pendant de longues années encore, la pensée d'un retour proche a guidé bon nombre d'actions et d'attitudes. Également poussées par des politiques peu propices à leur intégration, de nombreuses personnes n'ont par exemple pas jugé utile d'apprendre la langue locale ou de s'investir dans des interactions sociales avec la population suisse. L'importance accordée à l'apprentissage de la langue et de la culture tamoule par les enfants est le plus souvent doublée d'une volonté de voir ceux-ci obtenir une formation utile et reconnue au Sri Lanka.

Vu de l'intérieur

Ma fille aînée va à l'école, prend des cours d'anglais, suit l'école tamoule le mercredi après-midi et suit des cours de danse traditionnelle. Le tamoul et l'anglais sont importants si un jour elle retourne dans la famille au Sri Lanka ou dans un autre pays anglophone. Savoir la langue est aussi très important pour le travail. L'école en général est aussi importante pour les filles que pour les garçons.

(Mère de famille)

Le début des années 2000 a marqué une étape importante dans la mobilité des Tamouls de Suisse. D'une part, l'octroi de l'admission provisoire lors de l'action humanitaire 2000 a permis à certains d'entre eux d'obtenir par la suite un permis de séjour (B) leur permettant – contrairement à un permis de requérant d'asile ou de personne admise provisoirement – de voyager hors de la Suisse (au sujet des effets de l'action humanitaire 2000, voir Bachmann et Müller 2003). L'augmentation notoire du nombre de naturalisations à partir de l'an 2000 renforce encore cette liberté de mouvement.

> Voir chapitre 3.2: Données sociodémographiques

D'autre part, le cessez-le-feu déclaré au Sri Lanka par le gouvernement et le LTTE en 2002 a suscité l'espoir d'une stabilisation durable de la situation dans le pays. Ces divers éléments ont favorisé le retour temporaire de certaines familles (premières « vacances » au pays, visite des proches et parfois premier contact des enfants avec leur pays d'origine). Pour d'autres, ils ont même ouvert des perspectives concrètes en vue d'un retour définitif. Selon certains observa-



teurs, plusieurs familles se sont par exemple renseignées sur les écoles dans lesquelles placer leurs enfants au Sri Lanka. D'autres, surtout des personnes au bénéfice d'un passeport suisse, seraient même retournées au pays dans l'espoir d'y rester, mais ont dû revenir en Suisse, contraints par les événements des années qui ont suivi le cessez-le-feu. Il semble que les personnes les plus enclines à envisager un retour durant cette période étaient essentiellement les parents d'enfants n'ayant pas encore atteint la puberté (dans l'idée d'éviter certaines influences de la société d'accueil), les personnes âgées, malades ou dépendantes de l'aide sociale, et celles qui avaient de bonnes perspectives professionnelles au Sri Lanka (Lüthi 2005, chapitre VI.2).

Aujourd'hui, et la plupart de nos interlocuteurs le soulignent, nombreux sont encore les Tamouls, y compris ceux de la deuxième génération, à envisager un retour dans leur pays d'origine dans le cas où un terme était mis à la guerre civile. Cette idée apparaît dans le discours de très nombreux migrants, d'où qu'ils viennent et qu'elles qu'aient été les motivations de leur exil, et il est toujours difficile d'en évaluer la portée réelle et de la distinguer de sa charge symbolique. Dans le cas des Tamouls, la volonté de rentrer a sans doute longtemps représenté une réalité concrète, même si la récente reprise des combats et la prolongation de la durée de l'exil en limitent toujours plus la faisabilité. L'intense activité du LTTE à promouvoir la culture d'origine et à cultiver le mythe d'un Etat tamoul n'est sans nul doute pas étranger à l'importance du retour dans le discours (et – parfois – dans les actes) des Sri Lankais exilés (Lüthi 2007 forthcoming).

Activités transnationales et transferts d'argent

Les liens et diverses activités transnationales de la diaspora tamoule vivant en Suisse sont difficiles à analyser avec précision, aucune étude n'ayant à l'heure actuelle approfondi cette question. Il apparaît toutefois clairement que les liens que ces derniers entretiennent avec leur pays d'origine de même qu'avec leurs parents et amis exilés dans d'autres pays sont étroits, voire intenses. Fêtes et cérémonies réunissant les membres d'une famille élargie et amis au-delà des frontières des nations européennes, visites au Sri Lanka,



conservation et maintien de biens, par exemple, fonciers ou immobiliers, au pays, investissements commerciaux en sont quelques exemples. Les activités politiques sont un autre pan important du transnationalisme tamoul, notamment au travers d'un engagement ou du soutien d'organisations luttant pour l'indépendance d'un Etat tamoul, LTTE en tête.

> Voir chapitre 5.3: Activités sociales et politiques

L'information circule internationalement par le biais des médias traditionnels, mais de plus en plus via les médias électroniques (internet). En outre, les nombreux mariages transnationaux illustrent particulièrement bien la force des liens entre différentes familles éloignées géographiquement.

> Voir chapitre 5.2: Couples, familles et générations

En ce qui concerne les transferts d'argent vers le Sri Lanka, l'ONU estime leur montant global à 1,5 milliards de dollars US par an, ce qui correspond à 8,1% du produit intérieur brut du pays. Aucune estimation n'existe en revanche pour les transferts de fonds des exilés exclusivement tamouls. Il faut en outre garder à l'esprit que ces chiffres n'englobent que les transferts de fonds formels alors qu'il est généralement admis que la majorité des flux tamouls transite par des canaux informels plutôt que par des services bancaires officiels (Sriskandarajah 2002). Selon différents interlocuteurs, ces systèmes de transferts alternatifs (qui ont été développés par de nombreux autres groupes de migrants, Afghans, Somaliens, Albanais du Kosovo, etc.) s'organisent depuis les arrières-salles des commerces ethniques et fonctionnent via le téléphone ou le fax. Une somme est déposée auprès d'une personne en Suisse et peut être retirée quelques jours plus tard dans n'importe quel lieu du Sri Lanka, même le moins accessible. S'il y a lieu de penser que le LTTE est partie prenante de certains de ces transferts, l'amalgame avec des réseaux financiers terroristes doit être évité.

Parole d'expert

Il y a trois types de transferts de fonds: les transferts individuels (pour la famille), ceux pour les associations culturelles et ceux pour le LTTE. J'ai rencontré des gens qui disent: je donne tant pour le premier groupe, tant pour le second et tant pour le troisième. Ils séparent clairement les trois types, surtout s'ils sont proches du LTTE. En Suisse, la plupart donnent au LTTE, contrairement par exemple à l'Angleterre, où ils s'en affranchissent plus.

(Spécialiste de la diaspora tamoule)

Seule une petite partie de l'argent qui est envoyé aux membres de la famille restés au Sri Lanka est investie et par conséquent productive : les sommes envoyées sont avant tout utilisées pour des produits de consommation quotidiens, constituant dans certains cas l'unique source de revenu de ceux qui n'ont pas fui le pays. En outre, une partie des flux financiers se superposent directement aux flux des personnes: de larges sommes circulent en effet dans le but de financer la sortie d'une personne supplémentaire de la famille du Sri Lanka (frais de passeurs notamment) ou dans le cadre de mariages (dots) (Sriskandarajah 2002).



Pour en savoir plus

Bachmann, Ruth et Franziska Müller (2003). *Evaluation der Humanitären Aktion 2000*. Luzern: Interface.

Lüthi, Damaris (2005). *Soziale Beziehungen und Werte im Exil bewahren. Tamilische Flüchtlinge aus Sri Lanka im Raum Bern*. Arbeitsblatt 30. Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.

Lüthi, Damaris (2007 forthcoming). «Sri Lanka Tamilen in der Schweiz», in Bade, Klaus J et al. (éd.), *European Encyclopedia of Migration*. Paderborn: Ferdinand Schöningh/Wilhelm Fink.

McDowell, Christopher (1996). *A Tamil asylum diaspora: Sri Lankan migration, settlement and politics in Switzerland*. Oxford: Berghahn Books.

ODM et DOC (2005). *Schlussbericht Rückkehrhilfeprogramm Sri Lanka*. Bern-Wabern: Bundesamt für Migration/Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit.

Salentin, Kurt (2002). *Tamilische Flüchtlinge in der Bundesrepublik. Eine Bestandsaufnahme sozialer, ökonomischer und rechtlicher Aspekte der Integration*. Frankfurt a.M, London: IKO – Verlag für Interkulturelle Kommunikation.

Sriskandarajah, Dhananjayan (2002). «The Migration-Development Nexus: Sri Lanka Case Study.» *International Migration*, 40(5): 283–307.

Stürzinger, Martin (2000). *Le rapatriement de requérants d'asile tamouls au Sri Lanka*. Berne: Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

Stürzinger, Martin (2002). *Mapping der srilankischen Diaspora in der Schweiz*. Zürich: [S.n.].

Annexe I: Bibliographie

Achermann, Christin et Ueli Hostettler (2006). «AusländerIn is nicht gleich AusländerIn: Stafvollzugsalltag und Entlassungsvorbereitung einer vielfältigen Insassengruppe», in Riklin, Franz (éd.), *Straffällige ohne Schweizerpass: Kriminalisieren – Entkriminalisieren – Exportieren? Délinquants sans passeport suisse: Criminaliser, décriminaliser, exporter?* Luzern: Caritas, p. 21–35.

Andreiuolo, Anna (2001). «La portée de la nourriture dans la culture tamoule: exemple d'un temple hindou en Suisse.» *Revue des étudiant-es en histoire des religions*, 1.

Arbeitsgruppe Ausländerkriminalität (AGAK) (2001). *Arbeitsgruppe Ausländerkriminalität (AGAK): Schlussbericht*, 5. März 2001. [S.l.]: Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren (KKJPD).

Bachmann, Ruth et Franziska Müller (2003). *Evaluation der Humanitären Aktion 2000*. Luzern: Interface.

Bartal, Isabel (2003). *Paradigma Integration. Persönliche und kontextuelle Determinanten integrativen Verhaltens*. Dissertation. Zürich: Universität Zürich.

Baumann, Christoph-Peter (2003). «Tamilische Hindus und Tempel in der Schweiz: Überblick und exemplarische Vertiefung anhand der Geschichte des Vinayakar-Tempels in Basel», in Baumann, Martin, Brigitte Luchesi et Annette Wilke (éd.), *Tempel und Tamilen in zweiter Heimat. Hindus aus Sri Lanka im deutschsprachigen und skandinavischen Raum*. Würzburg: Ergon Verlag.

Bollini, Paola et Philippe Wanner (2006). *Santé reproductive des collectivités migrantes. Disparités de risques et possibilités d'intervention*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2003). *Secondas - secondos: le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse*. Zurich: Seismo.

Büchi, Simone et al. (2006). «Bedürfnisse und Erwartungen von tamilischen Frauen in der Schwangerschaftsvorsorge eines Universitätsspital.» *Pflege*, 19(5).

Buehlmann, Christopher (2002). Klimawechsel?: vom Feind zum Freund: Tamilen in der Schweiz (1980–2000). [S.l.]: [s.n.].

Commission fédérale des étrangers (2006). Rapport annuel 2006. Berne: Commission fédérale des étrangers (CFE).

Efionayi-Mäder, Denise et al. (2001). Asyldestination Europa: eine Geographie der Asylbewegungen. Zürich: Seismo.

Efionayi-Mäder, Denise et Etienne Piguet (1997). Nationale Unterschiede in der Arbeitsintegration von Asylsuchenden: Bericht zur Phase III des Forschungsprojektes «Flüchtlinge und Arbeitsintegration». Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

fedpol (2005). Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse: rapport 2005. Berne: Office fédéral de la police (fedpol).

Flück, Oskar (2005). «Sri Lanka oder: das Ringen der Löwen und Tiger», in Freiplatzaktion Basel (éd.), Und plötzlich standen sie da. Basel: Freiplatzaktion Basel.

Fuglerud, Oivind (1999). Life on the outside: the Tamil diaspora and long-distance nationalism. London [etc.]: Pluto Press.

Gabadinho, Alexis, Philippe Wanner et Janine Dahinden (2007). La santé des populations migrantes en Suisse. Une analyse des données du GMM. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Gold, Guillemette et Raffaele Poli (2006). 50 ans d'asile en Suisse. Les réfugiés dans la presse helvétique (1956–2006). Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Heiniger, Markus, Pascale Baeriswyl et Alberto Groff (2005). «Frieden, Menschenrechte und Migration – das Engagement des EDA in Asien.» Politorbis, 37(1).

Human Rights Watch (2006). Funding the «Final War». LTTE Intimidation and Extortion in the Tamil Diaspora. New York: Human Rights Watch.

Human Rights Watch (2007). Complicit in Crime. State Collusion in Abductions and Child Recruitment by the Karuna Group. New York: Human Rights Watch.

Lüthi, Damaris (2003). «Heimatliche Konventionen im Exil bewahren: Hinduistische und christliche Religiosität tamilischer Flüchtlinge in Bern», in Baumann, Martin, Brigitte Luchesi et Annette Wilke (éd.), Tempel und Tamilen in zweiter Heimat. Hindus aus Sri Lanka im deutschsprachigen und skandinavischen Raum. Würzburg: Ergon Verlag.

Lüthi, Damaris (2004). Umgang mit Gesundheit und Krankheit bei tamilischen Flüchtlingen im Raum Bern. Arbeitsblatt 26. Bern: Institut für Ethnologie.

Lüthi, Damaris (2005). Soziale Beziehungen und Werte im Exil bewahren. Tamilische Flüchtlinge aus Sri Lanka im Raum Bern. Arbeitsblatt 30. Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.

Lüthi, Damaris (2007 forthcoming). «Sri Lanka Tamilen in der Schweiz», in Bade, Klaus J et al. (éd.), European Encyclopaedia of Migration. Paderborn: Ferdinand Schöningh/Wilhelm Fink.

Mathis, Christof (1997). Die Geschichte der Tamilen in der Schweiz 1981–1996. [S.l.]: [s.n.].

McDowell, Christopher (1996). A Tamil asylum diaspora: Sri Lankan migration, settlement and politics in Switzerland. Oxford: Berghahn Books.

McDowell, Christopher (1999). «The point of no return: the politics of the Swiss Tamil repatriation agreement», in Black, Richard et Khalid Koser (éd.), The end of the refugee cycle? Refugee repatriation and reconstruction. New York [etc.]: Berghahn Books, p. 126–141.

ODM et DDC (2005). Schlussbericht Rückkehrhilfeprogramm Sri Lanka. Bern-Wabern: Bundesamt für Migration / Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit.

ODM (2006). Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Berne: Office fédéral des migrations.

Parak, Stephan (2005). « Vom «Sonderfall Tamilen» zum «Normalfall Sri Lanka». Die Schweizer Asylbehörden und das Sri-Lanka-Dossier », in Freiplatzaktion Basel (éd.), Und plötzlich standen sie da. Basel: Freiplatzaktion Basel.

Pécoud, Antoine (1998). Les commerces sud-asiatiques de Lausanne. Pully: [s.n.].

Pfaffenberger, Bryan (1982). *Caste in Tamil Culture: The Religious Foundations of Sudra Domination in Tamil Sri Lanka*. New York: Syracuse University.

Piguet, Etienne et Jean-Hugues Ravel (2002). *Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse: 1996-2000*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Pinheiro-Fankhauser, Marie-Anne (2005). «Tamilische Secondas und Secondos in der Schweiz.» *Olympe*, 22.

Rivier, Constance et Nadège Tissot (2006). *La prévalence du mariage forcé en Suisse. Rapport de l'enquête exploratoire*. Lausanne: Fondation Surgir.

Robinson, Antonimuthu (2001). «Distribution of asylum requests over European countries: a qualitative description and analysis of potential male asylum seekers from Colombo, Sri Lanka», in Efionayi-Mäder, Denise et al. (éd.), *Asyldestination Europa: Materialienband zur Studie «Determinanten der Verteilung von Asylgesuchen in Europa»*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations, p. 327–347.

Rommel, Alexander, Caren Weilandt et Josef Eckert (2006). *Gesundheitsmonitoring der schweizerischen Migrationsbevölkerung*. Bern: Bundesamt für Gesundheit.

Rupasinghe, Kumar (2007). *The Prospects for 2007*. Article posted on <http://lankapage.wordpress.com> on 6 Jan 2007.

Salentin, Kurt (2002). *Tamilische Flüchtlinge in der Bundesrepublik. Eine Bestandsaufnahme sozialer, ökonomischer und rechtlicher Aspekte der Integration*. Frankfurt a.M, London: IKO – Verlag für Interkulturelle Kommunikation.

Snel, Erik, Godfried Engbersen et Arjen Leerkes (2006). «Transnational involvement and social integration.» *Global Networks*, 6(3): 285–308.

Sriskandarajah, Dhananjayan (2002). «The Migration-Development Nexus: Sri Lanka Case Study.» *International Migration*, 40(5): 283–307.

Stürzinger, Martin (2000). *Le rapatriement de requérants d'asile tamouls au Sri Lanka*. Berne: Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

Stürzinger, Martin (2002). *Mapping der srilankischen Diaspora in der Schweiz*. Zürich: [S.n.].

UNHCR (2006). *Position on the international protection needs of asylum-seekers from Sri Lanka*. December 2006.

Vögeli, Johanna (2005). «Ohne sakti ist siva nichts»: *Tamilische Geschlechterbeziehungen in der Schweiz*. Arbeitsblatt 28. Bern: Institut für Ethnologie, Universität Bern.

von Burg, Christian (2005). *Helden oder Terroristen?* Der Bund, 29.11.2005. Bern.

Wanner, Philippe et Rosita Fibbi (2005). «Femmes étrangères et marché du travail», in Haug, Werner et Philippe Wanner (éd.), *Migrants et marché du travail: compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

Wimmer, Andreas (2007). *How (not) to think about ethnicity in immigrant societies. Toward a boundary making perspective*. Papier présenté à la Haute Ecole de travail social, Genève, 21 mars 2007.



Annexe II: Adresses utiles

Dans ce chapitre, nous avons réuni les adresses d'organisations et de lieux qui ont un lien avec la diaspora tamoule. Ces adresses peuvent s'avérer utiles pour le lecteur qui cherche des informations spécifiques ou souhaite nouer des contacts avec la population tamoule de sa région. Afin de faciliter son utilisation, la liste est présentée en fonction de différents thèmes, généralement par canton et par ordre alphabétique. Plusieurs sources ont été utilisées: les informations de nos interlocuteurs ont été complétées grâce aux listes mises à disposition par certains centres de compétences en matière d'intégration et/ou délégués cantonaux à l'intégration.

La liste contient uniquement des adresses suisses. Il s'agit le plus souvent d'organisations tamoules; quand il s'agit d'organisations sri lankaises ou cinghalaises, cela est explicitement mentionné. Dans les cas où des informations supplémentaires étaient disponibles, nous avons décrit le type et les activités de l'organisation, ainsi que sa portée géographique (transnationale, nationale ou cantonale).

Plus précisément, nous avons classé les données dans les catégories suivantes:

- Organisations à caractère politique
- Permanences et lieux de conseils
- Associations culturelles
- Temples et organisations religieuses
 - Hindous
 - Bouddhistes
 - Chrétiens
- Médias
- Clubs sportifs et de loisirs

Nous avons renoncé à inclure les adresses de magasins ou de restaurants tamouls/sri lankais, le paysage que forment ces commerces ethniques étant trop labile. De même, le nom des interprètes et médiateurs/médiatrices culturels tamouls n'ont pas pu être inclus: ces personnes, très nombreuses en Suisse, sont toutefois accessibles via les services spécialisés des différents cantons.

Nous ne pouvons en outre pas garantir l'exhaustivité de cette liste, ni son actualité totale, les changements au sein des organisations de migrants (en général) étant très fréquents.



Organisations à caractère politique

Eelam People's Democratic Party (EPDP)	Personne de contact: M. Thilak Tél. 044 273 24 42 Personne de contact: Anton Meltes Tél. 033 654 79 11/031 312 73 78 epdp@slnet.lk, www.epdpnews.com
Eelam People Revolutionary Liberation Front (EPRLF)	Personne de contact: M. Moorthy Case postale 6954 3000 Berne 1, Mobile 079 549 71 60 www.eprlf.net
Eelam Revolutionary Organization of Students (EROS)	Personne de contact: Rajanathan Prabakaran, Albisstrasse 110, 8038 Zürich Tél. 043 540 56 30 Mobile 079 277 51 34
International Federation of Tamils	Personne de contact: Prof. Dr. S.J. Emmanuel 18, Rue des Pâquis, 1201 Genève Tél. 022 732 08 31, ift@bluewin.ch
People's Liberation Organisation of Tamil Eelam (PLOTE) & Democratic People's Liberation Front (DPLF)	Suisse Personne de contact: M. G. Sockalingam (Ranjan) (secrétaire), Case postale 157 3423 Ersigen, Mobile 076 368 15 46 umathan@netscape.net, www.plote.org Zurich Personne de contact: Navarathnam Rathaneswaran (Anni) Schweighofstrasse 265, 8055 Zurich Tél. 01 462 60 91/01 463 54 18
Tamil Makal Viduthalai Pulikal (TMVP)	Personne de contact: M. Barathi Tél. 076 499 02 38 www.tmvp.org, www.tamilalai.org
Tigres de libération de l'Eelam tamoul Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE)	Personne de contact: M. Kulam Josefstrasse 110, 8005 Zurich Tél. 01 240 25 08/01 240 30 75 Fax 01 240 30 85
World Tamil Coordinating Committee (WTCC)	Case Postale 2257 8031 Zurich, Tél. 044 273 34 07

Permanences et lieux de conseil

La majorité des adresses mentionnées dans ce chapitre est constituée de lieux de conseils créés par des Tamouls pour la population tamoule. En outre, une permanence suisse créée spécifiquement pour les personnes d'origine sri lankaise (Freiplatzaktion Basel) et deux lieux de conseils suisses avec une permanence spéciale pour les personnes tamoules (IGA Interprofessionnelle, et FISP) existent.

Bâle-Ville

Freiplatzaktion Basel Consultation pour personnes venant du Sri Lanka, cours de langue allemande, projets d'intégration dans le domaine de l'asile et école tamoule.	Personne de contact: Barbara Frei-Koller Responsable bureau de consultation pour sri lankais: Nagesh Uruthira Moorthy (Moorthy) Florastrasse 12, 4057 Bâle Tél. 061 691 11 33, Fax 061 691 11 57 Horaires téléphoniques: lundi à vendredi 8–12 h et 14–16 h. infos@freiplatzaktion-basel.ch www.freiplatzaktion-basel.ch
IGA Interprofessionnelle – syndicat de travailleurs Projet « Virutscham » – Informations, soutien, consultation sur le droit du travail, etc.	Personnes de contact: Claudia Studer et Vive Chellathurai Greifenstrasse 7, 4058 Bâle Tél. 061 683 93 54 studer@viavia.ch

Lucerne

Uthayam

Permanence de conseils et d'aide à l'intégration

Case Postale 4808, 6002 Lucerne
uthayam@bluemail.ch
www.uthayamswiss.com

Zug

Katamaran

Association pour l'intégration des personnes de langue tamoule en Suisse

Case Postale 151
6302 Zug
www.verein-katamaran.org

Zurich

Centre de compétences pour la prévention de la dépendance et la promotion de la santé

Le FISP offre – entre autres – une permanence pour personnes tamoules avec des problèmes d'alcool et leurs proches.

Personne de contact:
M. Rajan Rajakumar
Kehlhofstrasse 12
8003 Zurich
Tél. 043 960 01 60
fisp@bluewin.ch
www.fisp-zh.ch

Katpakam

Permanence tamoule

Personne de contact: Chitra Russo
Grütlistrasse 4, 8002 Zurich
Tél. 044 201 32 08

Palmyra

Bureau de coordination pour demandeurs d'asile tamouls. Ouvert cinq jours par semaine.

Personne de contact: Vijayanathan Ratnacumar (Cumar)
Kalkbreitestrasse 99, 8003 Zurich
Tél. 01 451 62 22 / 01 463 94 81
Mobile 079 311 55 29, Fax 01-451 62 23
palmyra@gmx.at / cumar@freesurf.ch

Pathai

Permanence pour Tamouls
Ouvert les jeudis.

Personne de contact:
Jeganathan Periyathamby
Körnerstrasse 12, 8004 Zurich
Tél. 044 480 05 00
Mobile 079 636 95 74
pathai@freesurf.ch
jegan@swissonline.ch

Associations culturelles nationales

Association des jeunes Tamouls, Tamil Youth Organization (TYO)

L'association TYO est une ONG active dans dix pays. Elle a été créée par les jeunes pour les jeunes. Le TYO suisse regroupe des résidents tamouls âgés de 15 à 30 ans. En suisse, 12 branches existent, dans les cantons suivants: Bâle-Ville, Berne (à Berne et à Bienne), Fribourg, Genève, Grisons, Neuchâtel, Soleure, Saint-Gall, Zug et Zurich.

Personne de contact:
Theepan Sangaran (président Suisse)
Laupenstrasse 37
3008 Berne
Mobile 076 446 19 85
tyoswiss@tyo.ch
www.tyo.ch

Association suisse des Sri Lankais Swiss Sri Lankan Association (SSLA)

Personne de contact:
Nihal Samarasinghe (Président)
Case Postale 1409
8301 Glattzentrum
ssla@tiscalinet.ch
http://home.tiscalinet.ch/ssla

Forum pour l'intégration des Tamoules et Tamouls (FIT)

Le FIT est une association faîtière qui regroupe huit organisations tamoules: Temple hindou Sri Sivasubramaniam, Adliswil. Centre de culture tamoule, Zurich. Pookoolam (groupe de journalistes et d'écrivains tamouls), Lucerne/Hindu Ma Mandram (organisation religieuse), Zurich Modern Education Development Organization (MEDO), Zurich. Sports Club Zurich Tamil Eela Kalvi Kalagam, (association pour jeunes), Zurich Human Resource Development Institute (HRDI), Pfäffau

Case Postale 1734
8084 Zurich
Tél. 044 401 15 49

**Service d'éducation
tamoule en Suisse
Tamil Education Service
Switzerland (TESS)**

Cette organisation offre des cours de langue et de culture d'origine pour les jeunes de la 2ème génération dans environ 90 écoles dans toute la suisse.

Case Postale 2311
8031 Zurich
Tél. 044 440 20 55
Fax 044 440 20 56
info@tamilschool.ch
www.tamilschool.ch

Tamilar Illam

Cette association propose différentes activités culturelles et sociales aux communautés tamoules, y compris des cours de langue et de culture tamoule pour les jeunes de la deuxième génération. Outre son siège principal qui se trouve à Zurich, le Tamilar Illam a huit bureaux en suisse, dans les villes|cantons suivants: Berne, Fribourg, Grisons, Lausanne, Montreux, Saint-Gall, Schaffhouse, Yverdon-les-Bains.

Siège principal

Personne de contact: M. Mathi
Case Postale 1814
8026 Zurich
Mobile 078 740 49 48
illam@gmx.ch
(Le siège zurichois ne dispose actuellement que d'une adresse postale, mais aura une adresse à Adliswil à partir d'avril 2007).

Lausanne

Personne de contact:
Navanathan Kovindapillai
Avenue d'Echallens 30
1004 Lausanne
Tél. 021 625 66 66
Mobile 078 751 28 02
Fax 021 625 66 63

Bâle-Ville

**MaKly, Eltern Kind
Zentrum**

Le centre parents-enfants MaKly organise deux fois par mois le « Tamilischer Treff » (rencontres tamoules) pour les familles tamoules avec des enfants en âge préscolaire. De plus, un « Offener Treff » (rencontre ouverte) est organisé deux fois par mois: ces rencontres sont ouvertes à toute personne et visent à faciliter les contacts entre personnes d'origines différentes. Une intermédiaire tamoule est présente pendant ces rencontres.

Personne de contact: Mani Murugsu
Claragrablen 158
4057 Bâle
Tél. 061 691 70 08
manimuru@msn.com
makly@quartiertreffpunktbasel.ch

**Tamil Manram –
Association tamoule**

Cette association offre une bibliothèque de langue tamoule, divers cours, du théâtre, des réunions d'information, un magasin « Kuruthu », etc.

Personne de contact: Paskaralingam Mahalingam
Wattstrasse 4
4056 Bâle
Mobile 076 373 31 48
Mobile 076 324 10 79
murugan@balcab.ch

Bâle-Campagne

**Modern Education
Development
Organization (MEDO)**
Représenté dans
l'association faîtière FIT.

Personne de contact:
M. S. Sivagnanapandithar
Heidenlochstrasse 76
4410 Liestal
Tél. 061 921 20 64

Berne

Association de jeunesse tamoule

Tamilischer Jugendverein

Publication d'un journal, organisation de rencontres entre jeunes, échange d'expériences liées aux thèmes de l'intégration, projets pour jeunes, traductions.

Personne de contact:
Sutharsini Umathevan
Bernstrasse 157
3072 Ostermundigen
Tél. 031 931 99 08

Associaition des Sri Lankais de Berne

Sri Lankan Association Bern

Personne de contact: Ranil Jayanetti
Mühledorfstrasse 28/108
3018 Berne
Tél. 034 424 31 47
Mobile 077 411 34 06
rjayan@web.de

Association tamoule de Bienne-Seeland

Tamilischer Verein Biel-Seeland

Personne de contact:
Ravi Subramaniam
Beundenweg 43
2503 Bienne
Tél. 032 365 81 13

Association tamoule du Langenthal

Langenthal Tamil Verein

Cours de langue et de culture d'origine.

Personne de contact:
S. Kirubananthan
Mühlematte
4952 Eriswil
Tél. 062 966 22 73

Association villageoise de Pungudutivu

Pungudutivu Dorf Verein

Personne de contact:
Sinnathurai Manchulathey
Bümpfizstrasse 12
3027 Berne
Tél. 031 991 19 68

A-Zentrum

Formation (continue) pour adultes, adolescents et enfants sri lankais.

Personne de contact:
Julliet Sellathurai
Längfeldstrasse 56
3063 Ittigen
Mobile 076 329 79 79

Centre culturel tamoule Uthayam

Uthayam Tamilisches Kulturzentrum

Cours de langue tamoule pour enfants, aide aux devoirs, cours d'allemand pour adultes et enfants, cours de religion.

Personne de contact:
Mahindan Gnanasundaram
Mittl. Hapbach 846
3552 Bärau
Tél. 034 402 48 53
mahindan@bluewin.ch

Ecole suisse-tamoule

Schweiz-tamilische Schule

Soutien de la culture tamoule, organisation de fêtes, échange d'expériences, cours dans la langue d'origine

Personne de contact:
Nageswary Rajaratnam
Randweg 21
3013 Berne
Tél. 031 331 04 63

IBC Tamil Radio & Illam Bern, Young's Group

Cours de langue et de culture d'origine.

Personne de contact:
Dharmini Amirthalingam
Marktgasse 22
3454 Sumiswald
Tél. 034 431 27 97
Mobile 076 392 32 62
dharmini@freesurf.ch

Nainativu Development Union: Ressources financières de soutien à des projets au Nainativu, Sri Lanka.

Personne de contact:
Lingeswaran Nagaratnam
Fliederweg 15
3661 Utendorf
Tél. 033 335 58 17

Tamil Shangam

Personne de contact:
Selliah Puveneswaren
Rumiweg 53
4900 Langenthal
Tél. 062 923 85 47

Tamil Time

Médiation linguistique et culturelle (Intercultura).

Personne de contact:
Kumarakannathan Ampalam
Brunnmattstrasse 9
3414 Oberburg
Tél. 034 422 40 67
Mobile 078 649 21 15
a.time@bluewin.ch

**Union des étudiants
tamouls de Suisse
Swiss Tamil Students
Union**

Soutien de la culture
tamoule, organisation
de fêtes, échange
d'expériences, cours
dans la langue d'origine.

Personne de contact:
Thambiaiah Balakumar
Waldhöweg 1
3013 Berne
Tél. 031 331 19 32
Personne de contact:
Kirusa Kunasingam
Randweg 7
3013 Berne
Tél. 031 331 38 42

Genève

**Association des Sri Lankais
de Genève
Sri Lankan Association of
Geneva (SLAG)**

Case Postale 41
1211 Genève 19
www.slageneva.org

Grisons

**Graubünden Tamil
Vidyalayam**

Personne de contact:
Nadarajah Thavayoganathan
Rheinstrasse 177
7000 Chur
Tél. 081 284 79 73

Lucerne

**Association pour l'art
et la culture tamoule
Tamil Art & Culture
Association**

Personne de contact: Anton Ponrajah
Emmenmattstrasse 15
6020 Emmenbrücke
Tél. 041 260 98 40
Mobile 079 636 82 07

**Human Resource
Development Institute
(HRDI)**

Représenté dans
l'association faîtière FIT.

Tamil Mandram

Les buts de l'association
sont le renforcement de
l'identité culturelle et
une bonne intégration en
Suisse. Elle offre des
cours de langue tamoule,
de langue allemande,
d'informatique, une
bibliothèque, des
consultations, du football,
de la musique, du théâtre,
et la location de locaux.

Personne de contact:
Sivaji Sivasubramaniam
Tribtschenstrasse 51
6005 Lucerne
Tél. 041 360 86 54
Mobile 078-673 25 05
tamilmandram@gmx.ch

Saint-Gall

**Association culturelle
tamoule
Tamilischer Kulturverein**

Personne de contact:
Thankkapalam Vajramuthu
Weidstrasse 1a, 9302 Kronbühl
Tél. 071 298 13 17

**Association tamoule
Tamilische Vereinigung**

Personne de contact:
Jeyakumar Thuraiarajah
Domänenstrasse 4, 9008 Saint-Gall
Tél. 071 245 59 38

**Association tamoule
Tamilischer Verein**

Personne de contact:
M. Joseph Anthonipillai
Paradiesstrasse 11
9000 Saint Gall
Tél. 071 278 91 93



Schwyz

**Association de jeunesse
tamoule
Tamilischer Jugendverein**

Erlenbachstrasse 7
8840 Einsiedeln

Soleure

**Association pour la
promotion de la culture
tamoule
Verein zur Förderung
der Tamilischen Kultur**

Personne de contact:
Ramalingam Vasantharajan
Case Postale 1923
4601 Olten
Tél. 062 393 22 23
Mobile 062 393 32 69
rajan@bluewin.ch

Vaud

**Association Art et
Culture Tamouls dans
le Canton de Vaud**

Personne de contact:
Selvasothy Paramsothy (président)
Case Postale 5243
1002 Lausanne
Tél. 021 624 17 81
selvasothy@bluewin.ch

**Association des Tamouls
de Suisse Romande
(ATSR)**

Personne de contact:
Namasivayam Thambipillai
(secrétaire général)
Case Postale 1481
1001 Lausanne
Tél. 021 311 53 10 / 021 312 41 44
Fax 021 311 29 02

Valais

**Association tamoule
du Valais**

Case Postale 106
1951 Sion

Zurich

**Association Kamadhenu
Kamadhenu Verein**
Groupe pour femmes
suisses et tamoules.

Personnes de contact:
Vathany Sriranjani (directrice)
ou Charlotte Rutz
Ämtlerstrasse 156
8003 Zurich
Case Postale 8040
Tél. 044-492 01 25 / 044-251 91 15
ch.rutz@gmx.ch

**Centre culturel tamoule
de Zurich
Tamilisches Kulturzentrum
Zürich**
Représenté dans
l'association faitière FIT.

Personne de contact:
Chelliah Ratnamoorthy
Birmendorferstrasse 551
8055 Zurich
Tél. 043-448 60 30

Tamil Eela Kalvi Kalagam
Association pour jeunes,
liée à PLOTE et représentée
dans l'association faitière
FIT.

Affolternstrasse 98
8050 Zurich



Temples et organisations religieuses

Temples hindous

Argovie

Murugan Tempel Industriestrasse 44
5000 Aarau
Tél. 062 822 01 96

Berne

**Melmaruvatur
Aathiparasakthi Tempel** Bernstrasse 98
3250 Lyss
Association Om Sakthi

**Saivaneethi Koddam
Tempel** Länggasstrasse 44
3012 Berne

**Sri Kalyana Subramaniam
Tempel** Looslistrasse 21a
3027 Berne
Association Murugan Tempel

Sri Vinayagar Tempel Scharischachen 809a
3552 Bärau
Tél. 034 495 63 87

**Veerasithi Vinayagar
Tempel** Industrieweg 43
3812 Steffisburg

Bâle-Campagne

**Sri RajaRajeswary
Ampal Tempel** Hardstrasse 56
4132 Muttens
Tél. 061 461 85 96

Genève

Geneva Pillaiyar Tempel 6, via Monnet
1214 Vernier
Tél. 022 341 1596

Grisons

**Sri Navasakthi
Vinayagar Tempel** Benenstrasse 6
7000 Chur

Lucerne

Sri Thurkai Amman Tempel Bahnhofstrasse 19a
6037 Root
Tél. 041 450 02 84

Soleure

**Sri Manonmani Ampal
Alayam Tempel** Holdermattstrasse 3
4632 Trimbach

**T. Ganesharanjan
Sharma Tempel** Mühlebachstrasse 23
4716 Welschenrohr
Tél. 032 639 17 08

**Thurkai Amman
Tempel** Brühlstrasse 6
2540 Grenchen

Tessin

**Sri Sivasubramania
Swamy Tempel** Via Gaggiolo 35
6855 Stabio
Tél. 091 646 67 63

Vaud

Pillaiyar Tempel Personne de contact:
Veerakathi Baskaralingam
12, Avenue de la Rochelle
1008 Prilly
Tél. 021 646 97 29

Zoug

**Sri Sithivinayagar
Tempel** Haldenstrasse 5
6340 Baar
Tél. 041 760 54 37

Zurich

Arulmiku Sivan Tempel

Saiva Tamil Sangam

Industriestrasse 34
8152 Glattbrugg
Tél. 01 371 02 42

Hindu Ma Mandram

Association religieuse
représentée dans
l'association faïtière FIT.

Am Luchsgraben 2
8051 Zurich

Krishna Tempel Zürich

Communauté Krishna de
Suisse.

Case Postale 116
Bergstrasse 54
8030 Zurich
Tél. 044 262 33 88
Fax 044 262 31 14
kgs@pamho.net
www.krishna.ch

Melmaruvatur Aathi- parasakthi Tempel

Association Om Sakthi

Althardstrasse 185
8105 Regensdorf

Sri Sivasubramaniam Tempel

Représenté dans
l'organisation faïtière FIT.

Personne de contact:
Jeganathan Periyathamby
Case Postale 75
Sihlweg 3
8134 Adliswil
Tél. 044 709 06 30
Fax 044 771 13 34

Sri Vishnu

Thurkkai Amman Temple

Soodring 30
8134 Adliswil

Temples bouddhistes

Centre bouddhiste international de Genève

Av. de la Croisette 8
1205 Genève
Tél. / Fax 022 321 59 21
buddha.vihara@geneva-link.ch
genevevihara.romandie.com

Zürich Buddhist Vihara (ZBV)

Centre de rencontre
et temple.

Friedheimstrasse 24
8057 Zurich
Tél. 043 534 51 01
Zb-vihara@swissonline.ch
zbv@gmx.ch
www.zb-vihara.ch

Organisations chrétiennes

Association catholique tamoule

Divers événements
religieux et culturels,
messes en langue
tamoule dans la Drei-
faltigkeitspfarrei
(Paroisse de la Trinité)

Personne de contact:
Pelechteran Arulanantham
Tamilischer Royal Sports Club
Bümplizstrasse 23/25
3027 Berne
Tél. 031 992 57 39
Mobile 079 209 07 76

Heavenly Entrance Christian Church Mission (HECCM – association suisse)

A but non lucratif,
le HECCM suisse est une
association indépendante
chrétienne qui vise à
soutenir chacun au mépris
des barrières religieuses.
Elle soutient divers projets
en Inde, au Sri Lanka et
en Suisse.

Personne de contact:
Jayanadan-David Appukutti
Case Postale 917
4153 Reinach
Tél. 061 711 52 56 / 061 711 47 33
hecc.mission@bluewin.ch
Service religieux en langue tamoule
tous les dimanches de 15h30 à 18h
Jugendraum des Evang.- ref.
Steinackerhauses
Herrenweg 14

Paroisse catholique Herr Jesu

Personne de contact:
S.S. Joyce Peppi
8036 Wiedikon
Tél. 01 461 56 43
Mobile 079 648 00 09



Zurich

Arulmiku Sivan Tempel

Saiva Tamil Sangam

Industriestrasse 34
8152 Glattbrugg
Tél. 01 371 02 42

Médias

Eelanadu

Journal hebdomadaire,
Eelanadu a été fondé en
1990, en tant que
journal tamoul politiqu-
ment et religieusement
neutre par des deman-
deurs d'asile tamouls.

Personne de contact:
Nagesh Uruthira Moorthy
Case Postale 60
4302 Augst
Tél. 061 813 15 52
Fax 061 813 15 51
Info@tamilkadai.ch

Pookoolam

Groupe de journalistes
et d'écrivains tamouls.
Pookoolam est représenté
dans l'association faîtière
FIT.

Personne de contact:
Jayanthimala Gunaseelan
Case Postale 7717
6000 Lucerne 7
Mobile 078 910 89 98
pookoolam@bluemail.ch

Radio LoRa – Tamil Radio

Programme tamoul sur
Radio LoRa avec
informations, musique et
culture tamoules.

Dimanches entre 16–17h.
www.lora.ch

Clubs de loisir

Bâle-Ville

Bluebirds Tamil Football Club

Personne de contact:
Arasaratnam Thiru
Hegenheimerstrasse 30
4055 Bâle
Tél. 061 321 67 25

Berne

Tamilischer Royal Sports Club

Bümplizstrasse 23/25
3027 Berne

Tamil Sportclub

Personne de contact:
Suntharalingam Logeswaran
Fischermätteliweg 3
3400 Burgdorf
Tél. 043 423 47 91

Vaud

FC Blue Star

Personne de contact:
Seelan Arumugam (entraîneur)
Case Postale 294
1000 Lausanne 16
Tél. 021 624 72 37

FC Elam Talir

Personne de contact:
Navanathan Kovindapillai (président)
30, Avenue d'Echallens
1004 Lausanne
Mobile 078 751 28 02

Jaffna Cricket Club

Personne de contact:
Ratnarajah Amirthalingam (président)
77, Rue de Lausanne
1020 Renens
Tél. 021 635 16 11
Mobile 079 761 79 90

Zoug

Ecole de danse Bharata Naryam
Bharata Naryam
Tanzschule
Ecole de danse traditionnelle.

Personne de contact:
Namalini Jeyakumar-Thiagarajah
Chamerstrasse 74b
6300 Zug
Tél. 041 740 00 19

Zurich

Sports Club Zürich
Représenté dans
l'association faîtière FIT.

Grimselstrasse 45
8048 Zurich



Annexe III: Liste des interlocuteurs

NOM	FONCTION / AFFILIATION
Anna Andreiuolo	Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, collaboratrice
Patrick Bodenmann	Policlinique médicale universitaire (PMU) de Lausanne, chef de clinique
Alexandra Clerc	Office fédéral des migrations (ODM)
Etienne Corbaz	Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI), Canton de Vaud, doyen des classes d'accueil de la scolarité post-obligatoire (16-19 ans)
Barbara Frei-Koller	Freiplatzaktion Basel, responsable du centre de consultation
Mythily Ganesh	Mère de famille, économiste, Londres
Philippe Gazagne	Economiste, spécialiste de la diaspora tamoule
Alagipody Gunaseelan	Membre du Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM)
Ragulan Kandasamy	Tamil Youth Organisation (TYO), Lausanne, président
Gerhard Kiniger	Gastro Coop Suisse centrale, responsable marketing
Jean Kunz	Syndicat UNIA, Lausanne, responsable migration
Damaris Lüthi	Anthropologue, spécialiste de la communauté tamoule en Suisse
Rainer Mattern	Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Nagesh Uruthira Moorthy	Freiplatzaktion Basel, vice-président
Michel Morf	Office fédéral des migrations (ODM)

Sivapalan Murugesu (Mani)	MaKly Kleinbasel, Bâle, responsable de la permanence pour personnes tamoules Cet entretien, conjoint avec Mme Sivagnanan, s'est également fait avec la participation de plusieurs femmes et d'un homme, tous tamouls et clients de la permanence
Mme N.	Mère de famille tamoule, Genève
Fabienne Ott Mullialiu	Asylorganisation, Zurich, assistante sociale
Stephan Parak	Office fédéral des migrations (ODM)
Jeganathan	Sri Sivasubramaniam Tempel, Adliswil
Periyathamby	Centre de consultation Pathai, Zurich
Anton Ponrajah	Centre for Just Peace and Democracy, Director-Administration
Chiyama Poopalasundram	Jeune femme tamoule, Lausanne / Londres
Raijan Rajakumar	Fachstelle für interkulturelle Suchtprävention und Gesundheitsförderung (FISP), Zurich, médiateur culture et thérapeute
Juan Ruiz	Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) / Polyclinique médicale universitaire (PMU) de Lausanne, diabétologue
Frau Sivagnanan	MaKly Kleinbasel, Bâle, médiatrice interculturelle
M. G. Sockalingam (Ranjan)	People's Liberation Organisation of Tamil Eelam (PLOTE), secrétaire
Sarath Stephens	Association des Sri Lankais de Genève, président (2006)
Martin Stürzinger	Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), médiateur à Colombo
Vijayanathan Ratnacumar (Cumar)	Centre de consultation Palmyra, Zurich Centre de consultation Pathai, Zurich, fondateur et conseiller



Office fédéral des migrations

Quellenweg 6

3003 Berne-Wabern

Tél. 031 325 11 11

Fax 031 325 93 79

www.bfm.admin.ch

info@bfm.admin.ch